

La Régie du logement deviendra un organisme quasi judiciaire

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Promise il y a deux ans, la réforme en matière de relations entre locataires et locateurs pourrait prendre corps l'an prochain avec la création de la Régie du logement, un nouvel organisme venant prendre la relève de la Commission des loyers et possédant une juridiction quasi exclusive en matière de bail résidentiel.

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi en ce sens (projet no 107), qui sera passée au crible des parties intéressées en commission parlementaire en février puis discuté pour adoption au cours de la prochaine session.

Ce projet de loi s'inspire à larges traits d'un livre blanc présenté à la même époque l'an dernier sur le même sujet. Dès son arrivée au ministère des Affaires municipales, M. Tardif avait promis une vaste politique dans le domaine de l'habitation, politique qui, avec le temps, est devenue moins ambitieuse et qu'on a dé-

cidé de limiter dans un premier temps à l'habitation locative et à certains de ses aspects. Avec la présentation de ce projet de loi, M. Tardif aborde la réalisation de cette première étape, non sans quelques mois de retard.

Le projet de loi 107 a pour objectif principal d'assurer des relations harmonieuses et équitables entre locataires et locateurs, mais surtout de protéger le droit de

tout citoyen au logement, souligne-t-on au ministère des Affaires municipales.

Pour ce faire, on regroupe dans un seul texte législatif l'ensemble des lois qui régissent présentement les relations entre locataires et locateurs, et on prévoit en conséquence les mécanismes d'application de ces dispositions législatives. Par la même occasion on donnera un caractère permanent à certaines de ces dispositions

comme le contrôle des loyers qui chaque année depuis 26 ans fait l'objet d'une loi. Hier encore d'ailleurs, le ministre des Affaires municipales a défendu une telle loi.

Au cœur du projet de loi 107 se retrouve la Régie du logement, autour de laquelle s'articulent toutes les autres dispositions.

Cet organisme, qu'on décrit comme un

Voir page 6: La Régie

Indira en prison pour abus de pouvoir

NEW DELHI (d'après AFP et Reuter) — Mme Indira Gandhi a été incarcérée hier soir à New Delhi après la décision prise dans l'après-midi par la Chambre basse de l'emprisonner jusqu'à vendredi et de l'exclure du Parlement pour « abus de privilèges ».

L'ancien premier ministre a quitté la Chambre sans résistance pour la prison

de Tihar, alors qu'aux abords du Parlement, des manifestants scandaient des slogans favorables ou hostiles à son égard. Avant son arrestation, Mme Gandhi avait déclaré qu'elle se présenterait à nouveau aux élections législatives, dans sa propre circonscription.

Après l'annonce de sa condamnation, des manifestations, parfois violentes, se

sont déroulées en divers points du pays entraînant 1.100 arrestations, dont 700 à New Delhi.

A la Chambre, sept députés, partisans de Mme Gandhi, ont entamé un jeûne. Ils ont déclaré qu'ils ne quitteraient pas les lieux avant la fin de la session prévue pour vendredi, date à laquelle Mme Gandhi sortira de prison.

Normalisation sino-US Brejnev accepte le geste de Carter

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Carter s'est félicité hier soir d'avoir reçu dans l'après-midi un message du président Leonid Brejnev qui lui dit que le prochain établissement de relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la Chine est un engagement en faveur de la paix mondiale.

Dans un interview accordée à Walter Cronkite, de la chaîne de télévision CBS, le président Carter a déclaré qu'il comptait inviter M. Brejnev à se

rendre à Washington à la mi-janvier, si l'accord de limitation des armements stratégiques SALT-2 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique peut être conclu cette semaine.

Les ministres des affaires étrangères Andrei Gromyko et Cyrus Vance conféreront à Genève demain et vendredi pour tenter de surmonter les derniers obstacles qui empêchent la conclusion de l'accord.

M. Gromyko a d'ailleurs exprimé

Voir page 6: Brejnev

AU SOMMAIRE

■ La chronique de Pierre O'Neill — page 3

■ Une normalisation inévitable: un éditorial de Gilbert Grand

■ La transparence des Sociétés d'Etat: un commentaire de Michel Nadeau — page 4

■ Le panier à provisions: quelques précautions pour préparer la dinde — page 14

■ L'inflation et le chômage continueront de progresser l'an prochain — page 19



Malgré ses protestations véhémentes, Mme Indira Gandhi, ex-premier-ministre de l'Inde, a été expulsée hier du parlement par la police et placée en état d'arrestation pour avoir porté atteinte aux privilèges parlementaires.

(Photolaser AP)

Le coût de la vie progresse à 8,8%

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, s'est dit confiant hier aux Communes que la société canadienne saura éviter l'état de crise économique qui amènerait le gouvernement fédéral à imposer à nouveau le contrôle des prix et des revenus.

« Le gouvernement, a-t-il déclaré, félicite le mouvement ouvrier pour sa discipline, même si le coût de la vie a progressé à un rythme supérieur à celui qu'on avait prévu ». L'opposition, pour sa part, a accusé le gouvernement de tous les maux en prenant connaissance des chiffres sur la hausse du coût de la vie rendus publics par Statistique Canada.

Sur une base annuelle, la hausse du coût de la vie a progressé, passant de 8,6% en septembre et de 8,7% en octobre au taux de 8,8%. Cette hausse a suscité une question de la part du député néo-démocrate de Yorton Malville, M. Lorne Nystrom, qui a demandé au premier ministre d'assurer la population qu'il n'aurait pas recours aux contrôles des prix et des salaires, d'autant plus que l'an dernier les salaires n'ont augmenté que de 5,8%.

Le député conservateur de Saint-Jean est, M. James A. McGrath, a prié le premier ministre d'échelonner sur une pé-

riode de trois ans la hausse de 15 à 20% du prix du pain en raison de la suppression des subventions à la consommation.

La politique du gouvernement, lui a répondu M. Trudeau, est de prêter assistance aux plus démunis, et c'est pourquoi le gouvernement augmente les allocations familiales et les pensions de vieillesse en même temps qu'il élimine les subventions à la consommation.

« Il est normal que par les temps qui courent les Canadiens se soumettent à des mesures de contraintes », a souligné M. Trudeau qui a rappelé que de pareilles mesures pourraient permettre d'éviter une répétition de l'état de crise qui avait poussé le gouvernement en octobre 1975 à décréter un contrôle des prix et des salaires.

Statistique Canada attribue une bonne part de la hausse du coût de la vie enregistrée au mois de novembre à des augmentations dans les transports, notamment dans le prix des automobiles.

Les prix des produits alimentaires, qui ont contribué largement à la spirale inflationniste au cours de la dernière année, n'ont subi par ailleurs qu'une hausse de trois-dixièmes de un pour cent en novembre.

Une très grande part de la hausse des prix des aliments provient d'ailleurs des augmentations des prix des repas dans les restaurants.

Le prix des aliments consommés à domicile n'a augmenté que de un-dixième de un pour cent, résultat des baisses des prix de certaines coupes de bœuf, de porc et des fruits frais. Le prix de la dinde et des légumes frais a toutefois augmenté.

On a connu une hausse moyenne de 5,7% des prix des nouvelles voitures en novembre, les fabricants ayant rajusté leurs prix sous prétexte d'amortir certaines modifications qualitatives.

Statistique Canada signale également des hausses de prix pour les soins dentaires, chez les coiffeurs et pour la consommation d'alcools dans des établissements licenciés.

La hausse des prix de tous les articles servant de base au calcul de l'indice des prix à la consommation, à l'exception des

Voir page 6: Le coût

Selon une étude du C.D. Howe sur la fiscalité

L'écart Québec-Ontario continuera de grandir

par Marie-Agnès Thellier

Le jeu fiscal du gouvernement québécois est très limité: l'écart fiscal existant entre le Québec et sa rivale l'Ontario fait que « toute décision visant à augmenter les dépenses ou à hausser les taux d'impôt ne peut qu'accroître le risque que le système fiscal nuise à l'expansion économique du Québec ».

En mettant successivement l'accent sur les faiblesses économiques du Québec, la section québécoise de l'institut de recherches C.D. Howe vient de se pencher sur « les impôts et dépenses au Québec et en Ontario ». La comparaison a été établie par Judith Maxwell, analyste des politiques économiques à l'institut Howe, et par Gérard Bélanger, professeur d'économie à l'Université Laval,

aïdés par Penny Bassett.

Un premier conseil: commencer l'étude de 58 pages par la conclusion qui contient une remarque habituellement située dans l'avant-propos: « Les résultats des comparaisons comprises dans la présente étude demandent à être interprétés avec prudence et cela pour deux raisons: nos données comportent de sérieuses limitations et les deux systèmes fiscaux en

présence (Québec et Ontario) sont structurés de façon différente. »

Cela dit, les économistes prévoient que l'écart fiscal va encore se creuser entre Québec et Ontario parce que l'indexation partielle des impôts québécois sur le revenu ne commencera qu'en 1980. L'impôt sur les profits des sociétés est par ailleurs à peu près semblable dans les deux provinces tandis que, si le fardeau moyen des

taxes sur la propriété des entreprises est légèrement inférieur au Québec, les hauts salaires sont plus taxés dans la Belle Province.

L'étude précise dès le début que « la différence entre la prospérité économique du Québec et de l'Ontario a des implications profondes pour les revenus et les dépenses des deux provinces ». Comme le Québec est plus pauvre que l'Ontario, le rendement par habitant des impôts sur le revenu, des impôts sur les profits des sociétés ou des taxes sur les ventes au détail est des le départ inférieur à celui de l'Ontario. La pauvreté plus grande du Québec se reflète aussi dans la valeur de la propriété immobilière et sur les revenus des impôts fonciers tandis que le gouvernement provincial doit dépenser considérablement plus que l'Ontario en programmes d'assistance sociale.

Lors de la récente présentation du projet de loi fiscale découlant notamment du budget d'avril 1978, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, avait souligné qu'il était difficile de comparer le Québec avec l'Ontario qui a le régime fiscal le plus régressif du Canada et qu'il valait mieux le comparer avec une province ayant aussi un système fiscal plutôt progressif. Le ministre soulignait que pour la première fois en 1978 le petit contribuable québécois ne sera pas le plus taxé du Canada.

La cible de Québec, soit le contribuable marié avec un conjoint et deux enfants à

Voir page 6: L'écart

Dans ses offres salariales

Le gouvernement ne respecte pas le principe de l'égalité

par Renée Rowan

Le Conseil du statut de la femme invite le gouvernement du Québec à réviser immédiatement sa politique salariale soulignant que celui-ci ne respecte pas, dans ses offres salariales au syndicat des fonctionnaires provinciaux, le principe d'égalité des hommes et des femmes à son emploi, pas plus qu'il ne reconnaît aux femmes un véritable droit à la maternité.

Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu, hier, à Québec, la nouvelle présidente du CSF, Mme Claire Bonenfant, a souligné qu'il est temps que le gouvernement, en temps qu'employeur, fasse figure de leader social.

Au cours de leurs dernière réunion qui avait lieu dans la capitale provinciale les 12 et 13 décembre, les membres du Conseil se sont attardés de façon toute particulière à ce dossier et ont constaté des

écarts de salaires injustifiés entre les fonctionnaires masculins et féminins et une absence de mesures en ce qui concerne l'exercice des droits parentaux.

En mai dernier, le CSF faisait parvenir au ministre de la Fonction publique, M. Denis De Belleval, une résolution recommandant que le gouvernement, dans l'élaboration de ses offres patronales respecte le principe d'un salaire égal pour un tra-

Voir page 6: Le gouvernement



Mme Claire Bonenfant

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue Sainte-Catherine près de Saint-Denis
288-2441

2) Le comité des 14, ombudsman des jeunes en difficultés

par Marie Laurier

En annonçant la formation du Comité de protection de la jeunesse le printemps dernier, Me Marc-André Bédard, ministre de la Justice, soulignait qu'il deviendrait « l'ombudsman des jeunes en difficulté ».

De son côté, M. Pierre Marois, ministre d'État au développement social, disait de cette structure qu'elle serait « la bougie d'allumage » pour le respect des droits des enfants.

Expressions que le président du comité, Me Jacques Tellier, aime rappeler puisqu'elles incarnent parfaitement l'idée qu'il se fait de son rôle. D'ailleurs il l'accomplit depuis 1975 au moment de la création du comité de protection de la jeunesse qui a précédé la loi, une structure qui fait maintenant partie intégrante avec un mandat beaucoup plus large.

Cet organisme avait pour fonction fondamentale de venir en aide aux enfants maltraités et à leurs familles. Me Jacques Tellier se voit donc comme le protecteur des droits d'une population de près de deux millions de jeunes. Mais c'est auprès des 30.000 enfants victimes de mauvais traitements physiques, d'abandon ou de négligence ou d'autres problèmes psychologiques et physiques pouvant conduire à des délits criminels — ce que Me Tellier

appelle « les enfants plus vulnérables » — que le comité sera appelé à suggérer les correctifs voulus par la voie de la négociation avec les intervenants sociaux.

Le Comité se compose de quatorze membres dont un président et un vice-président — Me Tellier et M. Paul Périard — ainsi que de douze citoyens choisis dans différentes régions administratives mais évidemment reconnus pour leur compétence dans l'étude et la solution des problèmes de la jeunesse.

Pour Me Tellier, cette structure « originale » accorde un droit de regard et le recul nécessaire à des citoyens ordinaires pour assurer au mieux « la vigilance » et le « respect » des droits des enfants de façon à acheminer les dossiers à qui de droit.

De plus, le comité agit comme « arbitre » lorsqu'il y a désaccord quant à une décision concernant l'orientation de l'enfant. Aussi, les principaux rôles et devoirs du comité — protecteur-arbitre-surveillant — relèvent d'une philosophie tout à fait particulière en ce qu'ils sous-tendent également la mise sur pied de programmes de prévention à l'intention des jeunes.

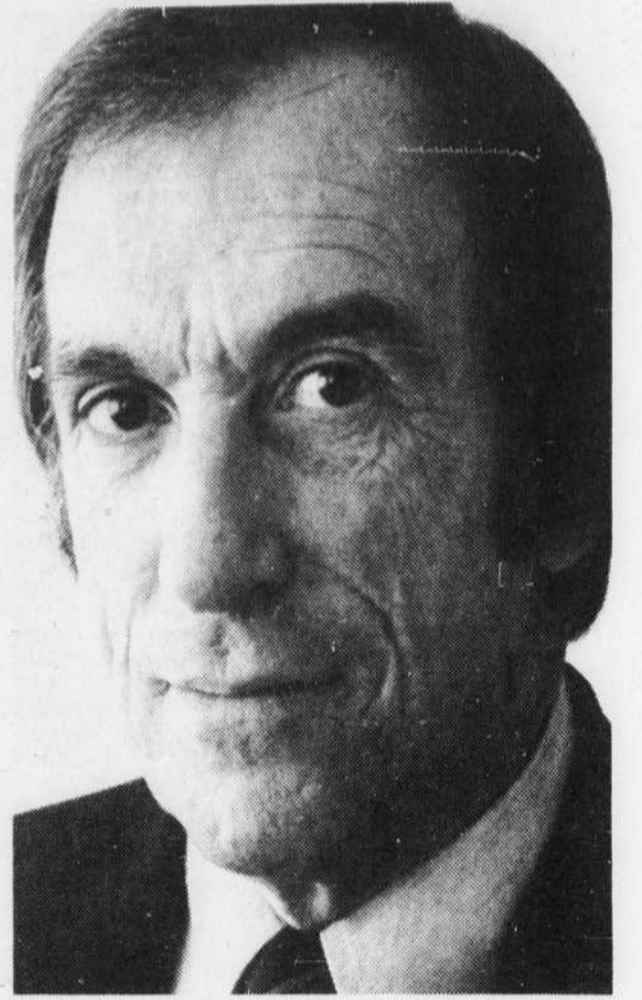
Le président du comité précise qu'il agira en « deuxième ligne », c'est-à-dire une fois que tous les autres recours sociaux auront été exploités. « C'est seulement si les déci-

sions ou mesures prises à l'égard de l'enfant ne sont pas respectueuses de ses droits que le comité se portera à sa défense. En véritable « ombudsman », il aura alors à intervenir aussi bien auprès des personnes que des organismes, pour que soit corrigée la situation ».

Pour dissiper toute confusion, rappelons que le comité est appelé à jouer un rôle d'arbitre dans certains cas. Il n'est nullement question pour lui de se substituer au Tribunal de la jeunesse, ce dernier demeurant l'ultime recours pour statuer sur les droits des jeunes lorsque ceux-ci sont lésés ou encore en limiter l'usage afin de protéger la société.

Outre les deux permanents du Comité de la protection de la jeunesse, MM. Tellier et Périard, voici les noms des douze autres personnes qui en feront partie: Mmes Gail Gibson, de Sherbrooke, Louise Labelle, d'Amos, Claire Raymond, de Sept-Îles, Claire Létourneau, de Trois-Rivières, Suzie Fortin, de Chicoutimi-Nord, Margaret Ann Smith, de Montréal, Monique Lauzon, de Hull; MM. André Thériault, de Rivière-du-Loup, Ronald Prévost, de Montréal-Nord, Maurice Champagne-Gilbert, de Montréal, Mario Bilodeau, de Sillery, Marc Bélanger, de l'Acadie, comté de Saint-Jean.

Prochain article: Le Tribunal de la jeunesse



Me Jacques Tellier, président du comité de protection de la jeunesse.

La protection de la jeunesse



Les droits reconnus

En vertu de la nouvelle Loi, le jeune de moins de 18 ans se voit reconnaître les droits suivants:

- le droit de demeurer dans son milieu familial ou, à défaut, celui d'être placé dans des conditions qui s'en rapprochent le plus;
- le droit d'être informé de ses droits par les personnes qui ont des responsabilités envers lui;
- le droit d'être consulté, s'il est en âge de comprendre, avant d'être placé et déplacé d'un endroit à l'autre; celui, en outre, d'être préparé à un tel changement de vie;
- le droit de recevoir des services de santé, sociaux et éducatifs adaptés à son âge, de façon continue et personnalisée;
- le droit de consulter et d'être représenté par un avocat au Tribunal de la jeunesse et celui d'en appeler des décisions de ce tribunal;
- le droit d'être informé des moyens de réadaptation et des étapes prévues pour sa réinsertion dans sa famille, si un tel retour est possible dans son intérêt;
- le droit d'être renseigné sur les règles internes des établissements où il séjourne avant que toute mesure disciplinaire ne puisse lui être appliquée;

- le droit de communiquer en toute confidentialité avec son avocat, le directeur de la protection de la jeunesse, le tribunal et le comité; celui également de communiquer de la même façon avec ses parents, frères et sœurs ou toute autre personne, à moins que le tribunal n'en décide autrement dans son intérêt;
- le droit pour le jeune de plus de 14 ans d'être consulté, d'accepter ou de refuser des mesures volontaires ainsi que de refuser de se soumettre à une évaluation demandée par le tribunal;
- le droit à la préservation du caractère confidentiel de son dossier et à la destruction, à 18 ans, de ce dossier;
- de plus, aucun jeune de moins de 14 ans ne pourra être traduit devant le tribunal pour une infraction, sauf si les parents ou l'enfant le désirent;
- aucun jeune ne peut être hébergé dans une prison d'adultes ou dans un poste de police;
- enfin, personne ne peut publier quoi que ce soit qui révèle le nom d'un enfant dont le cas est étudié devant le tribunal, ou le nom de ses parents, ni aucune information permettant de les identifier.

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a quelque peu nettoyé le feuilleté, hier, en procédant à l'adoption de pas moins de 18 projets de loi en troisième lecture, sans débat.

Depuis le début du mois, les députés sont appelés à travailler sans relâche, parfois jusqu'aux petites heures du matin, quelques jours avant la fin de la session, et ce n'est pas sans soulagement que le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a

fait adopter ces législations dont cinq confirmaient des mesures déjà en vigueur par suite du discours sur le budget, le printemps dernier.

La Chambre doit mettre fin à ses travaux au plus tard jeudi à minuit mais les projets de loi les plus importants et les plus contestés font encore l'objet de discussions à l'Assemblée nationale, comme les projets de loi 90 sur le zonage agricole, 110 concernant l'industrie de la construction, 108 sur la Société générale de financement, notamment.

D'autre part, en après-midi, la Chambre a accepté aussi en deuxième lecture les projets de loi 106 concernant la ville de Saint-Eustache, 113 sur la

conciliation entre les locataires et les propriétaires.

En soirée, les députés ont entamé le débat au sujet du projet de loi 124 qui traite du projet de vente du Crédit foncier franco-canadien à des intérêts de Halifax et, de façon plus générale, l'acquisition d'actions de certaines sociétés de prêts hypothécaires, c'est-à-dire des entreprises ayant un actif d'au moins \$100 millions.

Hier matin, le feuilleté de la Chambre comprenait pas moins de 72 projets de loi privés et publics, dont 29 n'avaient pas encore franchi l'étape de la deuxième lecture.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas l'intention d'as-

sumer seul le coût de la détérioration des trains de banlieue de la région de Montréal, d'autant plus qu'ils sont propriété fédérale par le biais du Canadien National.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, en réponse aux questions des députés Pierre de Bellefeuille (Deux-Montagnes) et Jean-Pierre Charbonneau (Verchères).

M. Lessard n'a entre autre pas l'intention de renouveler une subvention mensuelle de \$200.000 versée en 1978 au CN pour que cette compagnie n'augmente pas ses tarifs sur les lignes Deux-Montagnes-Montréal et Beloeil-Montréal. M. Lessard a affirmé qu'il

était intéressé au maintien de ces lignes de banlieue mais qu'il désirait que le gouvernement fédéral assume sa part de responsabilité. Ottawa « n'a pas investi un seul sou dans l'amélioration de ces services depuis 50 ans », a lancé M. Lessard.

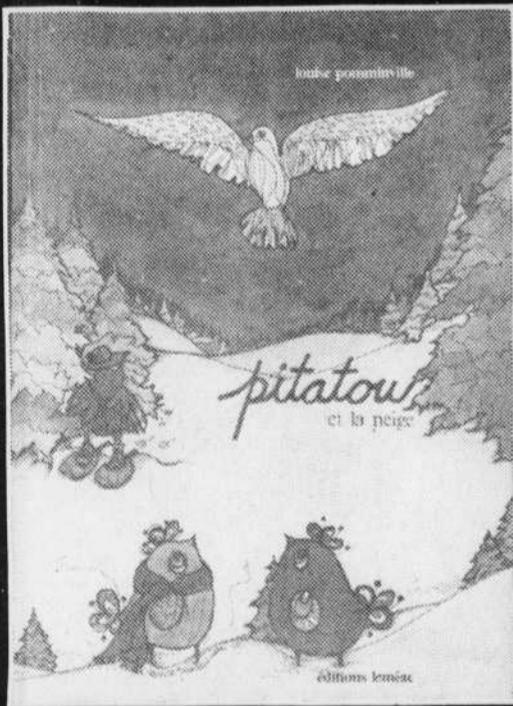
Enfin, une motion adoptée hier par l'Assemblée nationale a augmenté de 6% les salaires de cinq hauts-fonctionnaires du Québec.

Le salaire de ces personnes, tout comme leur nomination, doit être entériné par un vote d'au moins les deux tiers des députés de l'Assemblée nationale. La motion a été adoptée par 94 voix contre une.

LEMÉAC, ÉDITEUR

UNE NOUVELLE CRÉATION DE

LOUISE POMMINVILLE



CARTONNÉ — \$7.95

PITATOU ET LA NEIGE

DANS LA CÉLÈBRE SÉRIE DES "PITATOU" AVEC LES MERVEILLEUX OISEAUX DE LA FORÊT DE NULLÉ-PART
Histoire de Louise Pomminville et de Marie Rose Deprez

- Une nuit de rêve
- L'enchantement de la neige, la lueur d'une aurore boréale annoncent l'arrivée d'un bel oiseau mystérieux
- Quel est son nom, que vient-il faire?

Nom:
 Adresse:
 mandat master charge
 chèque chargex no
 Signature:
 Ci-joint: \$7.95
 Pitaton et la neige

ÉDITIONS LEMÉAC

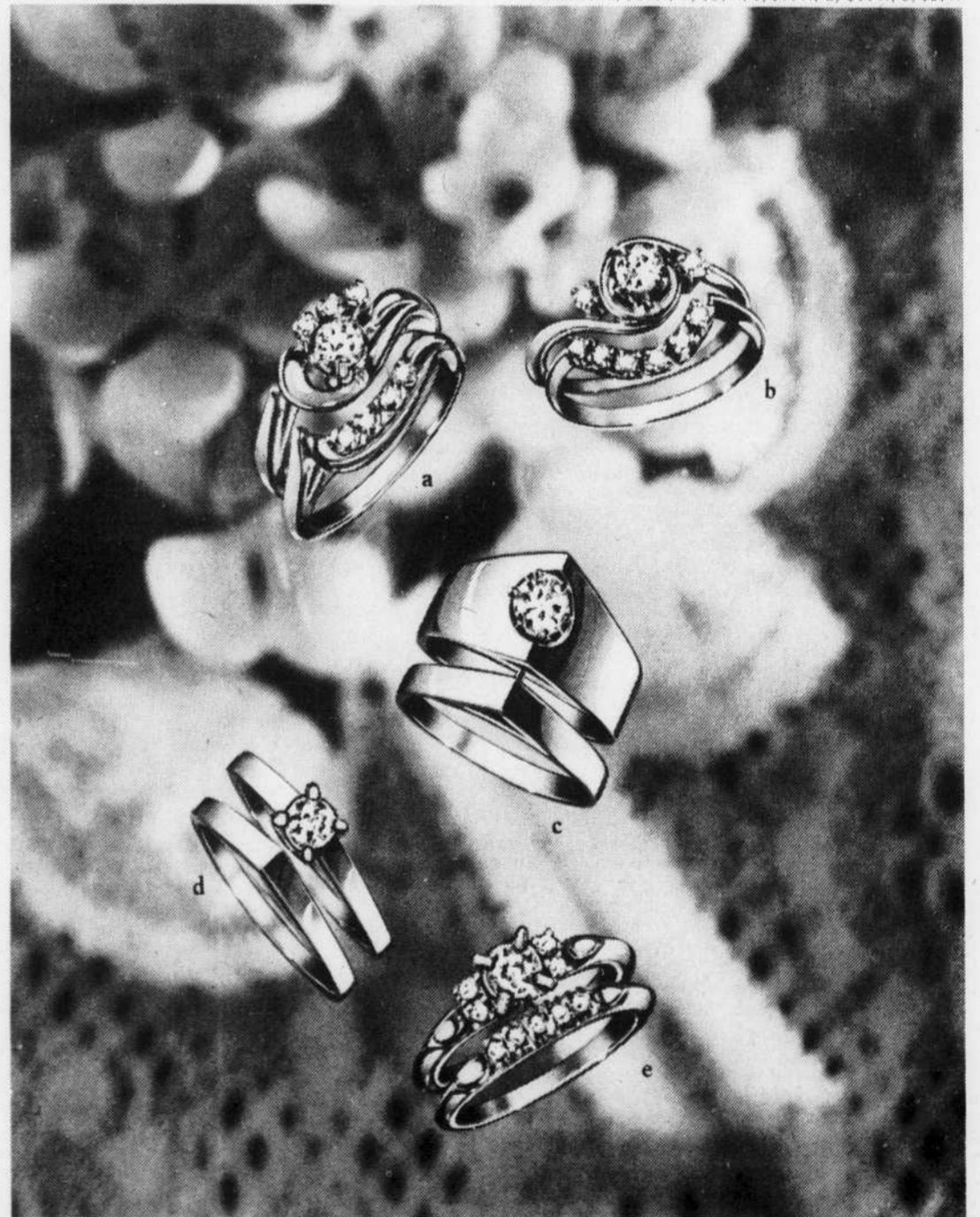
5111, rue Durocher, Mtl. H2V 3X7

DIFFUSION: 273-2844

En vente dans toutes les librairies et les librairies Leméac: Val-d'Or, Sept-Îles, Haute-riev et Montréal.

Un cadeau qui vient à point.

Bagues de fiançailles depuis \$450.
Alliances a) \$250., b) \$275., c) \$115., d) \$115., e) \$275.



La cristallisation de vos rêves.

Si vous cherchez une paire vraiment spéciale pour le grand jour, ces inséparables combleront vos vœux les plus chers. Disons tout simplement que nous avons des bagues qui sont faites pour aller ensemble et se compléter, tout comme vous et elle, des bagues originales et qui sauront parfaitement répondre à vos goûts. Passez donc les admirer. Vous admettrez que les symboles de la vie à deux n'ont jamais été plus séduisants.

Mappins
LE BIJOUTIER PAR EXCELLENCE

1000 rue Ste-Catherine Ouest,

3131 Côte Vertu

PIERRE ONEIL



Pro-Canada ou Ryan: qui expulsera qui?

Les rapports entre les libéraux fédéraux de Pierre Trudeau et le chef du Parti libéral du Québec sont marqués depuis le début du signe de la méfiance. Après quelques mois d'espionnage, c'est maintenant la guerre ouverte.

Pro-Canada avait soumis aux représentants des 14 organismes fédéralistes qui le composent un projet de structure d'organisation et d'animation visant à assumer le leadership de la campagne référendaire depuis le niveau provincial jusqu'à la section de vote de chaque comté. Dans un premier temps, M. Ryan s'est opposé à cette conception du rôle de Pro-Canada, jugeant irréaliste et prématuré de songer à un front commun d'associations politiques qui se préparent à s'affronter dans des élections générales fédérales et à l'occasion d'élections partielles provinciales. M. Ryan croit que Pro-Canada doit se limiter à un rôle de support technique et de coordination régionale pour laisser au PLQ le leadership de la campagne référendaire. C'est d'ailleurs le sens de la contre-proposition que le PLQ a soumise en fin de semaine dernière lors d'une nouvelle réunion des membres délégués de Pro-Canada. C'est par un vote de 20 contre deux que l'assemblée a dit non aux propositions de Claude Ryan, représenté par Jacques Lamoureux et Pierre Bibeau. Les plus dures attaques à l'endroit du chef du PLQ sont venues du sénateur libéral Jean Marchand et de l'ex-ministre Maurice Sauvé, aujourd'hui président de Québec-Canada.

Depuis cet affrontement, deux hypothèses flottent dans l'air et alimentent les tractations entre les partisans de la croisade fédéraliste. A la direction de Pro-Canada ainsi que chez l'Union nationale, on indique que les libéraux provinciaux devront se soumettre et on n'hésite pas à parler de la probabilité d'exclure les représentants de Claude Ryan. Cette menace ne semble pas impressionner les dirigeants du Parti libéral du Québec, déterminés à prendre, d'une façon ou d'une autre, le leadership de la campagne référendaire. Et à moins que Pro-Canada ne change d'attitude, c'est probablement le PLQ qui prendra l'initiative de s'en retirer.

L'UN et l'après-référendum

C'est sous le thème « Le Québec de l'après-référendum » que l'Union nationale tiendra un congrès d'orientation, les 16, 17 et 18 février prochains. Il semble bien, cette fois, que les dirigeants de l'UN soient sérieux et qu'il s'agira plus que d'une simple opération de marketing. Il y a plusieurs années, en effet, que ce parti n'a pas fait un effort aussi soigneusement préparé, aussi structuré pour renouveler sa pensée politique. A l'instar du PLQ, l'Union nationale s'est assurée la collaboration d'experts des milieux universitaire, syndical et professionnel, ainsi que du monde des affaires. Les groupes de travail ainsi constitués ont déjà produit des documents préliminaires, un premier jet de leurs réflexions. Dans un premier temps, ils s'efforcent de concevoir une pensée politique inédite, jeune et attrayante en matières économique et constitutionnelle. Une autre étape de cette démarche consiste à articuler un programme en pièces détachées sur des dossiers de brûlante actualité tels que la formule 13 de la Californie, l'industrie agricole, la condition féminine, la sécurité et la santé au travail et le tourisme. Les dirigeants de l'UN tournent le dos aux déboires du passé et ils évoquent les récents succès des opérations de financement populaire et de recrutement pour apercevoir à travers cette prochaine étape de reconstruction un avenir rempli d'espoir. M. Biron et son entourage affichent aujourd'hui, des mines réjouies qui contrastent avec les têtes de croque-morts du printemps dernier.

La cigarette de René Lévesque

En faisant la promesse de ne plus fumer devant les caméras de la télévision, le premier ministre a fait autant de sceptiques que d'heureux. Bien sûr, M. Lévesque a réjoui des milliers de parents convaincus que l'exemple venant de si haut inspirera les adolescents à en faire autant. Mais il a, du même coup, semé le désarroi au sein de son entourage. Proches collaborateurs et hauts stratèges s'interrogent sur les retombées d'une décision aussi brusque, d'un geste peut-être irréfléchi. Pourra-t-il tenir promesse? Sa performance à la télévision en souffrira-t-elle? N'y a-t-il pas là le risque d'affaiblir une image dont le trait de force a toujours été la cigarette? Quoi qu'il en soit, les conseillers du premier ministre songent déjà à des hypothèses de solutions au cas où toutes ces appréhensions se réaliseraient. Ainsi, M. Lévesque pourrait expliquer aux gens que la promesse valait seulement pour l'année en cours, que les médecins jugent ce changement subit d'habitude dangereux pour sa santé. Des spécialistes de l'image songent d'autre part à certains procédés techniques raffinés qui pourraient, par exemple, rendre la cigarette du PM transparente à l'écran, invisible. Des

trois ou quatre spécialistes qui dorlotent quotidiennement le PM et comptent les battements de son cœur, il en est un qui croit que la fumée de cigarette, ce nuage qui entoure constamment M. Lévesque lui est indispensable et salutaire. Cette zone grise, constituerait une étape qui l'aide à passer du rêve à la réalité et qui le distance de certains ministres et militants radicaux de Montréal que le PM ne se sent plus capable de regarder dans les yeux!

Jean-Talon pris d'assaut

Avant même que Raymond Garneau ait annoncé officiellement son départ de la politique provinciale, le comté de Jean-Talon s'anime et de toutes parts les aspirants candidats se manifestent. Du côté des libéraux, on parle surtout de l'ex-ministre Jean-Paul L'Allier et de l'avocat Louis Rémillard, qui avait présidé le congrès de leadership qui a choisi Claude Ryan. Chez le PQ, il a surtout été question jusqu'ici de Louise Beaudoin, (Zonzon) qui est revenu troubler les cœurs au Québec après un passage remarqué dans les milieux diplomatiques de Paris. Mais voilà qu'un nouveau nom vient d'apparaître sur l'échiquier de Jean-Talon. Il s'agit de Guy Pelletier, ingénieur forestier, fonctionnaire fédéral, l'un des onze signataires du manifeste Option-Québec et co-fondateur du Mouvement souveraineté-association. Sans doute que le premier ministre Lévesque préférerait cet ancien et fidèle compagnon de route, mais la région de Québec, c'est le fief de Claude Morin qui fera tout pour imposer la candidature de Louise Beaudoin.

Trait d'union du PQ au PM

Lors de sa dernière réunion à Montréal, le conseil national a élu ses cinq représentants sur le comité du référendum du parti. Une entente de couloirs a permis que l'aile radicale y soit représentée par Marc Lavallée, le président de la région Ville-Marie. A leur tour, les membres de l'exécutif national étaient réunis le mercredi 13 décembre et ils ont procédé au choix de leurs quatre délégués sur le comité du référendum du parti. Il s'agit de Philippe Bernard, Gisèle Cayouette, Francine Jutras et Jean-Claude Moisan. Un nouveau trait d'union assurera l'association entre les deux souverainetés rivales que constituent le parti et le gouvernement. Mme Francine Jutras, de l'aile modérée, sera la seule à siéger à la fois sur le comité du référendum du parti et le comité du référendum du premier ministre. Elle agira comme agent de liaison. Une fois de plus, l'aile radicale a raté l'occasion d'être représentée sur le comité du PM qui aura la haute main sur la stratégie référendaire.

Les excès d'un ministre

Lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, dans le feu de l'action à l'Assemblée nationale, a déclaré à M. Maurice Bellemare: « La vieillesse est un naufrage et j'ai devant moi une épave », il a consterné plusieurs de ses collègues dont le parti avait investi beaucoup d'énergie et d'argent pour se gagner la sympathie des gens de l'âge d'or. Tout le monde a finalement compris que le ministre souffrait de troubles émotifs et que son caractère l'avait emporté. Dans un autre temps, accusé d'utiliser du papier de luxe pour l'impression des communiqués de presse, M. Tremblay avait fait retraire ses dénieurs en expliquant qu'il était en train d'écouler le vieux stock du ministre libéral du précédent régime. Mais voilà que les nouvelles fournées de papeterie viennent de sortir et le matériel est d'une qualité encore plus luxueuse. Pour l'impression et la diffusion de communiqués, généralement crétinants, c'est exorbitant. Quelles sortes d'autres prétextes un ministre peut-il encore inventer pour justifier ce gaspillage des fonds publics? A moins de jeter tout le blâme sur le dos d'un quelconque petit bourgeois de son entourage.

La cinquième colonne

De passage à New York, il y a deux ans, le premier ministre Lévesque avait dénoncé la « cinquième colonne » issue d'un complot entre les hommes d'affaires et les médias anglophones pour présenter aux Etats-Unis une image déformée et négative du Québec. Tout indique que les milieux les plus stratégiques du gouvernement en sont aujourd'hui infiltrés. Mme Lise Payette déclarait le 6 décembre à l'Assemblée nationale que son gouvernement ne s'objectait pas en principe à l'offre de la Central and Eastern pour acquérir le Crédit foncier mais voulait tout simplement s'assurer que les intérêts du Québec seraient protégés. Une semaine plus tard, le bulletin « Québec Update » publié par la délégation du Québec à New York annonçait, qu'à l'inverse, le « Québec s'oppose » à cette transaction.

Tout en renouvelant son permis sous condition Le CRTC semonce Télé-capitale

par Michel Nadeau

Dans une des décisions les plus sévères de son histoire, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a blâmé vigoureusement le dirigeant de Télé-Capitale à Québec pour avoir réduit de moitié la production locale depuis 1970 et ne pas ainsi avoir tenu leurs engagements antérieurs quant à la programmation.

Le CRTC a consenti à renouveler le permis de Télé-4 à la condition expresse que les patrons de cette station présentent d'ici à six mois une nouvelle grille de programmes. Une audience publique sera alors tenue pour vérifier si cet horaire est conforme aux besoins de la population de la Vieille Capitale.

Le ton de la décision est particulièrement ferme surtout lorsque l'organisme reproche aux dirigeants de la station privée d'avoir « fait regresser la production locale qui, de 46 heures en 1970, est tombée à 26 heures seulement pour l'année en cours ».

Les commissaires s'inquiètent aussi des conséquences du malaise qui subsistent au niveau du conseil d'administration. Par suite du départ de MM. Jean Pouliot et Claude Pratte en raison d'accusations de conflits d'intérêt, les détenteurs des deux-tiers des actions ne sont plus représentés au conseil.

Enfin, l'organisme se dit préoccupé par la déclaration du nouveau président de Télé-Capitale, Me Wilbrod Bhéner « qui s'identifie comme un administrateur d'argent et de biens plutôt qu'un radiodiffuseur ».

Rejoint à son domicile, Me Bhéner a déclaré hier qu'il n'était pas surpris de la décision du CRTC. « Nous savions que l'administration précédente n'avait pas rempli ses promesses. »

« L'administration précédente », c'est l'ancien président, M. Jean Pouliot, qui a

quitté Télé-4 à la suite des accusations de conflits d'intérêt dirigées contre Me Claude Pratte.

« Je suis cependant étonné que le Conseil nous dise aujourd'hui de reprendre M. Pouliot », a ajouté Me Bhéner.

L'organisme souhaite que la composition du conseil d'administration et du comité exécutif représente plus fidèlement le contrôle de la compagnie. Il déplore que « si peu de radiodiffuseurs d'expérience siègent aux deux conseils ».

Présentement, seul M. Roland Giguère de Télé-Métropole possède une longue expérience dans ce secteur. Les sept autres administrateurs proviennent tous des milieux financiers ou juridiques.

En ce qui a trait à la programmation, M. Bhéner a déclaré que « des centaines de milliers de dollars avaient été investis dans de nouveaux programmes depuis quelques semaines. Lors de l'audience du Conseil à Québec, nous avons compris leur insatisfaction devant le travail de nos prédécesseurs ».

Le fait le plus étonnant survient lorsque M. Bhéner mentionne: « Jamais tant au niveau du comité exécutif qu'au niveau du conseil d'administration, nous n'avons discuté de la programmation. M. Pouliot prenait toutes les décisions à ce sujet ».

Selon le CRTC, Télé-Capitale devra « redéfinir le rôle et les responsabilités de cette station afin de refléter davantage le

caractère politique, social et culturel de la ville de Québec ».

« L'entreprise devra produire plus d'émissions de qualité faisant appel aux talents locaux dans le domaine des variétés et des émissions destinées aux enfants... », ajoute le CRTC.

Celui-ci insiste en particulier pour connaître les projets de Télé-4 dans les domaines des affaires publiques et de l'information.

Le CRTC reconnaît les efforts de Télé-Capitale pour améliorer le contenu canadien de sa programmation. Cette station avait diffusé en 1977 un nombre inférieur à la norme prescrite de programmes canadiens.

Par suite de son entrée sur les ondes à Rimouski et à Sept-Îles, Télé-Capitale devra participer avec d'autres membres du réseau TVA « à un projet d'expansion dans la région de la Gaspésie, de la baie des Chaleurs et du nord-est du Nouveau-Brunswick ».

Au niveau financier, le CRTC ne fournit aucun commentaire sur les résultats spectaculaires de cette compagnie qui se situe aux premiers rangs des profits enregistrés au Canada depuis six ans.

Il sera intéressant de voir l'effet de cette décision sur la future requête devant le CRTC de M. Jean Pouliot qui s'apprete à prendre le contrôle de CFCF à Montréal.

Relativement au retour éventuel de M. Claude Pratte au conseil, Me Bhéner a déclaré hier que celui-ci pourrait réintégrer le conseil d'administration s'il se départit de certains intérêts dont celui de la station de radio à Rimouski.

Depuis le départ de MM. Pratte et Pouliot, deux administrateurs ont été nommés. Il s'agit du frère de M. Michel Baribeau, le troisième actionnaire, M. Simon Baribeau et d'un associé de M. Claude Pratte, M. Juan De Blois qui demeure secrétaire de la compagnie.

Grève chez Voyageur?

Deux grèves risquent de paralyser aujourd'hui les activités de la compagnie Voyageur.

En effet, les quelque 400 chauffeurs d'autobus, affiliés au syndicat des Teamsters, menaçaient hier au moment de mettre sous presse de déclencher un arrêt de travail de 24 heures en vue de hâter la signature d'une nouvelle convention collective.

D'autre part, les 33 employés du terminus d'autobus de la vieille capitale devaient en principe se mettre en grève à deux heures ce matin à moins d'une nouvelle offre patronale. Ces

syndiqués, affiliés à la CSN, ont rencontré la partie patronale hier en présence du conciliateur, M. Claude Guimond, mais comme aucune nouvelle proposition n'a atterri sur la table, l'exécutif syndical avait l'intention hier soir de déclencher le mouvement de grève au cours de la nuit.

Quant aux chauffeurs, leurs représentants ont rencontré hier soir leurs vis-à-vis patronaux dans l'espoir de trouver une solution de dernière minute à l'impasse en cours. La journée d'étude envisagée pourrait, si elle a finalement lieu, se transformer rapidement en grève totale.

Selon la Presse Canadienne, les deux parties se sont entendues pour remplacer le tarif au mille par un salaire de \$5.75 pour chaque heure de conduite. Le différend porterait sur un écart de \$5 relatif au forfait quotidien. Le syndicat demanderait \$45 et la compagnie ne voudrait pas dépasser \$40.

xécutif syndical avait l'intention hier soir de déclencher le mouvement de grève au cours de la nuit.

Quant aux chauffeurs, leurs représentants ont rencontré hier soir leurs vis-à-vis patronaux dans l'espoir de trouver une solution de dernière minute à l'impasse en cours. La journée d'étude envisagée pourrait, si elle a finalement lieu, se transformer rapidement en grève totale.

Selon la Presse Canadienne, les deux parties se sont entendues pour remplacer le tarif au mille par un salaire de \$5.75 pour chaque heure de conduite. Le différend porterait sur un écart de \$5 relatif au forfait quotidien. Le syndicat demanderait \$45 et la compagnie ne voudrait pas dépasser \$40.

Le 144: contre-offensive du «clan»

par Louis-Gilles Francoeur

L'ancienne équipe dirigeante du Local 144 des plombiers de la FTQ-Construction, mise au rancart par les tuteurs lors de la purge du printemps dernier, a fait savoir au président de l'union internationale des plombiers qu'elle n'acceptait pas sa décision de conférer une autorité « syndicale » aux plombiers qui ont été désignés pour lui succéder.

Ce rejet très net de l'autorité du président international a été signifié par nul autre que l'ancien président du Local 144, M. Fernand Baril, dans une lettre qu'il a adressée récemment au président du syndicat international des plombiers, M. Martin J. Ward. Cette lettre, distribuée sur un certain nombre de chantiers, a d'autre part été remise lundi soir à une centaine de fidèles de l'ancien roi de la construction, qui se sont réunis au 7383, Saint-Hubert, dans un local qui abritait jusqu'à tout récemment la bijouterie d'André « Dédé » Desjardins. Incidemment, l'ex-roi de la construction vient de déménager son commerce à Saint-Léonard dans un centre commercial.

Cette réunion du «clan», qui dirigeait le 144, semble le point culminant d'une escalade qui a obligé récemment les responsables syndicaux du 144 à fermer les bureaux de la rue Lajeunesse pendant une semaine à cause d'une série d'incidents violents.

Le 8 décembre, en effet, l'agent d'affaires Charles Lacca était assailli et frappé dans son bureau, à quelques pas du tuteur Gérard Beaudry, parce qu'il avait refusé de faire passer un individu devant d'autres travailleurs inscrits sur le tableau du placement syndical.

Le lundi suivant, une cinquantaine de mécontents arrivaient en masse au bureau du 144. Devant le chahut qui suivit cette intrusion dans les bureaux de l'administration, les agents d'affaires ont requis l'intervention de la police, qui a dû demander à l'escouade anti-émeute de vider la place. Selon les agents d'affaires du 144, l'ancienne équipe veut se donner « un air de martyr » en obligeant les représentants syndicaux à demander l'aide de la police s'ils veulent réussir à travailler normalement.

Le lendemain, le nouveau gérant d'affaires du 144, M. Léo St-Laurent, devait faire face au même groupe de mécontents, qui ont saccagé son bureau et brisé ses lunettes sans toutefois le frapper, une chance que n'avait pas eu quelques jours plus tôt l'agent d'affaires Lacca. Cette fois, le groupe a vidé la place avant l'arrivée de la police. C'est alors que la direction syndicale du 144 a décidé de fermer ses bureaux pour le reste de la semaine; Les bureaux du syndicat ont rouvert leurs portes lundi.

La réunion de lundi soir avait pour but de réunir les plombiers qui n'acceptent

pas la décision de l'internationale de faire front avec les tuteurs pour nettoyer le 144.

On sait qu'en plus de reconnaître tous les agents d'affaires nommés par les tuteurs et de nommer un nouveau gérant d'affaires, le président international, M. Martin J. Ward a décidé de confier à la nouvelle équipe le soin d'émettre les « travel cards », sans lesquelles un plombier ne peut aller travailler aux Etats-Unis ou dans les autres provinces. La perte de ce moyen de contrôle des troupes syndicales a fortement ébranlé l'ancienne équipe dirigeante car, depuis cette décision, les indévis du 144 se tournent vers la direction actuelle pour obtenir les emplois convoités.

Dans sa lettre au président international, M. Baril qualifie de « Judas » tous les plombiers qui ont décidé d'oeuvrer au nettoyage en accord avec la tutelle. Cet épithète peut fâcheux touche par ailleurs le gérant d'affaires nommé par M. Ward.

L'ancien président du 144 ajoute que M. Ward avait fait miroiter de « faux espoirs » à ceux qui projetaient de s'opposer à la tutelle: « C'est un abus de pouvoir de votre part », lit-on dans cette lettre dont LE DEVOIR a obtenu copie.

« Nous ne sommes pas prêts à respecter une entente semblable », poursuit M. Baril au nom de ceux qui ont décidé de braver à la fois la tutelle et la direction internationale de leur syndicat.

Les tracts distribués à la réunion, qui se tenait dans l'ancienne bijouterie d'André Desjardins mentionnent qu'un « comité d'information » dont la composition demeure inconnue publiera prochainement un « journal » pour renseigner les plombiers sur les actions envisagées contre la nouvelle équipe en place.

La loi de la tutelle interdit à quiconque de miner l'autorité des personnes nommées pour l'appliquer, directement ou indirectement. Des plombiers, qui se sont rendus à cette réunion lundi soir, ont affirmé au DEVOIR qu'ils avaient l'impression que « des personnes » étaient postées à des endroits stratégiques pour noter les « présences » à cette réunion.

AUJOURD'HUI

- 15 h, récital du professeur James Angell, carillonner de Stanford University (Californie) sur le carillon de l'Oratoire Saint-Joseph.
- 19 h, aux quartiers d'hiver des animaux du parc Angrignon, inauguration de la Fête d'hiver organisée par le Service des sports et loisirs de Montréal.
- 19 h, réception amicale au secrétariat des Scouts et Guides de Montréal, 3500 rue Laval, à Montréal.
- 20 h, célébration pénitentielle au Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs, 5875 rue Sherbrooke est (métro Cadillac).
- A partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 décembre, exposition du peintre d'origine arménienne Soursen, à son atelier du 409 rue Saint-François-Xavier.

Collectes de sang de la Croix-Rouge: au 2180 boul. Dorchester ouest, de 8 h 30 à 16 h; au 3131 rue Sherbrooke est, de 13 h à 20 h 30.

SESSION D'HIVER de la



POTERIE BONSECOURS

CENTRE DE CÉRAMIQUE
Tournage - Façonnage
Émailage - Cuissons - Batik
Peinture sur soie - Dessin
Sessions de 12 semaines
15 janvier au 2 avril
Inscription et renseignements à la
POTERIE BONSECOURS
433, rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6165 ou 844-6253
Permis Culture Personnelle no 749583

par François Roberge

L'emplacement choisi pour les compétitions équestres dans le cadre des Jeux olympiques de Montréal était un bon endroit pour économiser de l'argent, mais jamais le Cojo n'a semblé mettre en place les mécanismes nécessaires au contrôle de la hausse des coûts des compétitions — qui passeront de \$975,000 en 1974 à près de \$4,5 millions en 1976.

De plus, selon l'urbaniste Paul Saint-Jacques, de la firme Jean Phaneuf et Associés mandatée par la commission Malouf pour étudier le dossier des constructions effectuées par le Cojo, des dépenses de \$760,000 ont été effectuées après la tenue des Jeux afin de compléter ces installations qui étaient remises aux promoteurs de Bromont Inc, installations que M. Roland Desourdy comparait la semaine dernière à des « tentes » plantées pour un « pique-nique » et que l'on enlève ensuite.

En outre, M. Saint-Jacques a informé hier la commission que des factures pour une somme de plus de \$700,000 avaient été soumises au Cojo par Bromont Inc et approuvées, alors que jamais le comité exécutif du Cojo n'en avait préalablement approuvé le contenu par requisição officielle.

L'urbaniste de la firme conseil a affirmé que ce total représentait en fait une série de petites sommes qui avaient été payées à la pièce et qu'en fait, cela ne signifiait pas nécessairement qu'il y ait eu mauvaise volonté de la part du Cojo. Il a cependant été plus catégorique dans un rapport d'expertise déposé hier à la commission.

Le rapport de la firme Jean Phaneuf signale que les premières sommes attribuées aux compétitions équestres en 1972 dans les premiers budgets soumis par la Ville de Montréal prévoyaient des coûts de \$5 millions, ce qui pourrait laisser croire qu'à \$4,5 millions, les compétitions ont été une véritable aubaine, dignes en tout point du grand bazar d'Isambou. Il n'en est rien, ajoutent les experts.

Le \$5 millions de 1972 n'est étayé par aucun estimé le moins précis.

En outre, selon les experts, le Cojo n'avait pas du projet une connaissance suffisante pour lui permettre d'exercer son rôle de gérant. « En l'absence d'un plan, précise leur rapport, il était difficile pour le Cojo de planifier, d'évaluer, de gérer et de contrôler d'une façon adéquate les travaux pour les installations équestres. »

« Le Cojo n'a pas exercé à Bromont tous les contrôles nécessaires qu'implique une volonté de réalisation au moindre coût. » Cela, pour M. Saint-Jacques, parce que le premier contrat signé avec Bromont Inc. pour la somme forfaitaire de \$975,000 était totalement inutile parce qu'incomplet. Ce contrat en fait ne disait pas grand chose au Cojo.

Finalement, concluent les experts, lorsque le second contrat de \$1,4 million est accordé à Bromont, le contrat et les procédures de contrôle qui sont appliqués par la suite ne reflètent pas « explicitement cette volonté d'exercer un contrôle serré sur les travaux d'un entrepreneur dont le choix s'est fait sans appel d'offres ».

Malgré cela, les experts estiment que le choix de Bromont n'était pas mauvais.

Ce n'est pas tant le choix du site et la décision d'y concentrer toutes les installations qui a déterminé la hausse rapide des coûts, mais la faiblesse des contrôles du Cojo.

Plus tard hier, le lieutenant colonel André Desjardins ex-cadre du Cojo est venu expliquer à la commission comment les coûts de « logistique » avaient augmenté au Cojo de \$5 Millions. Il a donné une série d'exemples démontrant à l'envi que les hausses de coûts n'étaient pas dues proprement à des dépassements mais à de mauvaises prévisions et à des ajustements.

Ainsi, au chapitre du transport, le fait de disséminer les journalistes et les officiels entraîna des hausses considérables de coûts en temps supplémentaire pour les chauffeurs et les autobus qui se louaient au moment des prévisions \$18 l'heure, se louaient \$24 l'heure en 1976. Or, la salle de presse qui devait d'abord être intégrée au stade fut installée finalement au Complexe Desjardins. Cela entraîna, selon M. Desjardins, des hausses considérables de frais puisqu'il fallait transporter les journalistes sur près de 30 sites de compétitions.

Voir page 6: Bromont

PIERRE VADEBONCOEUR

Les deux Royaumes

ESSAIS

«Un cheminement qui s'inscrit comme dépassement des puissants conformismes d'aujourd'hui.»

239 pages \$8.95

L'HEXAGONE

Diffusion: Messageries Littéraires, 6585 rue St-Denis, Montréal H2S 2S1, tél.: 279-8476

Une normalisation inévitable

La normalisation sino-américaine paraît inéluctable à plus ou moins long terme, mais sa concrétisation, bien qu'assez soudaine en raison surtout du secret dans lequel se sont déroulées les négociations, n'est pas fortuite. Elle permet en effet aux deux parties d'exploiter au maximum le nouveau rapport de forces ainsi créé dans leurs relations avec l'autre supergrand: l'Union soviétique.

Pour rendre un encerclement que Moscou et ses alliés semblaient tisser lentement mais sûrement, de l'entrée du Vietnam au sein du Comecon au coup d'Etat pro-soviétique en Afghanistan, les dirigeants chinois ont entamé des ce printemps une offensive diplomatique tous azimuts, dont l'ampleur et l'efficacité ont semblé prendre de court les stratèges du Kremlin. Le traité sino-japonais restera sans conteste un des plus graves revers de l'ère Brejnev, que n'a nullement compensé le traité d'amitié signé hâtivement avec le Vietnam.

En outre, après la visite de Hua après du maréchal Tito et du président Ceausescu, Moscou s'est à son tour mis à se demander: qui encercle qui?

La persistance de foyers de tension à sa frontière avec le Vietnam, la volonté de Hanoi de renverser le gouvernement pro-chinois de Pol Pot au Cambodge, la désuétude d'une grande partie de l'armement chinois, etc., sont autant d'éléments stratégiques qui poussaient Pékin à accélérer son ouverture vers l'Occident, et a fortiori avec Washington. Mais les impératifs économiques ont sans aucun doute été déterminants. Pour mener à bien ses quatre « modernisations », la Chine a un besoin gigantesque de technologie occidentale et semble pour cela décidée à renier la plus grande partie de la doctrine maoïste qui a trait à l'économie, comme en témoigne actuellement le « printemps de Pékin ».

Les délégations japonaises, françaises, britanniques et allemandes se pressant au portillon, attirées par ce nouvel eldorado économique, on comprend que Washington ait prêté une oreille réceptive aux appels assez clairs des dirigeants chinois. Brezinski ayant convaincu le président Carter que jouer la « carte chinoise » s'avérait en outre une opération payante dans le difficile marchandage avec Moscou des accords SALT, le contentieux sur Taiwan devenait mineur en regard des bénéfices que pouvaient tirer d'un rapprochement tant Washington que Pékin. On le mesure bien dans le communiqué conjoint de vendredi, où le problème de la livraison d'armes américai-

nes à Taiwan, après l'abrogation du traité mutuel de défense, est mis entre parenthèses. C'est par une astuce technique que l'accord final a été conclu entre M. Woodcock et Teng: les deux parties sont d'accord pour ne pas être d'accord sur ce sujet.

Il convient de relever que l'échéance du 1er janvier avait été fixée par le président Carter qui aurait sans doute bien aimé pouvoir annoncer la normalisation avec Pékin en même temps que la conclusion d'un accord de paix israélo-egyptien, trois mois après Camp David. En outre, le rusé Teng a réalisé que se faire inviter aux États-Unis, avant même le président Brejnev, n'était pas chose négligeable et que cela valait bien une concession, tout implicite d'ailleurs, sur Taiwan. Il était en outre essentiel pour Pékin de devancer la conclusion de l'accord américano-soviétique de limitation des armements stratégiques SALT-2, que doivent peaufiner le 21 et 22 décembre à Genève MM. Vance et Gromyko, et qui devrait conduire à un sommet Carter-Brejnev en janvier.

Il convient d'utiliser le conditionnel car cet accord SALT « signé à 95% » depuis des mois n'en finit pas d'être retardé et que le camouflet infligé par Washington et Pékin peut pousser Moscou à des réactions imprévisibles. Cependant, si on se fie au passé, le Kremlin, au-delà de la rhétorique irritée des déclarations officielles, ne sacrifiera pas maintenant ce qu'il a toujours présenté comme la pierre angulaire de sa politique de détente, et ce d'autant plus que, si l'on en croit certains milieux américains, l'accord SALT-2 pencherait plutôt en faveur de l'Union soviétique. On note à Washington qu'après leur percée chinoise, MM. Nixon et Kissinger avaient reçu un accueil des plus chaleureux à Moscou et que cette année même, les relations soviéto-américaines ont commencé à s'améliorer peu après la mission de Brezinski en Chine.

D'ailleurs, les dirigeants soviétiques considèrent la normalisation des relations sino-américaines comme « légitime » et inévitable. Cependant, ce qui les inquiète au plus haut point est la coopération militaire qui s'amorce entre Chinois et Occidentaux. La Chine partage avec l'Union soviétique une frontière très longue et contestée; on se souvient des incidents armés sur l'Ooussouri, en Asie, alors que Pékin achète en France, en Italie et en Grande-Bretagne des armes à l'usage « défensive ». Moscou multiplie les mises en garde; M. Arbatov, tout en avertissant que ces

ventes compromettaient la détente, précisait récemment: « La politique de l'Union soviétique n'est pas de ruiner nos relations avec les pays se rapprochant de la Chine, mais si ce rapprochement se fait sur une base anti-soviétique, il peut affecter nos relations ». Qu'est-ce qui est anti-soviétique? le Kremlin se donne toute latitude pour en définir les paramètres.

Face à l'émergence désormais prévisible de la Chine comme superpuissance, l'équipe Brejnev, qui vit les temps difficiles d'un fin de règne, improvise et tente de jouer aussi la carte européenne; c'est du moins ainsi qu'on interprète la récente nomination à Bonn d'un ambassadeur spécialiste des questions allemandes. La marge de manoeuvre paraît cependant étroite sur ce terrain que s'efforce d'occuper avec plus d'indépendance les euro-communistes.

Le président Carter, quant à lui, ne devrait pas éprouver trop de difficultés à faire accepter la normalisation avec Pékin par le Congrès, même si l'aile conservatrice l'accuse d'avoir « bradé » un des plus fidèles alliés des États-Unis. Le président a multiplié les assurances lors de son message télévisé: le bien-être de la population de Taiwan sera assuré par le maintien de relations commerciales, culturelles et autres. On fait remarquer d'ailleurs que seuls une vingtaine de pays entretiennent encore des relations diplomatiques avec Taiwan, ce qui ne l'empêche nullement de connaître un boom économique qui fait l'envie de la Chine elle-même, comme l'ont révélé certaines affiches du « printemps de Pékin ».

On voit mal d'ailleurs comment, dans le contexte actuel, Pékin céderait à la tentation de vouloir annexer par la force l'île de Formose. Sur le plan militaire, l'opération serait des plus hasardeuses voire même impossible, étant donné l'absence du côté chinois de matériel amphibie et de l'aviation nécessaires à l'invasion. D'autre part, la Chine espère utiliser Taiwan dans l'avenir comme elle l'a fait avec Hong Kong jusqu'à maintenant. Le président Hua Kuo-feng l'a sous-entendu vendredi au cours de sa conférence de presse.

Pékin semble prêt à patienter, calculant que le problème se règlera avec le temps. Les nationalistes de Taiwan ne l'entendent pas ainsi, mais qui pourra arrêter les échanges commerciaux qui ne manqueront pas de se nouer entre les deux anciens ennemis?

Gilbert GRAND

La transparence des sociétés d'État

par Michel Nadeau

Ce n'est pas pêcher par excès de zèle que de songer aujourd'hui à réviser les mécanismes de contrôle des sociétés d'État au Québec. Les révélations récentes sur la gestion de Marine Industries comportent des faits hallucinants et renversants.

Comment le président d'une des plus grandes entreprises québécoises peut-il disparaître tout à coup sans laisser de traces? On informe benoîtement le public que le patron de Marine s'est envolé en 1976!

Ces aventures rocambolesques nous mènent quelque part entre Monaco et Panama où le numéro 1 de la Société générale de financement remet finalement sa gestion de démission. Une société de gestion avec un chiffre d'affaires d'un demi milliard a été laissée sans tête dirigeante durant plusieurs mois. Le drame est qu'avant de mettre le pyjama dans la valise, le p.d.g. de la firme soroletise s'est fait monter six bateaux pour \$180 millions.

La tradition veut qu'environ un an après la fin de l'exercice financier, le ministre responsable d'une société d'État dépose à l'Assemblée nationale le rapport de l'organisme. Au risque de déroger à aux prérogatives de l'Assemblée », les données ne peuvent être communiquées au public avant d'être remises aux députés. Imprimé en quatre couleurs, le document est aussi complètement inutile. Mais il est aussi complètement inutile. Les faits sont dépassés, les chiffres ont changé, les dirigeants ont été mutés... Perdu dans le flot quotidien de l'information gouvernementale qui abou-

tit à la Tribune de la presse, le rapport n'offre plus d'intérêt. Tout au plus, les médias reproduisent les premières lignes du communiqué savamment tourné par une batterie de relationnistes.

Il y a quelques jours, les journaux recevaient le rapport de la Société d'habitation pour l'année terminée le 31 décembre 1977. Le record appartient cependant à l'OPDQ qui, en 1976, publia son rapport avec un retard de 18 mois.

Voilà comment le p.-d.-g. d'une société d'État rend compte de son administration « à l'actionnaire », c'est-à-dire au gouvernement. L'information s'arrête aux députés et fonctionnaires. Tant pis pour le bailleur de fonds, le public.

A l'occasion, la direction d'une société d'État se présentera devant une commission parlementaire où les débats partisans relèguent souvent au second plan les vrais problèmes de l'entreprise.

S'il est bon prince, le chef d'une entreprise parapublique consentira à une ou deux entrevues en précisant bien que « certaines données ne sont pas disponibles pour le instant ».

Pour savoir ce qui se passe dans ces pâturages, le journaliste doit s'adresser aux partenaires privés auxquels ces sociétés d'État sont parfois associées.

Pour connaître l'état des forages de Soquip à Drummondville, il est plus facile de téléphoner à Dome Petroleum à Calgary qu'à Québec ou Montréal. Et pour le simple Québécois curieux d'en savoir plus long sur les opérations de Soquem à Saint-Honoré, la démarche est plus

complexe. Il lui faudra devenir actionnaire de Teck Corp. et, à l'assemblée annuelle de la compagnie à Vancouver, il obtiendra toutes les informations qu'il désire sur la production de columbium au Saguenay.

Que ce soit Loto-Québec, la Société des alcools, Rexfor ou l'Hydro-Québec, les dirigeants ne sont pas tenus d'exposer et de motiver devant les six millions d'actionnaires les grandes décisions de la direction. Tout au plus dans le rapport annuel, on déplorera certaines erreurs des administrations antérieures...

Dans le secteur privé l'actionnaire reçoit, quelques semaines après la fin de l'année financière, le résultat des opérations. À l'assemblée annuelle, il peut critiquer certains choix, grogner contre le « management », se plaindre des dividendes trop faibles, réclamer des changements, etc. Après tout, c'est son argent!

Les résultats de cette forme de démocratie ne sont pas toujours probants. Mais au moins l'investisseur mesure la qualité de gestion en utilisant le rapport entre les dépenses d'administration et le chiffre d'affaires. Vendre de l'alcool au Québec ou en Ontario est une opération comparable. Il en est de même pour l'électricité ou les loteries. Le ratio coûts/ventes n'est qu'un des outils pouvant jauger de la valeur du « management » de certaines sociétés d'État.

Dans d'autres cas, il faudrait mieux mesurer la qualité de gestion en utilisant le rapport entre les dépenses d'administration et le chiffre d'affaires. Vendre de l'alcool au Québec ou en Ontario est une opération comparable. Il en est de même pour l'électricité ou les loteries. Le ratio coûts/ventes n'est qu'un des outils pouvant jauger de la valeur du « management » de certaines sociétés d'État.

Cet exercice pourrait éloigner éventuellement les simplifications abusives qu'on entend sur l'inefficacité des entreprises parapubliques.

Beaucoup reste à faire pour nettoyer les vitrines opaques ou embuées des sociétés d'État. Une information précise, rapide et la plus complète possible sera un premier pas en ce sens. Il faut aussi que les dirigeants de ces organismes se dotent d'étalons de mesure de leur performance.

Les sociétés fédérales comme Air Canada, le Canadien National ou Canadair ont autant, sinon plus, de chemin à parcourir vers la transparence. Les 23 millions d'actionnaires pourraient ainsi vérifier si les affaires vont aussi bien que l'affirment les communiqués qui découlent du sommet de la Place Ville-Montreal.

Cette information du public ne remplacera pas la surveillance active du côté du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Elle incitera cependant les élus à montrer plus de vigilance que par le passé, comme le révèle la triste affaire de Marine.

Les entreprises parapubliques ont besoin d'une marge suffisante d'autonomie parce qu'elles ont souvent dans des sphères souvent concurrentielles. Ceci n'élimine pas pour autant la nécessité de contrôle pour permettre « à l'actionnaire » d'être un peu mieux informé de ce qu'on fait avec les \$12 milliards qu'il a investis dans ce domaine à Québec.

Et c'est un excellent moyen de savoir si le patron est toujours là!

Rolande A. LACERTE

LETTRES AU DEVOIR

Un geste justifié du Conseil des Arts

Ayant eu l'opportunité de prendre connaissance du texte de la pièce de Denise Boucher, *Les Fées ont soif*, pour moi, la décision du Conseil des Arts de refuser de subventionner cette « pièce » allait de soi. Le Conseil faisait simplement preuve de jugement et de discernement.

Je n'aurais pas cru qu'il faille donner son appui et reconnaître un organisme de bien administrer nos deniers. Devant les réactions suscitées par cette décision du Conseil, il semble bien, hélas, que oui. Je remercie donc les membres du Conseil des Arts de posséder un jugement sain et d'avoir refusé de subventionner cette pièce.

Je suis extrêmement étonné de constater à quel point était contestée la décision du Conseil. On craint à la censure. Encore heureux qu'on n'ait pas crié au « chef-d'oeuvre » meconnu...

Je me demande encore comment un Monsieur comme Jean-Louis Roux, que je considérais comme un excellent comédien et un homme de bon goût, ait pu se porter à la défense de *Les Fées ont soif* avant même sa

production sur scène, alors qu'il n'a pas osé répéter ses louanges et n'a même pas eu la décence de signer lui-même la mise au point à la suite de l'intervention proçipe de l'Archevêque de Montréal, mais je le fait faire par un porte-parole. Je me demande comment il a eu l'audace de montrer cette « oeuvre », surtout après avoir été averti sérieusement par le Conseil des Arts après la production affreuse de « Ti-Jésus bonjour ».

M. Roux défendait un principe, disait-il. Principe de la censure? Ce principe ne fut pas, que je sache, mis en doute. Bien au contraire, le Conseil des Arts a laissé le TNM absolument libre de monter la pièce; il refusait de la subventionner, ce qui est tout à fait différent et parfaitement son droit... La preuve!

Par curiosité, j'ai assisté à une représentation de *Les Fées ont soif*. L'incroyable se produisit: le TNM présentait, avec quelques modifications seulement, le texte de Mme Boucher, son style décevant, ses scènes grossières, son langage ordurier.

Je n'étais pas encore au

bout de mes surprises: la pièce fut reçue favorablement par les journalistes et les critiques. Ces derniers insistent sur le thème de la pièce, mais omettaient d'en souligner les scènes d'une vulgarité surprenante, le langage obscène, le ridicule de certaines valeurs, etc.; tout comme ces mêmes journalistes ont fait machette de la démission de Mme Thérèse Lamarche comme membre du Conseil des Arts, en omettant, ou presque, de rapporter celle de Me Marcel Bélanger, président du conseil d'administration du TNM...

Je n'ai moi-même rien écrit sur la libération de la femme, mais je l'ai vue. Je ne crois pas que des « pièces » comme celle de Mme Boucher apportent quoi que ce soit aux femmes, sauf la gêne et la honte; et si Mme Boucher se croit un « auteur », le Québec doit pulvériser d'écrivains!

Cette pièce m'aura au moins permis de revoir une expérience depuis longtemps oubliée: celle de rougir...

Andrée LIMOGES, avocate.

Montréal, le 5 décembre 1978

Lettre ouverte au juge

Tout en protestant de la façon la plus vigoureuse contre le caractère discriminatoire, arbitraire et dangereux de l'interdiction par la Cour supérieure du Québec de la diffusion du texte imprimé de la pièce dramatique *Les Fées ont soif* de Denise Boucher, nous réclamons que des procédures soient prises pour l'annuler.

Si la vie démocratique d'une nation n'est concevable qu'à partir du libre mouvement des idées et des informations, sa vie intellectuelle et spirituelle sera improductivement étouffée par toute mesure interdisant la libre circulation des opinions et croyances diverses. L'expérience québécoise

sous l'ère duplessiste est manifeste à cet égard.

Les recherches intellectuelles qui se font actuellement en psychologie, en histoire, en ethnographie, ou en toute autre science humaine, ne sauraient voir leurs résultats censurés et leur libre expression et circulation prohibées, parce qu'ils apparaîtraient « blasphematoires » à quelque groupe idéologique que ce soit.

Il est d'autant plus aberrant d'interdire par une censure gouvernementale, la libre circulation d'oeuvres symboliques, artistiques, comme la poésie, le théâtre, le roman, etc. où la vie émotive profonde des peuples tente d'ac-

céder à une conscience collective, évolutive et libératrice.

Nous évaluons que les hommes au pouvoir peuvent entendre ce langage. Nous ne signalerons pas le comble du ridicule que constitue pour le pouvoir social masculin, ce fait de choisir comme « victime », un discours féminin destiné à faire prendre conscience, de l'exclusion millénaire de la femme de toutes les instances de pouvoir, qu'elles soient législatives ou religieuses.

Fernande SAINT-MARTIN au nom du Regroupement des femmes de l'Université Laval

Québec, 11 décembre 1978.

Hommage à Jean-Marie Bussièrès

M. Jean-Marie Bussièrès est décédé le 8 novembre 1978.

Je m'attendais, comme plusieurs personnes d'ailleurs, à lire un article sur sa carrière.

Organiste à l'église Saint-Sacrement de Québec durant plus de 45 ans, il avait fait ses études classiques chez les Oblats à Ottawa. Personnage de grandes qualités, en plus d'être artiste, il était virtuose! On ne pourrait compter le nombre de ses concerts d'orgue.

Un jour il m'a dit: « Je ne

joue pas pour l'argent; si je n'avais aucune rémunération, je jouerais quand même ». À l'âge de six ans, il s'était fabriqué un petit orgue et il jouait. Musicien toute sa vie, il était né à Saint-Raymond de Portneuf. Connus dans toute la province de Québec, sa renommée s'étendait à l'étranger.

Le Québec vient de perdre un artiste de premier choix. Nous l'entendrons jouer probablement pour la ou une des dernières fois le 2 mars 1979, radio C.B.V.-FM.

Il était estimé et aimé de tous et ce départ ne pourra s'effacer ni avec le temps ni avec la distance.

Artiste de grande valeur, il était estimé et honoré de tous. Son souvenir demeurera à jamais.

A M. Jean-Marie Bussièrès, nos remerciements, notre hommage et notre respect ému.

Claire GOULET

Québec, le 15 novembre 1978

A la défense des Fées ont soif

La pièce de Denise Boucher suscite une grande controverse dans le public. Des groupes catholiques (les Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne, le Conseil d'État des Chevaliers de Colomb du Québec, l'Association des parents catholiques du Québec et les Cercles des fermières du Québec) et des personnes accusent l'auteur, les comédiennes et le metteur en scène du crime de lèse-catholicité et de lèse-société. Ils ont obtenu de la Cour Supérieure une injonction interdisant la diffusion de l'oeuvre.

On fait à l'auteur, aux comédiennes et au TNM un procès d'intention digne de l'époque

où l'on mettait des oeuvres à l'index. Des repressions comme celle-ci n'ont nulle autre fonction que d'empêcher la liberté d'expression. Ceux qui défendent *Les Fées ont soif* et la liberté des femmes à disposer d'elles-mêmes sont nombreux et se rallient contre une nouvelle chasse aux sorcières. Car c'est bien de la liberté des femmes à disposer d'elles-mêmes dont il est question dans la pièce.

Nous demandons la libre circulation des idées.

Nous demandons que le droit des femmes à la parole soit reconnu.

Nous demandons que cessent toutes les manoeuvres vi-

sant à interdire la parole des femmes.

Nous demandons que le livre comportant le texte de la pièce ainsi qu'un dossier nommé « Événement censure » puisse circuler librement.

Nous demandons enfin que soient retirées les requêtes en Cour Supérieure contre le livre, la pièce, l'auteur, les comédiennes et le metteur en scène.

France THEORET, Suzanne FAVREAU, Alice MARCOTTE, Christiane HOUEDE, Andrée PARADIS, Louise VIGNOLA, Francine FORTIN et 43 autres signataires.

Montréal, le 11 décembre.

Bravo Madame Cloutier !

Aujourd'hui, 12 décembre, je viens de lire la lettre de Mme E.D. Cloutier « aux admiratrices des Fées » et cette lettre m'a enchanté; et que certains lecteurs se rassurent mon épouse a eu la même réaction: « Quelle lettre magnifique ».

Depuis quelques jours, j'espérais qu'une femme rousse à tous les pâmés de cette pièce, à tous ceux qui font partie de cette nouvelle secte: les « théâtristes » (avec jeu de mots!).

Oui, j'espérais qu'une femme libre et heureuse (cela aurait pu être la mienne) vienne apporter son contrepoison à tous les pro-Fées. Madame Cloutier est une femme libre comme tant

d'autres; je ne dis pas libérée, car il faut avoir accepté l'esclavage pour avoir besoin d'être libéré. Heureuse aussi elle doit être beaucoup pour avoir eu le courage de crier ce bonheur au risque de la raillerie.

Certains considèrent leur situation comme un esclavage et d'autres, dans des situations qui semblent identiques y trouvent leur épanouissement. Les causes de malheur de l'être humain sont plus à l'intérieur qu'à l'extérieur de lui-même.

Notre société d'abondance est ainsi faite qu'elle a pondu quantité de Don Quichotte qui dans les MLF ou les Syndicats se perdent à faire croire à tous qu'ils sont archi-

malheureux, continuellement exploités, etc... et que leur devoir est de se révolter; il n'y a que les sans-cœur, paraît-il, qui peuvent être heureux dans de pareilles conditions...

Madame Cloutier, permettez-moi de vous féliciter d'avoir parlé au nom de ces milliers d'être humains qui sont heureux de bâtir leur bonheur au lieu de fouler aux pieds leurs souffrances opprimeuses.

Guy-Marie BRISEBOIS

Mont-Rolland, le 12 décembre 1978.

Les femmes du PQ et les Fées

Le 11 décembre 1978 un télégramme a été envoyé au Conseil du statut de la femme, dont la teneur se lisait comme suit:

Nous les Fées, membres du Comité de la condition féminine du Parti québécois du comté de Louis-Hébert réunies en assemblée le 7 décembre 1978, dénonçons avec véhémence le geste de censure porté à l'endroit de la diffusion de l'oeuvre de Denise Boucher, *Les Fées ont soif*;

nous exprimons ainsi notre solidarité à Denise Boucher et à l'équipe du Théâtre du Nouveau-Monde.

Reine BELANGER pour les 24 membres du Comité de la Condition Féminine

Comité de Louis-Hébert et Michèle GUAY pour le Comité Régional de la Condition Féminine du Parti Québécois (16 comtés) Montréal, décembre 1978

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$60 par année, six mois \$33, trois mois \$21. À l'étranger: \$65 par année, six mois \$36, trois mois \$24. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 085. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Il était une fée...

Il était une fée, la Fée Ministe, qui décida un matin qu'elle en avait assez d'être la fée du loisir. Elle réunit dans un sous-sol fini, tapissé mur à mur, ses amies Fée Pitié, Fée Sembiant, Fée Déménagement, Fée Larue et toutes découvrirent en même temps, au moment de la pause café, qu'elles en avaient assez d'être des fées, ces « êtres imaginaires » qui n'en sont pas moins assoif... fées.

Fée Ministe adressa la parole: « On a déjà brûlé les sorcières, autant se bibruler avant qu'on en vienne à cuire feu les fées. Comment contraindre de croire en nous-mêmes maintenant que les enfants, dont nous comblons autrui de la soif de merveilleux, ne croient plus qu'en la femme bionique? Par-dessus les moulins notre chapeau pointu. À la pouibelle la baguette magique, symbole phallique par excellence puisque d'une grenouille elle peut faire un prince et d'une

citrouille un carrosse! » Dans un coin, Fée Carabosse ricana: « Que les grenouilles continuent de rouler citrouille! »

Parler donne soif et toutes ensemble elles composèrent une chanson à boire sur un air connu: « Pour boire il faut vendre ». Tapant du pied, s'accompagnant avec le dos de la cuiller, elles entonnèrent: Chapeau pointu, je l'ai tout bu, y m'en reste plus. Mêlant les fées, les faits, les fesses, elles concoctèrent une potion magique, la dernière, en guise de règlement de compte de fée! en portant un toast: À la bonne vautre!

De leur sous-sol fini, les fées portèrent L'Annonce faite à Marie-toi-cas sur la place publique et depuis rien ne va plus. Les uns, nostalgiques, regrettent le temps ancien (quand le pape avait chacun avait une poire pour la soif. Quand les femmes avaient des doigts de fée, L-

melin faisait l'amour avec des gants. Depuis on a jeté le gant et quiconque fait un strip tease moral est sommé d'aller se rhabiller. D'autres revendiquent la liberté d'expression ou de pression, la liberté de culte et celle de l'inculte.

La polémique ne tarit pas, coulent à flot le ciel, le petit lait, le venin, l'eau bénite, l'encre mais les fées ont toujours soif tandis que les ogres sont repus (de chair fraîche, mon enfant). La chanson à boire est vite devenue une chanson à déboires et les couplets s'allongent. Tout le monde danse et tout le monde balance. Changez votre partenaire. La chaîne des dames avant de partir. Domino les dominées ont chaud. Il aurait pourtant fallu le prévoir — c'était pas sorcier — toute cette histoire abracadabrante n'était-elle pas prédestinée à l'autoda... fée(e)?

Rolande A. LACERTE

Nous ne sommes pas des Québécois, déclarent les Montagnais

Aujourd'hui, nous nous rencontrons à votre instigation, et il semble qu'historiquement, il y a 277 ans qu'officiellement les gouvernements de la Nouvelle-France et du Québec ne nous ont pas rencontrés.

Nous vous remercions donc de cette initiative d'essayer de renouer avec nous. Vous serez conscients, nous l'espérons, que depuis tout ce temps bien des événements se sont passés. Mais ils n'ont pas eu pour effet de nous faire mieux connaître et mieux comprendre par votre société.

Bien entendu, nous savons que la présence des autochtones dans ce pays vous était connue. Par contre, depuis que votre premier représentant a pris possession de ces terres qui étaient nôtres et que vous considérez comme votre territoire, vos gouvernements successifs ont été beaucoup plus préoccupés, semble-t-il, d'affirmer de plus en plus votre présence, votre développement et votre technologie propres, que de savoir ce que nous, originaires et possesseurs de cette région de la terre, nous sommes advenus et ce qu'ils nous en ont coûté, à nous aborigènes pour que vous puissiez vous satisfaire et implanter ce que vous appelez « votre civilisation ».

Nous ferons donc un bref retour en arrière et nous vous déclarons ce qui suit: notre peuple était possesseur de ce pays, bien avant vous, certains de vos anthropologues affirment depuis 25.000 ans, d'autres disent depuis 12.000 ans; nous ne soulevons donc pas de polémiques pour quelques milliers d'années.

Que l'incursion des blancs ici remonte aux Vikings, aux Celtes ou aux Basques

ne sera pas non plus sujet à discussion de notre part; ni même d'établir qui a découvert réellement l'Amérique.

Ce que nous savons, c'est que si Jacques Cartier a officialisé, d'après vous, la prise de possession de ces terres, au nom du roi de France, il y a de cela 444 ans, et si nous pouvons considérer, nous autres Indiens, qu'historiquement commençait la nos malheurs, ceux-ci devaient se confirmer encore davantage à partir du siècle présent.

En effet, si nos ancêtres ont accueilli vos premiers explorateurs avec sympathie et que votre capitale porte un nom déformé de notre langue, qui signifie « accoste », il est notoire que les premiers de votre race à vivre ici ont été obligés, avec notre aide, d'adopter certaines de nos habitudes, pour pouvoir survivre dans une nature et un climat, qui n'étaient pas les leurs.

Au début, l'équilibre était possible car vous n'étiez pas très nombreux et le développement de vos villes et de vos villages ne nous dérangeait encore pas trop. Vous

trouviez également votre profit comme nous trouvions parfois le nôtre dans certaines pratiques de trocs, même si votre sens de l'exploitation était déjà assez développé pour nous échanger des objets qui n'avaient pas grande valeur chez vous, contre des richesses qui en avaient beaucoup plus. Mais en raison de notre méconnaissance de vos valeurs, vous pouviez déjà abuser de notre naïveté.

Au début, la Côte nord, les forêts de l'intérieur, les rivières et les lacs semblaient sans limite, chacun vivait de la manière qui lui était propre et il y avait de la place pour tout le monde. Par la suite, vous êtes devenus plus exigeants et il vous a fallu vous étendre et exploiter plus loin les territoires. Les rapports ont commencé à être de plus en plus défavorables pour nous, les Indiens.

Les régions où nous pouvions continuer de vivre à notre manière et où la civilisation blanche n'était que de petits villages de pêcheurs, de colons ou de coureurs de bois, nous permettaient de vivre encore dans une certaine harmonie avec

l'homme blanc, car comme nous il vivait près de la nature et son mode de vie n'était pas tellement éloigné du nôtre.

Mais vous avez décidé d'exploiter encore davantage et d'implanter de plus en plus votre technologie, vos principes, vos habitudes, vos règlements et vos lois, partout où vous pouviez vous rendre, pour prendre toujours davantage ce qui nous appartenait, sans vous préoccuper de nos habitudes, de nos coutumes et de notre mode de vie qui étaient les nôtres, bien des millénaires avant que vous arriviez.

Au nom de votre « civilisation » et de vos appétits de profit, vous avez, sans vous soucier de quoi que ce soit, exploité nos forêts, nos lacs et nos rivières. Vous avez érigé des barrages, implanté des compagnies minières et forestières, construit des chemins de fer et des lignes électriques, aux endroits même d'où nous tirions notre subsistance.

Vous avez pollué, détruit, massacré les territoires où nous vivions en bonne harmonie avec la nature. Et non satisfaits de tout cela, vous y avez même étendu vos lois et vos règlements, uniquement pour protéger ce qui vous avançait, et nous retirer le peu qui nous restait encore de vie ancestrale.

Vous avez même été jusqu'à renverser les rôles, à votre seul avantage, pour satisfaire vos propres goûts touristiques, ou de loisirs, par des lois à votre manière. Vous avez décidé que le blanc était le blanc, qui chassait suivant ses principes de valorisation pour contenter ses instincts d'agressivité, de prétentieux chasseur de trophées, et que le méchant était l'Indien qui se sentait complètement étranger à cette façon de voir.

Car pour lui, suivant ses habitudes propres, c'était de subsister par la nature et de nourrir sa famille qui pouvait seulement l'intéresser.

Depuis que vous avez décidé de tout

DOCUMENT

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque lors de la rencontre entre les représentants des Amérindiens et ceux de son gouvernement, a présidé le 14 décembre une séance plénière de travail sur le dossier politique et économique. Le Conseil Attimatek-Montagnais y a fait cette déclaration d'ouverture.

cela, avez-vous demandé à l'Indien ce qu'il en pensait? Quand, avant de construire un barrage qui inonderait le territoire de ses ancêtres et sur lequel il allait chasser, avez-vous demandé à un seul Indien, si cela le dérangeait? Quand vous accordez à des grosses compagnies multinationales des privilèges d'exploitation sans limite, qui pouvaient même nous empêcher d'assumer notre survie, avez-vous demandé aux Indiens qui vivaient là si cela ne pouvait pas leur apporter peine et destruction? Quand vous-mêmes Québécois français, en tant que minorité au Canada vous vous insurgiez, de plus en plus, contre les brimades et les entraves que vous considérez avoir subies de la part des anglophones, sur le plan de votre culture et de votre autonomie, avez-vous vous-mêmes respecté, ou êtes-vous prêts à respecter, celles de l'Indien?

Nous pouvons, en tous les cas vous inciter à réfléchir à tous ces faits et à comprendre ce que nous ressentons vis à vis de vous. Acceptez que nous puissions vous déclarer que si de votre côté, en tant que Québécois, vous ne vous considérez pas comme les mêmes Canadiens que les anglophones, vous pouvez également con-

sidérer que nous, les Attikameks et les Montagnais, nous ne nous considérons pas comme des Québécois.

Si vous luttez présentement pour faire respecter votre culture, votre façon d'être et votre autonomie vis à vis de ceux qui avaient pris le dessus sur vous, et pour pouvoir décider de ce que vous voulez être, comme vous l'entendez, de notre côté nous entendons également vouloir bénéficier de nos droits fondamentaux, comme nous en déciderons. Ces droits, nous affirmons le, avoir et n'avons pas à les prouver d'après vos critères.

Nous n'avons pas non plus l'intention de vous donner l'occasion d'éteindre ces droits en les achetant; car si vous avez très récemment porté un certain intérêt à un groupe d'autochtones plus septentrional, pour satisfaire une fois de plus votre technologie, nous n'avons pas l'intention de nous prêter au genre d'entente que vous avez signé avec eux, mais bien d'obtenir une reconnaissance de nos droits territoriaux. Ne nous reconnaissant pas comme Québécois ordinaires, il nous convient d'être différents de vous. Nous n'avons pas non plus l'intention de voir nos droits subordonnés à l'indépendance que vous souhaitez obtenir vis à vis du reste du Canada, mais nous entendons bénéficier de notre autonomie propre et de la façon dont nous déciderons d'organiser notre avenir collectif.

Nous terminerons cette déclaration, monsieur le premier ministre, messieurs, messieurs les ministres et représentants du gouvernement du Québec, en vous laissant réfléchir sur un diction symbolique, très cher au coeur des Amérindiens, qui dit:

« Tant que le soleil brillera,

Tant que les eaux des rivières couleront,

Tant que les herbes pousseront,

Il y aura toujours des Indiens ».

Les «nations indiennes», souveraines depuis toujours

par Robert Vachon

L'auteur est directeur du Centre interculturel Monchanin.

québécois, on refuse toujours de reconnaître aux autochtones leur statut immémorial de nations souveraines. Pourquoi?

On peut certes imputer les raisons à une mauvaise volonté de la part d'occidentaux rapaces d'argent et de pouvoir. Mais cela est peut-être dû aussi à une crainte mal formulée, basée sur une incompréhension séculaire des revendications et des positions autochtones, soit à l'égard de la terre, soit à l'égard de ce que nous appelons en Occident « le pouvoir politique ». Malentendu tragique, basé sur une méconnaissance de la philosophie économique, juridique et politique autochtone.

Quand on entend les autochtones parler de leurs droits territoriaux, on croit tout de suite qu'ils veulent se ré-approprier, en partie ou en totalité, les terres qu'on leur a volées depuis les débuts de la colonie, en avoir la propriété privée ou collective et en exclure les blancs. L'on voit alors le « domaine territorial » du Québec se rétrécir de plus en plus. Et c'est la panique!

D'autres insistent et croient se donner bonne conscience en luttant pour l'extension de la propriété privée ou collective, à tous. Ils cherchent un aménagement où la propriété serait mieux partagée. « En

toute justice, on doit leur rendre au moins une partie de ce qui leur appartient », disent-ils.

Mais, c'est justement ce qu'on n'a pas encore compris: pour l'autochtone traditionnel, la terre ne lui appartient pas et ne peut appartenir à personne, pas plus l'air qui nous entoure. Elle ne saurait donc être achetée, vendue, cédée à qui que ce soit, individu corporation ou nation. Elle ne saurait être l'objet d'un contrat de propriété.

Quand les autochtones réclament leurs droits territoriaux, ils ne cherchent pas à reprendre la propriété d'une partie ou de la totalité du Québec, et d'en exclure les blancs, mais qu'on leur reconnaisse le droit et plus précisément la responsabilité d'utiliser cette terre en l'harmonisant à tout ce qui y existe. Ils ne se sentent pas la mission sacrée de la dominer et de la cultiver comme si elle était inerte, « sauvage » (c.a.d. ennemie) mais de la découvrir comme plénitude qui comble tous les desirs.

Ils ne demandent pas aux blancs de leur céder la terre, de s'en déposséder, mais d'apprendre une nouvelle relation économique et juridique à son égard, celle non pas de l'appropriation individuelle et collective, mais de l'utilisation communautaire, au sens d'une responsabilité de pro-

téger tout ce qui y vit (custodianship) pour les générations futures.

Il serait plus exact de dire qu'ils ne réclament aucun droit, pas même aborigène, sur elle, mais réaffirment leur responsabilité et celle de la protéger dans la gratitude et l'action de grâces. Le mot « droit » n'existe même pas dans les langues autochtones. Par exemple « droits de propriété sur la terre » est intraduisible en inutile.

Ils nous invitent donc à sortir de notre utopie foncière, de nous départir non pas du Québec mais de notre individualisme privé, corporatif, national. Il ne s'agit pas, notons-le encore, d'étendre la propriété à tous, mais bien plutôt de nous libérer de notre sous-développement de « propriétaires » pour embrasser une philosophie économique et juridique radicalement nouvelle. Il ne s'agit pas d'un communisme d'état qui n'est au fond qu'une autre forme d'imperialisme, mais d'un communisme de tout le peuple, à condition qu'il s'agisse de tous les êtres qui le constituent et pas seulement du « prolétariat » ou des « êtres humains ».

Quand l'autochtone revendique l'auto-détermination politique ou la souveraineté politique, l'occidental croit immédiatement qu'il cherche le « pouvoir politique » (au sens occidental). Or les no-

tions occidentales de souveraineté et de pouvoir politique sont étrangères à la mentalité autochtone traditionnelle; non seulement n'acceptent-ils pas qu'un élément du cercle vital se réserve un domaine exclusif et domine l'autre, mais ce n'est même pas l'homme ou le peuple qui est maître de sa destinée. C'est le mystère de la nature et le Créateur auquel il a s'harmoniser.

Si l'on parle en termes de démocratie, disons que c'est une démocratie de type global où l'homme n'a pas de position dominante sur le reste de la création. Le peuple c'est tout ce qui existe: animaux, roches, univers. Il ne suffit donc pas d'un consensus entre hommes. Il faut être en harmonie avec tout le cosmos: un consensus cosmique. Il ne peut donc être question de majorité-minorité, mais seulement de consensus.

Conséquent, un peuple (ou nation) qui croit avoir un pouvoir exclusif ou encore un pouvoir sur un autre peuple (ou nation) est un peuple qui n'est pas en harmonie avec sa nature vraie qui est globale et cosmique. C'est un faux pouvoir. Le vrai pouvoir consiste à n'en pas avoir sur quiconque, et sur quoi que ce soit.

L'autochtone parle de pouvoir, il se peut très bien que ce soit aussi de ce pouvoir sans pouvoir dont il parle, pouvoir qu'il

n'arrive pas à exercer à cause du faux pouvoir et de l'incompréhension occidentale.

Il est sans doute dangereux, au nom du respect de leur culture, de ne pas leur reconnaître de pouvoir politique ou de rejeter leur droit d'y accéder. Mais il est tout aussi dangereux de leur imposer notre propre culture politique et d'évacuer leur propre philosophie et praxis politiques au nom d'un pouvoir politique qu'ils ne cherchent pas, car il est pour eux un faux pouvoir.

Pour maintenir l'ordre social, l'autochtone ne procède pas par acte législatif, décision judiciaire, coercition et sanction physique, mais par référence à la communauté cosmique, à la communauté humaine, à la coutume et à la persuasion du groupe. Le processus judiciaire lui-même est conçu plus en fonction du rétablissement de l'ordre naturel que du châtiment éventuel du coupable. Ce n'est pas un jugement formalisé avec tribunal, jugement effectif, condamnation, mais un jugement non formalisé de l'opinion publique.

On comprend dès lors que le caractère plus remarquable du chef indien traditionnel consiste dans son manque à peu près complet d'autorité, entendue au sens de « contrôle sur des sujets », de relation « commandement-obéissance », de décision, de jugement qui tranche, d'imposition de l'ordre du moyen de la législation de l'acte judiciaire, de la sanction, de la punition.

C'est une chefferie sans autorité, un pouvoir impuissant. Le chef n'est pas un commandant; c'est plutôt la société elle-même qui exerce comme telle son autorité sur le chef. Il est plutôt un faiseur de paix, un arbitre, celui qui symbolise et oriente vers la grande paix cosmique.

L'occidental devra apprendre à concevoir l'autorité sans le pouvoir, ou encore le pouvoir de la pipe sacrée, s'il veut comprendre ce qu'est le « Red Power ».

L'autochtone, quand il parle aux occidentaux, est obligé d'avoir recours à un langage occidental pour se faire entendre: nation, droits territoriaux, auto-détermination politique, législation, justice, territoire, propriété, pouvoir politique, etc... Mais il les entend peut-être dans un sens radicalement différent.

Pour comprendre l'autochtone, lorsqu'il utilise ces mots, il nous faut faire l'effort, sinon d'apprendre et de parler sa langue propre, du moins d'entrer dans son monde intérieur et d'essayer de capter un peu de la vision qui parfois se cache derrière les mots occidentaux qui lui sont étrangers, et de laisser ces mots « évoluer » pour signifier aussi une réalité différente de celle que l'occidental croit déjà connaître.

Alors que l'autochtone utilise le langage occidental pour exprimer sa vision du monde, comment se fait-il que l'occidental n'utilise presque jamais le langage autochtone pour se faire comprendre des autochtones? Pourquoi est-il si lent à reconnaître les anciens qui sont les vrais chefs de ces nations? Et sur leur propre terrain? C'est dire que nous sommes encore loin d'une rencontre historique entre nation québécoise (ou canadienne et nations autochtones).

Soyons donc sans crainte! Enlevons les guillemets et reconnaissons pleinement les nations autochtones comme politiquement souveraines. Cela ne pourra que nous aider à sortir de notre propre sous-développement économique et politique et à recouvrer notre humanité depuis longtemps perdue.

«C'est presque une autre humiliation...»

par Rémi Savard

Anthropologue, professeur agrégé à l'Université de Montréal, l'auteur est attentif depuis plusieurs années aux revendications et au destin politique des Amérindiens. Il a publié en 1977 aux Éditions de l'Hexagone «Le rire pré-colombien dans le Québec d'aujourd'hui».

«C'est presque une autre humiliation...» C'est en ces termes que le chef du Conseil des Montagnais de Pointe Bleue résumait les impressions de ses collègues après la rencontre du Château Frontenac les 14 et 15 décembre. Les nations indiennes, est-il besoin de le rappeler, ont une très longue expérience de ce genre de dialogue avec des hommes politiques euro-canadiens. C'est avec méfiance et curiosité qu'elles avaient accepté l'invitation du premier ministre Lévesque, avec aussi un espoir relatif que cet étrange gouvernement, dont leur ac-

tuel tuteur fédéral leur disait tant de mal, saurait peut-être se montrer plus sensible que tout autre à leurs aspirations nationales. Avec beaucoup de dignité et d'à propos, leurs représentants ont remercié leur hôte, et laissé entendre que cette première rencontre devrait permettre d'établir clairement les bases de confiance réciproque, sans lesquelles aucune négociation ne pouvait être envisagée. Ils ont parlé avec précision et unanimité.

Pour sa part, le gouvernement québécois allait, en quelque sorte, à un bal des débutantes! Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Japon dépassait... Une brochette imposante de ministres et un rosé, tous aussi gras que bien vêtus, sont venus donner aux Indiens interloqués et aux observateurs consternés le pénible spectacle d'une improvisation aussi insupportable que ratée. Les précisions demandées ne sont pas venues. Chacun dans son style propre, les porte-parole du gouvernement ont peu à peu démontré, au-delà des précautions oratoires, le peu d'intérêt qu'ils avaient jusqu'alors accordé à cet important dossier, et le mépris aussi profond que mal dissimulé qu'ils entretenaient envers ces peuples autochtones.

Les représentants de ces derniers, qui ont une longue habitude des langues fourchues, ne s'y sont pas trompés. Ils ont vite compris qu'on se moquait littéralement d'eux, et que tout ce qui intéressait ces beaux messieurs était de marquer des points sur leur dos contre le fédéral. Il serait trop long, et assez douloureux, de rapporter ici les propos des ministères; disons qu'ils évoquaient au mieux les invitations au bon ententeisme si souvent servies aux Québécois, au pire les réactions des gouvernements blancs d'Afrique du Sud. Mentionnons simplement que les Indiens ont appris avec stupefaction, du premier ministre et du vice-premier ministre de ce gouvernement souverainiste, que le fédéral leur avait déjà accordé une très large autonomie et un remarquable pouvoir de décision à l'intérieur de leurs réserves, et donc que leur nouveau tuteur n'avait pas l'intention d'être en reste sur ce plan!

À ces peuples différents, qui espéraient rencontrer des alliés dans leur quête de souveraineté politique, M. Landry n'a rien trouvé de mieux à proposer que le, truc des petites et moyennes entreprises, et l'ineffable citoyen Bérubé est venu chanter les mérites des

deux objectifs de la célèbre Entente de la Baie James: transformer des droits diffus en droits beaucoup plus clairs et mettre sur pieds des institutions semblables à celles qui sont en place dans l'ensemble du Québec! On a injustement reproché au vice-premier ministre d'avoir finalement gâté la sauce; pourtant, poussé au pied du mur, il n'a fait que dire clairement ce que d'autres, notamment le premier ministre, avaient tenté d'occulter: hors des réserves, vous êtes des Québécois comme les autres et ne vous prenez surtout pas pour d'autres! C'est pourtant ce même Jacques-Yvan Morin qui, jouant les Général de Gaulle au balcon de la francophonie, déclarait ce qui suit aux délégués à la 4ème conférence des communautés de langue française réunis à Québec en mars dernier:

«De ce qu'il advient à des petites et moyennes nations, des conditions d'existence qui leur sont faites, des contraintes dont elles sont l'objet de la part de peuples plus puissants, des efforts qu'elles déploient pour s'en dégager, des perpétuelles de cette lutte et de ses perpétuels recommencements, il y a une lecture de caractère prophétique à faire ».

Et il ajoutait: «Le nationalisme, en ef-

LIBRE OPINION

Un Dieu violeur

par Gérard Rochais

L'auteur de cette libre opinion est docteur en théologie.

Nous étions fort abusés, nous chrétiens, qui croyions que la pièce « Les fées ont soif » n'était une atteinte ni à la Vierge Marie, ni à l'Esprit Saint, quoique le langage parfois équivoque, parfois grossier, ait pu choquer certains d'entre nous. Détrompons-nous donc, l'autorité a parlé, il faut l'écouter. Car après tant de débats, de lettres et d'insultes, elle s'est prononcée, n'en doutons pas, en toute connaissance de cause, « pour clarifier quelques points, et permettre une saisie plus lucide des questions soulevées ». Voici la lumière, laissons-nous donc éclairer!

L'injure suprême se trouve dans la scène où selon le censeur « cette pièce a fait connaître le viol de la femme par Dieu lui-même, plus précisément par l'Esprit Saint, représenté dans la symbolique chrétienne par un oiseau, une colombe. Le geste ne peut porter à méprise; il est inscrit dans le texte même de la pièce: « au moment du viol, sur Madeleine s'étend comme un gros oiseau. Important pour la symbolique chrétienne. Par cette symbolique, dont le sens ne devrait échapper à personne, on a

donc associé Celui qui est, pour tout croyant, l'Être le plus sacré, à ce qui est, pour tous les hommes, le geste le plus vil et le plus ignoble. »

Il y aurait certes matière à scandale si tel était « le sens de cette symbolique ». L'Esprit Saint est représenté dans le christianisme par une colombe; fort bien, mais dans la pièce le violeur est un gros rapace noir, aux longues serres. Où est le rapport avec la blanche colombe et le Saint-Esprit? Il faut avoir l'esprit symbolique fort ému et fort pervers pour faire un tel rapprochement. Mais direz-vous, c'est écrit, vous ne pouvez nier l'intention de l'auteur. Oh non! Et c'est pourquoi force est de reconnaître que le rapace noir est bien un symbole représentant Dieu, non pas l'Esprit Saint ou le Dieu d'amour, mais celui au nom duquel a agi un pouvoir ecclésiastique male, imposant aux femmes des charges que lui-même ne voulait pas soulever du bout du doigt. Car au tribunal du monde, Dieu est jugé dans les actes de ceux qui se réclament de lui, et surtout de ceux qui réclament leur autorité de lui. Que par cette symbolique, cette « hypocrisie de Dieu » soit dénoncée, c'est grand bien! Car il y a eu dans l'histoire de l'Église, même récente, des esprits violeurs et rapaces qui, inconsciemment, au nom d'une certaine

religion et d'un pouvoir qu'ils détenaient d'elle, ont privé des femmes du droit d'être elles-mêmes. Quand un tel reproche nous est jeté à la face, ayons au moins, comme chrétiens, l'humilité de l'accepter, et si pour cela on nous frappe sur la joue droite, tendons encore la joue gauche! Ce n'est pas là « être feuille morte que l'on pourrait piétiner allègrement ou qu'un vent nihiliste pourrait emporter n'importe où. C'est seulement être vrai, comme homme ou femme, chrétien ou chrétienne.


Qu'il y ait dans cette pièce une injure à la personne même de la Vierge Marie reste, à mon avis, à prouver. Mais qu'il y ait une attaque du mythe dont on s'est servi pour réprimer les droits de la femme est chose certaine. Il n'y aurait pas, selon notre auteur, de lien entre le mythe de la Vierge répandu et prôné par les clercs et l'exploitation passée des femmes, puisque l'attitude de la société à l'égard des femmes fut pratiquement la même, avec des variantes, dans toutes les civilisations du monde. « Malgré des errements et des tâtonnements, l'action de l'Église a favorisée de multiples manières, tout au long de l'histoire, la libération et le respect de la femme. » L'argument est spécieux. Car si la civilisation chrétienne ne fut pas pire que les autres à l'égard de la femme, on ne dit pas qu'elle fut meilleure. Et si elle ne fut pas meilleure, comment mesurera-t-on l'influence de l'Église? Par comparaison avec les civilisations passées? Il faut alors reconnaître que la femme est traitée chez Epictète et dans le stoïcisme classique mieux qu'elle ne l'a jamais été dans toute l'histoire de

l'Église. Pour quatre femmes admirables que l'on cite en exemple, et dont deux au moins ont eu maille à partir avec l'autorité ecclésiastique, combien ont souffert de l'influence de l'Église? Une étude historique débattant de ce point serait certes intéressante. Mais quand l'auteur de la pièce nous crie son indignation et sa révolte, ayons au moins la décence de l'écouter, ne serait-ce que pour montrer que toute étude sur l'attitude passée ou présente de l'Église envers la femme ne sera pas qu'auto-défense.

Il est déprimant, remarque l'auteur, de constater que certains croyants et même quelques agents de pastorales — il aurait pu ajouter: même des théologiens et des théologiennes, d'après la pétition parue dans LE DEVOIR du 9 décembre — affirment n'avoir rien vu de répréhensible dans la pièce ou même avoir trouvé la pièce extraordinaire. Qu'il soit assuré qu'il est déprimant aussi pour d'autres chrétiens de voir un archevêque et son vicar général se transformer en mauvais critiques de théâtre, se prononcer sur des oui-dire ou après avoir lu mais manifestement pas vu la pièce, et en donner une interprétation subjective, et en partie erronée. Cette sorte de dogmatisme et d'autoritarisme n'est certes pas un espoir pour les femmes et pour le monde. Car s'il y a dans cette pièce des réflexions qui peuvent choquer certains chrétiens, il y est aussi un cri, une accusation de l'Église passée, et une interpellation pour l'Église présente qui, si l'espère, traversera le béton des murs de l'évêché, pour atteindre l'oreille et le coeur de ceux qui y habitent.

Louis Bruens

Investir dans les œuvres d'art



François L. de la Roche
Montréal

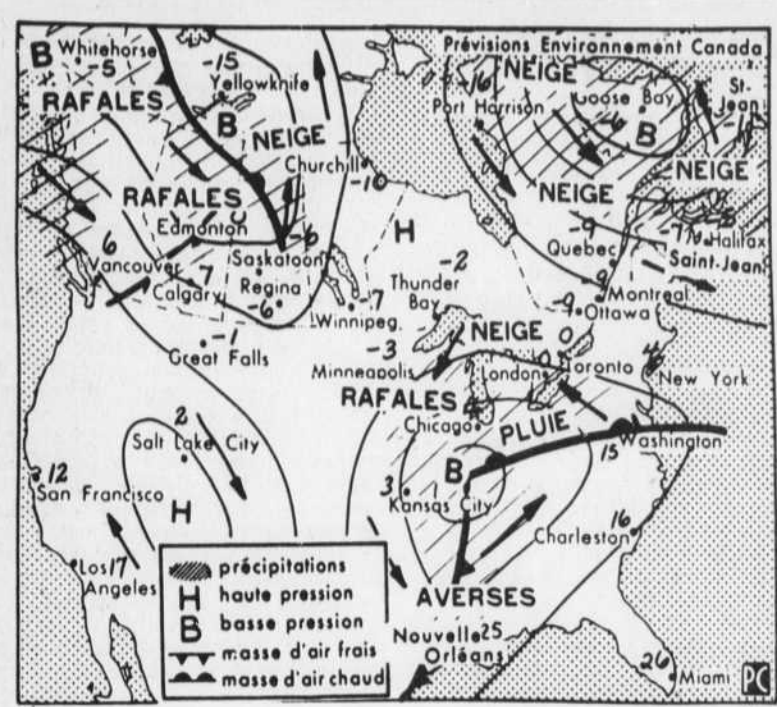
Des conseils pratiques, des tableaux comparatifs et une grille originale d'évaluation permettent de comprendre ce domaine bien particulier et fascinant du marché de l'art. 170 pages. Format 7" sur 9". Reproductions et illustrations techniques sur papier glacé. \$19.70

En vente dans les bonnes librairies à Montréal.

Commande téléphonique avec ChargeX ou Master Charge seulement.

849-8065

MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Outaouais, Montréal: ensoleillé suivi d'un enneigement en fin de journée. Vents modérés. Maximum -9. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Abitibi-Témiscamingue, Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre: ensoleillé suivi d'un enneigement en fin de journée. Maximum -11. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Laurentides, Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: ensoleillé suivi d'un enneigement en fin de journée. Maximum -9. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Lac-Saint-Jean, Parc des Laurentides, Saguenay, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec éclaircies et averses de neige en matinée. Dégagement en après-midi. Vents modérés. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: enneigement suivi de neige.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ciel variable avec quelques flocons de neige. Dégagement en fin de journée. Vents modérés. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: enneigement.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: ciel variable avec quelques averses de neige. Vents modérés. Maximum -10. Aperçu pour jeudi: nuageux.

Gaspé, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ciel variable avec averses de neige. Vents modérés. Maximum -10. Aperçu pour jeudi: passages nuageux.

tés de carrière sont les moins intéressantes.

Au chapitre des salaires, le CSF déplore qu'en vertu de ces offres, les femmes recevraient toujours les salaires les plus bas. En effet, chez les employés de bureau, la presque totalité des femmes, soit 83,7% se retrouvent dans les catégories de salaires les plus faibles — moins de \$9.000 comme salaire de base — alors que 36,5% des hommes touchent moins que ce salaire de base. Il s'agit des salariés regroupés dans 15 corps d'emploi, dont les suivants: dactylographes, téléphonistes, employés de secrétariat, auxiliaires en informatique, auxiliaires de bureau et de laboratoire, péagers, agents de bureau, agents d'évaluation en assurance-maladie, etc.

Chez les ouvriers, malgré le nombre peu élevé de femmes, on retrouve le même phénomène. Le salaire horaire le plus bas est en effet réservé aux aides-domestiques, groupe qui compte 53 femmes et un homme. Notons que ce groupe d'employées représente la moitié des femmes de la catégorie « ouvriers ».

Les augmentations de salaires ou, à l'inverse, leur absence, sont également discriminatoires. En effet, 40,9% des femmes du groupe « employés de bureau et techniciens » (agents de bureau et techniciens de laboratoire et en radiologie médicale) et 55,2% des femmes du groupe ouvriers (préposés à la cafétéria et à la cuisine, aides à la cuisine, aides-domestiques) n'auront droit à aucune augmentation de salaire en 1980. Ceci contribuera à augmenter les écarts de salaires entre les femmes et les hommes car on remarque que 27,9% des salariés masculins du groupe « employés de bureau et techniciens » et 1,2% de ceux du groupe « ouvriers » n'auront droit à aucune augmentation en 1980.

Mentionnons en outre, que si l'on compare certains corps d'emploi où les femmes et les hommes forment la majorité et où les exigences au recrutement sont équivalentes, on se rend compte que, dans plusieurs cas, les emplois très féminins seront moins bien rémunérés, en particulier les employées de bureau et les techniciennes.

Au chapitre des mesures se rattachant à l'exercice des droits parentaux, le CSF estime que le gouvernement doit promouvoir:

- les garderies en milieu de travail où les fonctionnaires le réclament;
- le congé pour responsabilité parentale (pour parler aux urgences familiales);
- le droit pour l'employé(e) de se prévaloir d'un congé sans solde d'un an après la naissance ou l'adoption d'un enfant;
- le congé de maternité payé, sans perte de revenus ou d'avantages sociaux, valable aussi pour les cas d'adoption;
- la reconnaissance, au titre de congé de maladie, de l'absence d'une employée qui est incapable de faire son travail suite à un recours à une méthode contraceptive et notamment à la stérilisation.

Mme Bonenfant a également profité de cette conférence de presse, la première depuis qu'elle est en poste, pour lancer un ultimatum au gouvernement qui n'a pas encore fait connaître son mémoire politique qui devait pourtant être prêt le 15 novembre dernier, mémoire promis lors du lancement du rapport *Égalité et indépendance*.

« Il est temps, a déclaré la présidente du CSF, que le gouvernement québécois respecte ses engagements et qu'il dise clairement où il se loge en matière de condition féminine. »

Le Conseil, tout comme les Québécoises, en ont assez d'attendre: « Nous ne nous contenterons plus de promesses d'agir le temps est venu de passer aux actes. »

◆ Le coût

aliments, a été de neuf-dixièmes de un pour cent en novembre. Pour les 12 derniers mois, cette hausse se chiffre par 6,8%, à l'exclusion des produits alimentaires.

En résumé, l'indice des prix à la consommation, qui comprend la majorité des biens et des services offerts au consommateur moyen, se chiffrait par 180,8 en novembre, en comparaison de 179,3 le mois précédent et de 166,1 en novembre 1977.

Cela signifie que les biens et services qui coûtaient \$180,80 au consommateur en novembre ne nécessitaient que des déboursés de 179,30 en octobre et de \$166,10 en novembre de l'an dernier. Ces mêmes biens et services coûtaient \$100 en 1971.

Statistique Canada précise que le pouvoir d'achat d'un dollar de 1971 est maintenant réduit à 55 cents. Le taux d'inflation que traduit l'indice des prix à la consommation devrait fléchir au cours des prochains mois à la suite de la réduction de 3% de la taxe fédérale de vente au détail annoncée dans le budget du 16 novembre.

Les effets de cette réduction devraient se faire sentir trois mois environ après son entrée en vigueur, puisque les détaillants écoulent maintenant des produits sur lesquels ils ont payé la taxe de 12%.

D'autre part, une hausse de \$1 du prix du baril de pétrole albertain, qui devait entrer en vigueur prochainement, a été reportée au mois de juillet, ce qui devrait encore alléger le fardeau des consommateurs.

◆ Indira

monter une usine automobile.

Battue, avec le Parti du Congrès, lors des élections législatives du printemps 1977, Mme Gandhi avait retrouvé un siège au Parlement il y a quelques semaines, à la faveur d'une élection partielle dans une circonscription du sud du pays.

Rejetant les accusations portées contre elle, elle avait nié la semaine dernière avoir intimidé les fonctionnaires chargés d'enquêter sur les activités de son fils. Quittant le Parlement pour la prison centrale de Tihar, où une cellule spéciale lui a été préparée, Mme Gandhi a déclaré à la presse que la décision prise à son endroit était « manifestation partielle ».

La police a eu toutes les peines du monde à lui frayer un chemin à travers la foule de ses partisans et adversaires qui bloquaient toutes les sorties du Parlement.

Plus de trois heures durant, après le vote de Lok Sabha, elle avait bavardé avec les journalistes en attendant que la police décide comment l'arrêter au Parlement même, comme elle l'exigeait, plutôt qu'à son domicile.

Mme Gandhi a déclaré qu'elle se représenterait dans sa circonscription de Chikmagalur, dès que son élection y au-

Une panne d'électricité quasi générale paralyse la France

PARIS (AFP) — La plus grande partie de la France a connu hier la plus importante panne d'électricité de son histoire, à la suite de la défaillance d'un câble électrique reliant l'est à Paris. La panne s'est étendue de proche en proche sur tout le réseau sauf dans le nord-est.

En fin d'après-midi, le courant avait été rétabli à plus de quatre vingt dix pour cent sur l'ensemble du réseau. Mais ce n'est que dans la matinée de mercredi que tout sera rentré dans l'ordre.

Cette panne gigantesque qui s'est produite à 08 h 27 (07 h 27 GMT) a paralysé la vie économique du pays.

L'incident est survenu sur le tronçon électrique qui relie Nancy à Troyes (400.000 volts). Tout le réseau, comme un château de cartes, s'est alors effondré et la panne a également affecté, dans une moindre mesure, la Suisse.

C'est au moment où des centaines de milliers de personnes se rendaient à leur travail que le courant électrique a été interrompu. La pagaille s'est installée aux carrefours privés de feux de signalisation.

Les rames de métros à Paris se sont arrêtées, certaines entre deux stations. Des milliers de personnes sont restées bloquées dans des ascenseurs et ont dû être délivrées par les pompiers.

Sur le réseau ferroviaire, des dizaines de trains se sont arrêtés en rase campagne. Les systèmes de réfrigération des entrepôts alimentaires ont cessé de fonctionner et l'on a craint un moment la détérioration de milliers de kilos de marchandises diverses stockées en prévision des fêtes de Noël.

La vie des aéroports a été perturbée, et en l'absence des contrôles électroniques,

les voyageurs ont dû être fouillés. En revanche, le trafic aérien n'a pas été affecté, les aéroports disposant en effet de leur centrale thermique particulière.

La panne a créé également de sérieux problèmes dans plusieurs hôpitaux, mais dans l'ensemble la situation n'a été que très rarement dramatique. A l'hôpital d'Ussel (centre de la France), les chirurgiens ont été contraints de terminer une intervention à la lampe de poche. A l'hôpital « Laennec » de Nantes, une intervention à coeur ouvert sur un enfant de 14 ans a été retardée de plusieurs heures.

La remise en marche des centrales électriques arrêtées nécessitera plusieurs heures.

L'arrêt des turbines des centrales thermiques a en effet entraîné leur refroidissement et leur réchauffement au moment de leur remise en route pose des problèmes délicats. Dans les centrales nucléaires le redémarrage d'un réacteur peut demander plusieurs jours.

On souligne cependant à l'E.D.F. qu'aucun matériel n'a été endommagé dans les centrales.

On explique pour le moment la panne d'hier matin par les circonstances suivantes: une ligne approvisionnée par l'Allemagne s'est trouvée en surtension et il a été impossible de répartir le courant sur d'autres lignes déjà surchargées. La ligne a donc disjoncté et la surcharge s'est propagée aux autres lignes qui ont également sauté les unes après les autres, les protections n'ayant, semble-t-il, pas fonctionné.

On rappelle à l'E.D.F. que la France doit chaque hiver importer du courant des pays voisins et que cette situation durera plusieurs années encore en attendant la mise en route des centrales nucléaires.

La plupart des villes ont connu de gigantesques embouteillages en l'absence de feux aux carrefours. A Paris, des banques sur les Champs Élysées n'ont pu ouvrir leurs portes commandées électriquement. Les casernes de pompiers ont dû répondre à des milliers d'appels pour secourir des personnes bloquées dans les ascenseurs.

La région de Genève, en Suisse, a été, elle aussi, touchée par la coupure survenue en France.

« Le réseau interconnecté s'est effondré comme un château de cartes. Il faut le reconstruire morceau par morceau » a déclaré M. Boiteux, directeur général de l'Électricité de France.

Le ministre de l'Industrie, M. André Giraud, a lancé un appel aux Français, à la télévision, les invitant à limiter dans l'immédiat leur consommation au strict minimum. « Le réseau français a mieux tenu que celui de New York dans des circonstances comparables en 1977 parce qu'il est en meilleur état », a déclaré le ministre.

Néanmoins, le syndicat CGT a dénoncé « la responsabilité écrasante du gouvernement et en particulier celle du ministre de l'Industrie », ajoutant que « l'écroulement du réseau de distribution qui vient de se produire est la conséquence de l'insuffisance des moyens de production et de transports ».

Un autre syndicat, la CFDT, considère que « cette panne est la conséquence de la politique énergétique actuelle qui par le choix du tout nucléaire a bloqué la construction de centrales classiques et n'a pas permis de réaliser les investissements nécessaires pour les lignes de transport ».

rait été déclaré nulle et qu'un nouveau scrutin serait annoncé.

Il lui a été demandé quel message elle souhaitait transmettre à ses partisans avant d'aller en prison. Elle a fait allusion à une chanson dont elle avait appris les paroles en Grande-Bretagne et a commencé à chanter: « Souhaitez-moi bonne chance en me disant au revoir. Sans arme aux yeux. Donnez-moi un sourire que je conserverai tout le temps que je serai partie ».

Pour sa part, M. Desai a déclaré que le parti Janata qu'il dirige n'était pas inspiré du souci de mener une vendetta politique contre Mme Gandhi. Celle-ci, a-t-il dit, a commis un grave abus de pouvoir et n'a manifesté aucun regret. Il n'y avait donc aucune raison d'estimer que justice serait faite avec une sanction empreinte d'indulgence.

La police garde les secteurs-clés de la capitale et les résidences de M. Desai et des autres ministres pour prévenir des manifestations hostiles des partisans de celle qui fut premier ministre de l'Inde pendant onze ans. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées hier devant le Parlement où les protestataires avaient passé outre à l'interdiction frappant les manifestations. Lundi, déjà, près de 750 partisans de Mme Gandhi avaient été appréhendés et la police avait fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser la foule qui s'était massée devant la résidence de M. Desai.

◆ Brejnev

l'espoir hier qu'il soit possible au cours de sa prochaine rencontre avec M. Vance, de « trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes toujours en suspens, ce qui permettra de parachever enfin l'élaboration de l'accord SALT-2 ».

Le président Carter a déclaré: « J'ai reçu cet après-midi un message personnel du président Brejnev qui me dit comprendre que nous sommes engagés à respecter la paix dans le monde entier, et qui enregistre le fait que nos nouvelles relations avec la république populaire de Chine contribueront à la paix mondiale... »

« Je peux dire sans aucun doute que nos nouvelles relations avec la Chine ne placeront pas des obstacles supplémentaires sur le chemin d'un accord SALT réussi et ne mettront pas non plus en danger nos bonnes relations avec l'Union soviétique », a ajouté M. Carter.

Il a dit aussi qu'il ne voyait pas de contradiction dans le projet de visite de M. Brejnev à Washington à la mi-janvier et la visite prévue de M. Teng Hsiao-ping, premier vice-président du conseil chinois, à partir du 29 janvier, également à Washington.

Le président a dit encore qu'il accueillera favorablement une invitation à se rendre en visite officielle en Chine et en Union soviétique, mais qu'il lui paraissait peu probable de pouvoir effectuer ces déplacements dans un proche avenir.

L'interview a porté exclusivement sur la décision de Washington et de Pékin de normaliser leurs relations à compter du 1er janvier et de mettre un terme au traité de défense américano-taiwanais, ainsi que sur les effets possibles de cette double décision sur les négociations SALT.

M. Carter a refusé de donner une réponse nette à la question de savoir si les États-Unis utiliseraient la force pour aider Taiwan au cas où la Chine populaire déciderait elle-même de se servir de la force pour régler ce problème.

Rectificatif

Dans une légende sous une photographie publiée à la page un du DÉVOIR de mardi, 19 décembre, il était indiqué erronément que Me Pierre Paradis est président du comité de zonage agricole du Barreau de Québec. Le Barreau du Québec fait observer que Me Paradis n'était que membre du comité ayant préparé un mémoire sur le projet de loi 90 et qu'il n'existe pas de relation entre ce mémoire du Barreau et la manifestation des producteurs agricoles survenue lundi devant l'Assemblée nationale.

« Je ne veux pas spéculer sur les circonstances qui pourraient nous amener à entreprendre une action militaire, parce que je ne pense pas que ce soit des spéculations nécessaires, a déclaré le président.

« L'intérêt majeur qu'a la république populaire de Chine dans le Pacifique occidental est d'avoir la paix et de bonnes relations avec nous. Elle connaît nos attentes, clairement exprimées à son intention, et notre espoir de voir les divergences entre la Chine et Taiwan réglées pacifiquement, a ajouté le chef de l'exécutif.

« Ne pas respecter cette entente avec nous signifierait balayer tous les bénéfices de la paix pour la Chine comme pour l'Asie toute entière, et tous les bénéfices des nouvelles relations chinoises avec nous. »

« Je ne pense pas que la population de Taiwan soit plus préoccupée aujourd'hui de l'avenir de la paix qu'elle ne l'était hier », a estimé M. Carter. « Je ne crois pas que la république populaire ait la capacité de lancer une attaque à travers 180 kilomètres d'océan, contre Taiwan, puissamment fortifiée et puissamment armée », a-t-il ajouté.

Le président a fait d'autre part état de récentes informations selon lesquelles Taiwan étudie les conséquences de la nouvelle situation et a abandonné une part importante de ces premières inquiétudes. Le président a rappelé que les relations commerciales et culturelles avec Taiwan seraient maintenues et que les États-Unis continueraient à livrer à l'île des armes défensives.

Le président Carter s'est enfin déclaré confiant en ce qui concerne l'accueil de sa décision, sans trop de résistance, par le congrès.

Selon M. Carter, il n'était pas nécessaire d'obtenir la majorité des deux tiers du Sénat pour annuler le traité de défense mutuelle avec Taiwan, qui reste encore en vigueur pendant un an.

Le président a assuré que les contacts entre l'administration et un grand nombre de membres du Congrès l'avaient convaincu que le pouvoir législatif était favorable à cette décision, mais il a préféré observer un certain secret dans les dernières phases de la normalisation « car son expérience lui a montré que trop de publicité empêchait parfois le succès ».

Au cours de la prochaine session, nous demanderons simplement au congrès d'approuver les multiples relations que nous voulons maintenir avec Taiwan, a indiqué le président. Il n'y a aucune raison que cette demande incite le Congrès à rejeter la ratification des accords SALT.

M. Carter a rejeté les accusations des conservateurs selon lesquelles il n'a pas agi de façon constitutionnelle en s'abstenant de consulter le Congrès sur la normalisation des relations avec la Chine.

« Ma responsabilité constitutionnelle en établissant des relations avec des pays étrangers est claire et indiscutable » a affirmé le président.

Le premier haut fonctionnaire américain à se rendre en Chine après la reconnaissance officielle de Pékin par Washington, sera le secrétaire au Trésor, M. Michael Blumenthal.

M. Blumenthal, qui a vécu plusieurs années à Shanghai avant d'émigrer aux États-Unis après la seconde guerre mondiale, se rendra à Pékin en février, indique-t-on de source proche de la Trésorerie. Ce voyage aura donc lieu avant le séjour à Washington du vice-premier ministre chinois, M. Teng Hsiao-ping, attendu fin janvier dans la capitale américaine.

Les entretiens de M. Blumenthal à

Pékin porteront principalement sur les relations commerciales entre les deux pays et sur leur contentieux financier, estime-t-on dans les milieux économiques américains. Les Chinois demandent depuis longtemps à bénéficier aux États-Unis de la clause de la nation la plus favorisée. Ils affirment qu'ils ont besoin de cette clause pour développer leurs exportations.

Leur ministre du commerce extérieur, M. Li Chiang, vient d'indiquer à Hong Kong que son pays était disposé à conclure avec les États-Unis un traité commercial à long terme du même type que ceux signés avec le Japon et plusieurs pays européens.

Un tel traité comporterait certainement l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée. Mais il devra être ratifié par le Sénat ce qui suppose un règlement préalable du contentieux financier entre les deux pays.

Ce contentieux résulte principalement des nationalisations sans indemnités de biens américains en Chine après l'arrivée au pouvoir des communistes et du blocage aux États-Unis de divers actifs chinois. Les créances américaines à ce titre sont de l'ordre de 200 millions de dollars et celles de la Chine d'environ 80 millions.

Selon le Washington Star, Washington envisagerait une formule selon laquelle la Chine céderait ses actifs bloqués à la Trésorerie qui les vendrait pour indemniser les Américains ayant des créances sur la Chine. Il ne s'agirait dans ce cas que d'une indemnisation partielle.

Certaines grandes entreprises américaines dont les biens ont été nationalisés pourraient d'ailleurs ne pas insister pour obtenir une indemnisation totale, dit-on dans les milieux économiques. L'important pour elles est en effet surtout de participer au développement des exportations américaines vers la Chine, illustré hier par l'annonce que Coca-Cola allait construire une usine à Shanghai et que Boeing venait à nouveau de vendre trois avions à la compagnie aérienne chinoise.

◆ Bromont

Suite de la page 3

M. Desjardins a donné d'autres exemples comme le personnel temporaire qui avait été mal évalué. On avait prévu un nombre minimum d'employés qui fut gonflé largement. On avait compté le salaire minimum, alors que les salaires furent plus élevés.

La commission a ainsi terminé ses audiences sur le Cojo. Elle doit reprendre ses travaux le 9 janvier en étudiant largement ce que l'on appelle « l'affaire Niding ».

20 décembre

par la PC et l'AP

Il y a 175 ans aujourd'hui, le 20 décembre 1803, à La Nouvelle-Orléans, des cérémonies marquaient l'achat de la Louisiane par les États-Unis. Buona-parte ayant besoin de liquide, il en tira 20 millions de francs mais la France perdit les territoires situés à l'ouest du Mississippi et au sud des colonies britanniques.

1973 — Le premier ministre espagnol Carrero Blanco est tué dans un attentat, à Madrid. Sa voiture officielle fut projetée à la hauteur du cinquième étage par une explosion.

1970 — Vladislav Goumla démissionne de son poste de secrétaire général du Parti ouvrier unifié polonais après une semaine d'émutes.

1962 — Premières élections libres en 38 ans en République dominicaine.

1954 — 20.000 soldats français sont envoyés en Algérie.

1922 — 14 républiques forment l'URSS.

1919 — Des sociétés ferroviaires sont réunies sous le nom de Canadian National Railways.

1699 — Le tsar Pierre le Grand décrète que la nouvelle année russe commencera le 1er janvier au lieu du 1er septembre.

1590 — Fondation de Calcutta par des marchands anglais.

Elle est née un 20 décembre: Irene Dunne, actrice américaine: 1904.

Q

Moi un pollueur?

JAMAIS!

AQTE

Le règlement sur la pollution a des dents

par Gilles Provost

Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal commencera aujourd'hui l'étude du projet de règlement sur l'assainissement de l'air qui a fait l'objet de longues tractations à divers niveaux depuis près de deux ans. Il devrait beaucoup renforcer les exigences en vigueur s'il est adopté dans sa forme actuelle.

Après avoir entendu d'innombrables commentaires publics et privés sur son avant-projet de règlement, le Service d'assainissement de l'air de la CUM remettrait la version définitive du projet au comité exécutif de la CUM au début d'octobre.

L'exécutif, pour sa part, n'a rajouté que quatre amendements à ce projet longuement figé. Ils ont pour effet principal de libérer les villes de l'obligation d'asphalter leurs terrains de stationnement. Ils leur donnent aussi un délai de cinq ans pour rendre les gros incinérateurs à déchets conformes aux nouvelles normes.

Ces modifications de détail mises à part, la version actuelle du règlement est à peu près aussi sévère que l'original même si les influences ont été nombreuses et assez fortes.

Ce projet de règlement est beaucoup plus technique et complet que le règlement numéro neuf encore en vigueur. Il énumère une liste de plusieurs centaines de produits toxiques différents, stipulant dans chaque cas les normes d'émission et les normes d'air ambiant que les industries et les citoyens devront respecter.

Le nouveau règlement prévoit aussi que la teneur maximale en soufre des combustibles à chauffage (1,5% sur l'ensemble du territoire en ce moment) sera seulement de 1,25% dans le centre-ville et dans le secteur des raffineries, à Montréal-Est. Bien plus,

les très grosses chaufferies de l'Est de Montréal (c'est-à-dire les raffineries elles-mêmes) devront n'utiliser que des combustibles qui contiennent moins de 1% de soufre.

Le règlement prévoit même que tout accroissement de production des raffineries de pétrole ne devra pas entraîner d'augmentation de leurs émissions polluantes et, pour ne prendre aucun risque, il interdit toute nouvelle raffinerie de pétrole, toute nouvelle carrière et toute usine d'équarissage sur le territoire de la CUM.

Pour revenir au centre-ville, où on a noté des taux de pollution excessifs ces dernières années, le règlement oblige à utiliser le gaz ou l'électricité pour le chauffage de tous les nouveaux immeubles qui y seront construits. L'huile lourde est complètement prohibée et l'huile légère n'est permise que pour certaines applications particulières.

Ce règlement qui ne sera sans doute pas adopté avant la prochaine réunion du conseil de la CUM prévoit aussi une série de normes pour éviter l'évaporation des produits pétroliers contenus dans les grands réservoirs et oblige les usines d'équarissage à transformer les matières animales en vase clos, de façon à limiter les odeurs. Il en va de même pour plusieurs activités des carrières, de façon à limiter les dégagements de poussières.

Enfin, le nouveau règlement reprend à son compte certaines exigences qui existaient déjà, comme l'interdiction de garder en marche pendant plus de quatre minutes le moteur d'un véhicule stationné lorsqu'il fait plus chaud que -10 degrés C. ou encore l'obligation de détruire les plants d'herbe à pous sur son terrain avant le premier août de chaque année. Cette dernière mesure est destinée à restreindre la fièvre des foies qui sévit avec une acuité particulière dans la métropole.

Marion était en fait un complice, soutient l'avocat de Claude Valence

par Bernard Morrier

« Si vous doutez du comportement de Charles Marion, ça ne veut pas dire que vous le condamnez. Mais mon client devrait bien, lui aussi, bénéficier de ce doute. »

C'est en ces termes que s'est adressé hier, en entreprenant sa plaidoirie, Me Jean-Pierre Rancourt, le procureur de Claude Valence, après avoir soutenu que la Couronne avait suggéré aux jurés de suivre une route avec des oeillères.

Axant toute la journée d'hier sur une réelle participation de M. Marion à son propre enlèvement, Me Rancourt a d'abord trouvé curieux que la Couronne n'ait pas jugé bon de citer, comme témoins à ce procès, l'épouse, le fils et la fille de l'otage, son médecin, le Dr Calabrin, l'agent de sécurité de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est, le journaliste Claude Poirier, qui fut un des émissaires pour la rançon, et des garde-chasse qui auraient été aperçus lors d'une tentative de remise de la rançon.

S'adressant directement au jury, Me Rancourt s'est ensuite exilé: « Je vous rappelle que vous êtes ici pour juger un homme et non pas redorer le blason de la Sûreté du Québec. »

Le jeune procureur s'est d'autre part posé une série de questions sur des faits qui ont entouré tant l'enlèvement de M. Marion, le 6 août 1977, que sa séquestration de 82 jours

dans la cache de Gould.

Ainsi, a-t-il souligné, si Valence était le « boss », pourquoi n'a-t-il pas participé à l'enlèvement de M. Marion? Pourquoi n'était-il pas présent lors de la deuxième tentative de la remise de la rançon? Pourquoi n'a-t-il reçu qu'un montant de \$3.000 sur une rançon de \$50.000. Et si c'est Valence qui dictait les communications à Marion, pourquoi ce dernier, n'a-t-il pas pu identifier la voix de l'accusé?

« Je pense, a ajouté Me Rancourt, qu'on avait plutôt affaire à une organisation bien structurée, surtout si celle-ci a pu tenir aussi facilement en échec la Sûreté du Québec durant 82 jours. »

Me Rancourt a ensuite abordé la possibilité que d'autres personnes, outre Valence et ses présumés complices, aient pu participer à cette affaire. Il a rappelé que, lors de la deuxième tentative de la remise de la rançon, le journaliste Normand Maltais avait dit avoir entendu deux voix, tandis que de son côté, Claude Poirier, aurait déclaré aux policiers avoir aperçu deux personnes derrière son véhicule après avoir regardé dans le rétroviseur.

Revenant ensuite à la première tentative de rapt de M. Marion, l'avocat a souligné le fait qu'au chalet de Stoke, Valence et ses présumés complices, laissant Valence seul, « Il y avait de la lumière à l'intérieur du chalet, de mentionner le procureur. Or qu'a fait de Valence si ce n'est allé s'entretenir avec Marion. »

L'avocat rappelle que le jour de l'enlèvement, de Valennes et Chalifoux avaient aperçu Marion, à son chalet, mettant une caisse de bière dans sa camionnette et partir. « Si on voulait l'enlever, l'aurait-on ainsi laissé filer aussi librement? Puis, quand M. Marion est revenu à son chalet, pourquoi a-t-il stationné son véhicule avec les phares face à la route, de sorte que la portière arrière puisse se trouver directement face à la sortie de la maison? », a-t-il encore demandé.

Ce 6 août 1977, Me Rancourt trouve encore étrange que le gérant de crédit n'ait pas décidé d'accompagner sa femme à des noces à Victoriaville. « Et mademoiselle Aline Yergeau, a-t-il poursuivi, qui ne venait que très rarement au chalet de Stoke en fin de semaine, pourquoi était-elle là cette fois, si ce n'est pas pour être le témoin de cet enlèvement? »

Me Rancourt a mentionné que, selon ce qui a été dit, M. Marion était très calme et a continué à fumer son cigare quand ses deux ravisseurs portant cagoules se sont présentés, alors que Mlle Yergeau leur a plutôt offert son argent.

« Et comment se fait-il, s'est demandé encore l'avocat, que de Valennes ait eu, dans ce chalet de Stoke, suffisamment de corde pour attacher deux personnes? »

court a fait part que de vrais ravisseurs n'auraient pas agi ainsi. « Non, on voulait tout bonnement montrer que Marion avait été là », a-t-il dit.

Le procureur s'est par ailleurs attaché au déroulement de la libération de M. Marion. « De Valennes, a-t-il rappelé, voulait attacher M. Marion à un arbre. Mais celui-ci s'y est opposé sous prétexte qu'il avait peur de geler. C'est le scénario. Ce qui s'est passé et qu'on sait, c'est que de Valennes est allé mener M. Marion à l'aéroport d'East Angus en moto. Comment se fait-il, qu'à ce moment, de Valennes ait eu deux casques de motocyclistes? »

Me Rancourt s'est dit très sceptique quant à la déclaration de l'otage voulant qu'il ait craint pour sa vie au moment de la libération. « Si c'était le cas, s'est-il demandé, pourquoi a-t-il attendu son fils une heure dans le bois? Puis, pourquoi a-t-il dit, ce soir-là, qu'on l'avait amené à cet endroit dans un coffre d'auto et que le lendemain, il avait dit que c'était en moto? »

Tout en relevant cette contradiction, que M. Marion avait expliquée, lors du procès, voulant que ce soit à la demande de ses ravisseurs

qu'il avait donné la première version à la police, Me Rancourt a affirmé y voir plutôt un prétexte pour permettre aux complices de s'échapper.

Relevant de plus que M. Marion avait fait, pour la première fois, une déclaration à la police en long et en large de son enlèvement, le 28 mars, soit cinq mois après sa libération, sous prétexte qu'il était exténué, Me Rancourt trouve bien étrange cependant que celui-ci se soit entretenu, le soir même de sa libération, assez longuement avec son avocat à l'hôpital.

Il remarque également, qu'entre cette libération, le 27 octobre 1977 et le 28 mars 1978, M. Marion, qui était censé être exténué, y est pourtant allé de conférences de presse, de participation à des lignes ouvertes et d'un lancement de livre.

Me Rancourt a en outre soumis aux jurés que sur toutes les photos produites, sauf la dernière, M. Marion ne portait pas de chaîne. « De vrais ravisseurs, a-t-il fait valoir, prendraient-ils une telle chance avec un vrai otage? Et si on ne voit aucune chaîne sur les photos, c'est que M. Marion n'en a jamais portée.

Pour conserver leur autonomie financière

Les commissions scolaires mettent leurs oeufs dans plusieurs paniers

par Paule des Rivières

Soucieuse d'éviter de consacrer toutes ses énergies à défendre une source de financement que les municipalités se réjouissent déjà de s'approprier, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) présentera au gouvernement, les 19, 20 et 21 janvier, toute une gamme d'hypothèses de sources de financement autonome des commissions, pourvu qu'elles soient réalisables.

C'est dans un tel esprit d'ailleurs que la FCSCQ a réagi au projet de réforme fiscale adopté lundi soir par le Conseil scolaire de l'île de

Montréal en déclarant qu'il s'agissait là d'un document « intéressant mais partiel » en ce qu'il ne repose que sur une seule source de financement, soit un pouvoir de taxation bonifié.

Ce projet, que le président du CSIM, M. Jacques Mongeau, défendra lors de la conférence Québec-commissions scolaires a en effet été appuyé par une majorité des commissaires membres de ce conseil, malgré les invitations de MM. Pierre Legaré et Robert Sauvé à ne pas précipiter l'adoption d'une position qui a suscité plus d'une réserve d'un colloque tenu le 9 décembre dernier.

Le projet du conseil scolaire montréalais repose sur le principe que le coût des dépenses est partagé entre les ministères de l'Éducation et les commissions, via l'impôt foncier pour les dernières et selon une formule basée sur la richesse relative des commissions scolaires. Le taux de la taxe y est calculé en fonction du montant des dépenses établies par les commissions.

M. Mongeau a ralié une forte majorité à son projet après avoir insisté sur le fait que les modalités d'implantation du système proposé étaient secondaires et que finalement c'était le principe du pouvoir de taxation qui impor-

taient.

La problématique n'apparaissait pas aussi simpliste à MM. Legaré et Sauvé et ce dernier, qui s'est vu demander par M. Mongeau s'il était pour ou contre le pouvoir de taxation des commissions scolaires devait répondre: « C'est comme si vous me demandiez si je battais encore ma femme; si je réponds non ça veut dire que je l'ai déjà battue et si je réponds oui je ne suis guère plus avancé. »

Pour sa part, l'organisme provincial qu'est la FCSCQ continue de recueillir des commentaires de ses 215 commissions membres, et un porte-parole expliquait hier que toutes les positions ne sont pas encore arrêtées mais qu'une série de documents pré-conferenciers seraient vraisemblablement lancés dans le public au cours des deux semaines précédant la rencontre, question de sensibiliser le public dans cette bataille que les commissions jugent cruciale pour leur avenir et leur autonomie.

Et si on peut s'attendre à ce que la FCSCQ ne mette pas tous ses oeufs dans le même panier et propose plusieurs hypothèses, il est certain qu'elle continuera d'associer l'autonomie à source de financement autonome. Elle étudiera sans doute la possibilité d'un revenu sur l'impôt mais n'ira pas jusqu'à proposer une taxe aux parents des étudiants comme elle a déjà envisagé.

« Le gouvernement parle d'autonomie de gestion et nous parlons d'autonomie politique », déclarait hier un porte-parole de la FCSCQ en mesurant l'écart que les deux parties à la conférence auront à franchir en trois jours.

Le gouvernement de son côté demeure plutôt silencieux sur l'attitude qu'il privilégiera au cours de cette rencontre à laquelle le ministre, M. Jacques-Yvan Morin, convoitait les commissions après qu'elles eurent fait connaître leur colère au transfert éventuel de leur champ d'impôt foncier aux municipalités.

Branle-bas de combat chez les patrons de la construction

par Louis-Gilles Francoeur

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) a décidé hier de convoquer ses 15.000 membres à une assemblée générale extraordinaire afin de tenter d'obliger le gouvernement à faire marche arrière en adoptant les règlements de cette association tels qu'ils ont été entérinés au cours de l'année par les entrepreneurs.

Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, parait le projet de loi 110 qui devait en principe franchir hier à l'Assemblée nationale le cap de la deuxième lecture. Par ce projet de loi, le gouvernement pourra définir les statuts de cette association patronale créée en 1975 par une autre loi à la suite du rapport Cléche.

L'AECQ voudrait demeurer maîtresse de ses destinées mais les anciennes associations patronales de la construction veulent avoir leur mot à dire sur le conseil

d'administration. Au début de l'automne, M. Johnson a sommé le monde patronal de la construction de trouver une solution interne à ce différend. En cas d'impasse, avait-il dit, le gouvernement tranchera la question afin d'assurer une négociation vraiment représentative, ce qu'il tente de faire avec son projet de loi qui lui permettra de définir la composition du conseil d'administration de cette association.

La convocation de l'assemblée générale des 15.000 entrepreneurs risque donc de placer ces derniers devant un fait accompli. Le communiqué émis hier par l'AECQ ne mentionne pas de date précise et, à cause du temps des Fêtes, il est permis de penser qu'une réunion de cette envergure ne pourrait se tenir avant le milieu de janvier, date à laquelle la loi devrait normalement être adoptée.

Le Conseil d'administration de l'AECQ, qui s'est réuni en session extraordinaire pour

faire le point, a d'autre part menacé de démissionner en bloc si le projet de loi était adopté tel quel.

Accusant le ministre de poursuivre des « desseins obscurs », le conseil de l'AECQ a d'autre part reproché au gouvernement de « nationaliser » à toutes fins utiles l'Office de la construction du Québec. Selon les dirigeants de l'AECQ, toutes les parties, à savoir la CSN et la FTQ, ont dénoncé certains aspects de ce projet de loi et dans les circonstances, il conviendrait d'en remettre l'étude à une commission parlementaire après les Fêtes.

« Si à quelques mois des négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention collective, le ministre réussit par le projet de loi 110 à replonger l'industrie de la construction dans le chaos, les employeurs lors de l'assemblée extraordinaire de janvier auront au moins eu l'occasion de se faire entendre à défaut d'être écoutée », a déclaré hier le président de l'AECQ, M. Réal L'Heureux.

W Hotel WINDSOR Hotel W

MENU SPÉCIAL

JOUR DE NOËL

de 12:00 à 22:00 hrs
\$12,50 par personne
Enfants 10 ans et moins: \$6,25
Salle à dîner La Loire

N'oubliez pas notre "Super Brunch" tous les dimanches.
\$6,90 par personne, plus la taxe \$4,50 par enfant

Appelez-nous à: 866-9611

Le Centre d'Arts d'Orford ouvre ses portes au plein air pour familles ou groupes

Hébergement à partir de \$7.50 pp (double)

repas à prix modiques
bar salon
ski alpin - ski de fond - raquettes
garderie - salle de jeux
ateliers d'animation culturelle
sortie 118 autoroute de l'est

Réservations

819-843-3981

TICTACTO
LOTO INSTANTANÉE

C'EST EN GRATTANT QU'ON DEVIENT GAGNANT

M. André Doucet, Montréal, \$1.000,00	M. Pierre Aubertin, Ile-Perrot, Oldmobile Cutlass	Mme Manon Therrien, Montréal-Nord, \$5.000,00
M. Édouard Lesage, Laval des Rapides, Oldmobile Cutlass	M. Adrien Girard, Laval, \$1.000,00	Mme Gisèle Hatch, Tracy, \$5.000,00
M. Édouard Ratelle, Montréal, \$1.000,00	M. Jean-Marc Archambault, St-Constant \$5.000,00	M. Hervé Préfontaines, Montréal, Oldmobile Cutlass

GRATTEZ VOTRE CHANCE

EN VENTE CHEZ TOUS LES AGENTS LOTO-QUEBEC

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

AVIS:

Nos bureaux seront fermés à 6 hrs, les vendredis 22 et 29 décembre.

Ils seront également fermés toute la journée les mardis 26 décembre et 2 janvier.

PRESENT du NOUVEAU AN
Pèlerine tissée à la main

POUR HOMMES OU FEMMES
SELON VOS SPÉCIFICATIONS (COULEURS ET TISSUS)

\$160.

LES TISSERANDS DE LA NOUVELLE-FRANCE ENR.

334-0242
OU: 352-2854

L'Option / La thèse officieuse exposée par deux jeunes loups

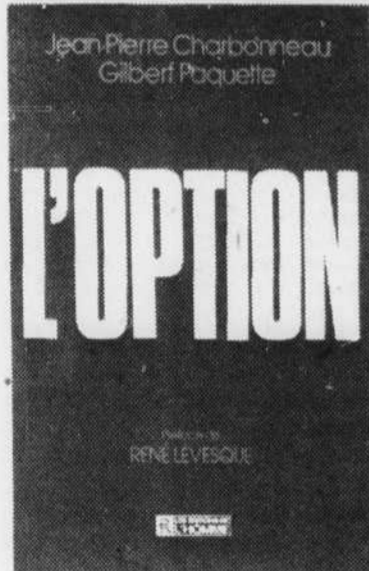
par Bernard Descôteaux

Comme on a dit du journal Le Jour qu'il était la voix officieuse du Parti québécois, on peut dire de *L'Option*, ce livre écrit par les députés péquistes Jean-Pierre Charbonneau et Gilbert Paquette, qu'il présente la thèse officieuse du gouvernement Lévesque sur l'association économique d'un Québec souverain avec le Canada.

C'est là l'intérêt premier de ce livre essentiellement politique, un intérêt que semblent avoir compris quelques milliers de Québécois puisque déjà on est rendu au deuxième tirage, ce qui représente un bon succès de librairie compte tenu de l'aspect un peu rébarbatif que constitue un livre aussi volumineux, 620 pages.

L'histoire de cet ouvrage situe bien ce qu'il est, et l'objectif qu'il poursuit.

Charbonneau et Paquette sont parmi la députation péquiste à l'Assemblée nationale ce qu'on pourrait appeler deux jeunes loups. Leur âge, comme leur manque d'expérience, leur interdisait de prétendre à une place dans la première rangée. Aussi ont-ils dû se contenter de banquettes arrières, ce qui ne les empêcha pas cependant de faire leurs devoirs de façon assidue. Ils furent les premiers à profiter de nouveaux comités formés pour susciter la participation des députés d'arrière-banc à la définition de politiques gouvernementales.



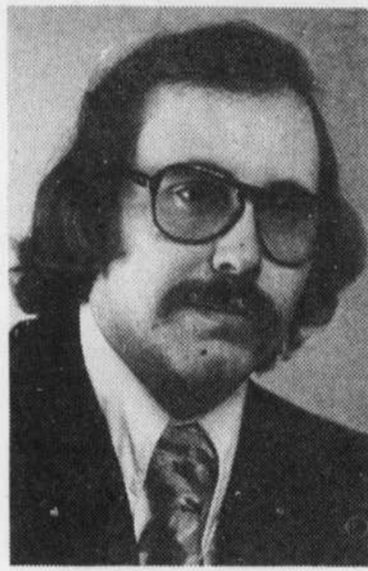
Ils furent les plus assidus au comité formé au début de 1977 par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, pour travailler à ce qu'on pourrait appeler la définition d'un modèle de souveraineté-association. En prenant le pouvoir le 15 novembre 1976, le Parti québécois pouvait certes dire ce que serait la souveraineté du Québec, mais il n'avait pas de définition à offrir de l'association économique. Surtout il ne pou-

vait articuler les deux notions. Compte tenu de l'engagement pris de tenir un référendum sur la souveraineté-association il était urgent de présenter un modèle de cette double notion! Ce travail fut fait.

Le premier ministre Lévesque au début d'octobre devant l'Assemblée nationale en donna quelques éléments comme le Parti québécois plus récemment devait adopter un document de travail préparatoire au prochain congrès qui portera justement la définition de l'élément association. Ce document apportait à son tour quelques éléments d'information additionnels. Mais de vue d'ensemble officielle on n'en a pas encore, et il faut penser que ni le parti, ni le gouvernement n'en présenteront avant encore quelques semaines sinon quelques mois.

Malgré tout on se devait de mettre sans attendre la machine référendaire en marche, par exemple en commençant à former les militants péquistes, qui tiendront un peu partout à travers le Québec d'innombrables assemblées de cuisine. Pour ceux-ci il fallait définir un discours. Quel meilleur instrument pédagogique dans les circonstances qu'un livre qui ferait le tour de la question de la façon la plus complète possible en oubliant le moins d'aspects possibles.

Les députés Charbonneau et Paquette lorsqu'ils soumièrent l'idée d'un



Jean-Pierre Charbonneau



Gilbert Paquette

livre virent les encouragements affluer. Leur travail se trouvait à avoir d'autant plus de poids qu'ils pouvaient s'inspirer à bonne source, étant possesseur d'information de première main grâce à leur participation au comité Morin.

Une telle initiative offrait aussi un autre avantage soit celui de faire subir un test à ce modèle de souveraineté-association qui pourra subir l'épreuve de la critique des militants comme des

citoyens sans que ni le gouvernement ni le parti n'aient à être critiqués. A la lumière des commentaires recueillis, l'option officielle qui sera présentée aux Québécois pourra être réajustée.

Pour bien montrer le caractère officiels de ce livre de MM. Charbonneau et Paquette, soulignons que lors de la dernière réunion du Conseil national du PQ, des délégués discutant en commission du document préparatoire au congrès relevaient que des phrases

complètes de ce document se retrouvaient dans le livre des députés.

C'est d'ailleurs avec ce livre sous un bras que la plupart des délégués s'étaient présentés à cette réunion.

En raison des informations que *L'Option* contient, ce ne sont pas que les péquistes qui durent être intéressés à tel ouvrage. Les journalistes politiques aussi, les politologues, mais encore plus les fédéralistes militants qui y ont sûrement trouvé abondante matière d'information en vue de la prochaine campagne référendaire.

Quel est donc le contenu de cet ouvrage? Il est divisé en deux parties. La première qui est surtout le fait de Jean-Pierre Charbonneau fait un bilan et l'histoire du fédéralisme canadien. On y trouve comme these fondamentale que le Canada est constitué de deux nations dont l'une a été lésée dans ses desirs par un système politique centralisateur. La deuxième partie qui serait l'oeuvre de Gilbert Paquette présente la solution au problème canadien, soit « l'association de deux souverainetés ». C'est la partie la plus intéressante parce que riche d'information à travers les divers scénarios présentés par M. Paquette, par exemple celui de 1985 qui décrit comment fonctionne à cette date l'Association Québec-Canada à travers ses institutions, mises en place après un référendum positif tenu en 1980.

La crédibilité des médecins d'entreprise

L'industrie minière répond aux critiques des syndicats

par Gilles Provost

Si le gouvernement du Québec « nationalise » la médecine du travail, il devra faire des acrobates pour offrir à ces médecins des salaires équivalents aux « surprimes considérables » que versent les compagnies des régions éloignées, estime l'Association des mines de métaux du Québec.

Sans cela, dit-elle, les spécialistes de la santé au travail n'accepteront pas de s'exiler dans les régions minières.

Bien plus, l'Association soutient que le gouvernement n'arrivera pas à recruter les médecins d'entreprise « neutres, nommés par les comités paritaires et payés par

l'Etat » comme le prévoit le Livre blanc sur la santé au travail.

En effet, dit-elle, les médecins du travail actuels n'hésiteront pas à accepter des postes de médecins-conseils chargés de défendre les intérêts des compagnies qui auront les moyens de se payer de tels services. A ses yeux, les médecins de compagnie sont les seuls spécialistes en médecine du travail présentement et ils résisteront apremment à se faire déplacer comme des pions sur un échiquier.

« Un tel changement de structure est faire payer bien cher à l'industrie et à la profession médicale les plantées non fondées des syndicats sur

le manque de crédibilité attribuée aux médecins de compagnie », affirme l'Association qui dit endosser les positions déjà rendues publiques à cet égard par le Conseil du patronat du Québec et par l'Association de médecine industrielle.

Le mémoire que les mines de métaux viennent de soumettre au gouvernement du Québec soutient en effet que les médecins de compagnie doivent rester des cadres des entreprises où ils travaillent et qu'il serait dangereux d'en faire de simples surveillants extérieurs à la

structure d'autorité interne.

Contestant la valeur des statistiques d'accidents et de maladies dans leur secteur d'activité, les compagnies minières estiment être à l'avant-garde du Québec dans le domaine de la sécurité. C'est pourquoi elles refusent que le système d'inspection des mines soit intégré aux autres services d'inspection « qui n'ont pas un succès comparable ».

Le service d'inspection des mines est pourtant l'objet de sévères critiques de la part de plusieurs syndicats.

Les mines soutiennent aussi qu'elles sont à l'avant-garde

par les conventions collectives qu'elles ont signées et c'est pourquoi elles s'opposent à l'idée de donner des pouvoirs décisionnels aux comités paritaires prévus dans le Livre blanc.

« Nous recommandons donc, pour notre secteur industriel, que les comités de sécurité n'aient qu'un rôle consultatif et que les ententes volontaires de participation actuelles ou futures soient respectées. La concertation imposée de force ne pourra mener qu'à des situations d'affrontement », dit leur mémoire.

En vertu de la même logique, les mines de métaux demandent que l'on n'accorde le droit de cesser de travailler (avec toute la structure d'appui qui est prévue) seulement dans les entreprises où il n'y a ni syndicat ni convention collective.

« Nous croyons, disent leurs porte-parole, que les ententes conclues librement entre les parties dans le cadre des négociations collectives sont le moyen par excellence pour régler l'application du droit de cesser de travailler (...), le recours au comité de

sécurité, à l'inspecteur, à une autre tierce personne ou à l'arbitrage doit découler uniquement de ces ententes ».

Les industries minières contestent aussi l'arbitraire qui prévaut lors de l'évaluation d'un danger « imminent ». Seule la « concertation désintéressée » entre les parties permettrait d'en arriver à un accord, disent-elles.

« Si on veut reconnaître au travailleur le droit de cesser de travailler en cas de danger, il faut reconnaître le pendant patronal logique de ce droit, souligne aussi leur mémoire. Il s'agit du droit de l'employeur de refuser le travail à un individu qu'il juge, de bonne foi, être physique-

ment mentalement et professionnellement incapable de faire un travail donné, sans possibilité de représailles contre lui. Le fardeau de la preuve de compétence reviendrait au travailleur. »

Même si les mines revendiquent la pleine responsabilité de la santé des travailleurs, elles jugent inacceptable que l'employeur doive défrayer seul les coûts d'un régime nationalisé de santé au travail.

« Il semble totalement anormal, dit l'association, qu'une seule partie d'un comité paritaire ait l'obligation de payer; si l'employeur doit payer seul, il doit au moins avoir une voix prépondérante au chapitre des décisions. »

Tout l'équipement d'un hôpital ontarien sera remis à Yaoundé

QUEBEC (PC) — Les missionnaires de l'hôpital de Yaoundé, au Cameroun, une oeuvre du cardinal Paul-Emile Léger, attendent un énorme cadeau pour le 25 décembre.

Ce cadeau, ce sera une partie de l'équipement d'un hôpital désaffecté de Sturgeon Falls, en Ontario, donné par la communauté des Soeurs de la Sagesse au mouvement Collaboration santé internationale (CSI).

Cette oeuvre humanitaire, fondée par le père Célestin Marcotte, de Québec, a même ajouté à ce fardeau un four à pizza, acheté à bon prix à Québec et qui, là-bas, sera utilisé pour cuire les plats.

Il s'agit-là d'un exemple parmi des dizaines de travail accompli par Collaboration santé internationale, qui alimente aujourd'hui en médicaments et en matériel médical des hôpitaux et dispensaires de 52 pays, où se dévouent des missionnaires québécois et canadiens.

Le mouvement célébrait la semaine dernière un nouveau record, soit l'expédition d'un

conteneur de marchandises depuis le début de l'année.

Cet envoi, destinée à un hôpital du diocèse d'Ikotos, au Pérou, portait à quelque 400.000 livres des expéditions de médicaments, d'appareils médicaux et d'ameublement, d'une valeur d'environ \$2 millions, effectuées en 1978 par Collaboration santé internationale.

« Pour ces gens comme pour nos missionnaires, tout ce que nous envoyons en équipement médical, considéré comme périmé ici, c'est le summum de la technique et du confort dans leurs institutions », a confié le président

de cette institution bénévole, le Dr Roland Leblanc.

Collaborateur du père Marcotte et médecin gestionnaire à la Régie de l'Assurance-maladie du Québec, le Dr Leblanc trouve toutefois qu'au Québec « on est rendu pas mal snobs sur les bords en considérant que cet équipement n'est pas à la hauteur de la science médicale ».

Cette abondance de matériel recyclable fait cependant le bonheur des artisans de Collaboration santé internationale.

Le sous-sol de l'église Saint-Charles de Limoilou, à Québec, le deuxième étage d'un

monastère adjoint et deux entrepôts près de la ville de Québec sont pleins à craquer.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à fond l'an dernier en reconnaissant ce mouvement comme principal bénéficiaire de la récupération des surplus d'équipements médicaux provenant du réseau hospitalier.

L'idée de confier à Collaboration santé internationale la distribution des équipements hospitaliers desuets fut toutefois concrétisée par M. Claude Castonguay, alors qu'il était ministre des Affaires sociales, sur les instances de sa mère, une collaboratrice de l'oeuvre.

Réveillez-vous en grand Connaisseur!

PATRIARCHE
Cuvée JEAN-BAPTISTE
Père & Fils
VIN - WINE
FRANCE

PATRIARCHE
La tradition du bon vin depuis 1780

SAO 440-G \$3.85 seulement

SAINT-VIVANT l'armagnac

digne des plus nobles palais...

163E — \$13.85 Bouteille V.S.
920A — \$45.70 Magnum V.O.S.P.

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC., Montréal, P.Q., 526-0404

ANTONINE MAILLET
EMMANUEL À JOSEPH À DÂVIT

ANTONINE MAILLET
EMMANUEL À JOSEPH À DÂVIT
UNE NATIVITÉ EN ACADIE

- Une nativité en Acadie
- Comment Emmanuel, fils de Joseph lui-même descendant de Dâvit, vint au monde un jour de décembre, sur une grève d'Acadie...
- Un conte si vrai qu'il en est vraisemblable.

142 PAGES — \$4.95

RÉCIT PUBLIÉ PAR LEMÉAC
ADAPTÉ AU THÉÂTRE PAR L'AUTEUR
CRÉATION AU RIDEAU VERT LE 23 DÉCEMBRE

Nom:
Adresse:

ÉDITIONS LEMÉAC
5111, rue Durocher, Mt. H2V 3X7
DIFFUSION: 273-2844

Ci-joint: \$4.95 (Emmanuel à Joseph...)
 mandat master charge
 chèque chargex no.
Signature:

En vente dans toutes les librairies et les librairies Leméac: Val-d'Or, Sept-Îles, Hauterive et Montréal.

Offrez un livre québécois, offrez un livre Leméac

NOUVEAUTÉ
L'ENSEIGNANT
et
SA BOUSSE

Hayat Mirza, Ph. D.

COLLECTION PSYKA #7

224 pages \$12.00

■ Découvrir sa liberté... la conquérir.
■ Affirmer sa personnalité... s'épanouir.
■ Assurer ses responsabilités et s'épanouir.

C'est le défi constant que tout enseignant est appelé à relever avec ses étudiants pour goûter aux fruits et aux joies de leur aventure commune.

Embarquée dans cette aventure depuis 15 ans, Mme Mirza continue à en relever le défi. Car pour elle, *enseigner est une croisière périlleuse, mais combien riche et envoiement.*

Formée à l'école de Piaget, H. Mirza s'est engagée à mettre en pratique les systèmes théoriques relevant de sa formation en psychologie et en philosophie.

Professeur à l'université de Montréal depuis 1967, elle trouve moyen d'exploiter conjointement ses 2 spécialités, au niveau de l'épistémologie génétique et de la didactique opératoire. Responsable du laboratoire de pédagogie expérimentale de la faculté des Sciences de l'éducation, elle essaie d'y découvrir, avec ses collègues et étudiants, le moyen le plus efficace pour optimiser les effets positifs de la communication pédagogique.

En vente chez votre libraire habituel ou bien adresser votre commande à

ÉDITIONS PAULINES
3965 est. boul. Henri-Bourassa, Montréal, H1H 1L1, Qué.
Tél.: 322-7341



C'est un jeu, mais un jeu sérieux et les enfants y mettent toute leur attention. (Photo Jacques Grenier)

Apprendre à bien s'alimenter

par Renée Rowan

Puisqu'il est plus difficile de modifier ses habitudes alimentaires que d'apprendre une autre langue, la Coop des consommateurs du Canada a décidé d'étendre son action auprès des plus jeunes espérant ainsi leur inculquer, dès l'enfance, les principes de base d'une saine alimentation.

C'est ainsi que dans le nouveau Cooprix Longueuil, on a prévu Le coin des petits où les parents-membres peuvent, le temps nécessaire à leurs achats, laisser leurs enfants de quatre à sept ans.

Il ne s'agit pas d'une garderie, mais d'un endroit où les enfants peuvent apprendre tout en s'amusant, explique la responsable, Jocelyne Prescott.

Au moment de notre visite, sept enfants dont l'aîné n'avait pas encore six ans, étaient réunis autour d'une table, un huitième se tenant à l'écart, ayant décidé d'observer. Ce petit monde allait à la pêche, dans une boîte de car-

ton dont on retirait des illustrations de produits alimentaires à base de céréales. Le thème de cette semaine-là était « Les céréales que nous mangeons ».

À travers différents jeux, auxquels les enfants ont participé avec un évident plaisir, cette petite marmaille très sérieuse pour quelques instants, a appris que les céréales, ce ne sont pas seulement des flocons de maïs ou du gruau dans le bol du petit déjeuner. Ça peut aussi être des pâtes, du pain, des biscuits, du granola.

Les thèmes changent d'une semaine à l'autre et collent, dans la mesure du possible, à l'actualité. On a parlé, jusqu'à maintenant, des fruits et des légumes frais, de l'Halloween, du lait et de ses produits.

Depuis le début de décembre, on se prépare à la fête de Noël. Le Coin des petits est aussi une excellente occasion d'initier les enfants aux problèmes de consommation.

À travers diverses activités, Jocelyne Prescott tente de montrer à son

jeune auditoire qu'il est possible de fêter Noël sans trop consommer. Les enfants apprennent à confectionner un bas de Noël mais surtout à le remplir avec des petits riens amusants qui ne coûtent pas cher; à fabriquer des décorations pour la maison au lieu de les acheter; à bricoler des cadeaux avec, par exemple, des boîtes de conserve vides que l'on recouvre d'un joli papier ou d'un bout de tissu; à offrir un peu d'eux-mêmes, ce qui ne coûte rien.

Certains ont découvert la notion de la gratuité en confectionnant un livret de bons pour services à rendre: exemple, un bon-essayage de la vaisselle. A cet âge-là, ce sont des idées que l'on accepte encore facilement.

Le Coin des petits remporte un franc succès et plusieurs enfants, ainsi que les parents-membres regrettent, qu'il ne soit pas ouvert à toutes les heures de la journée et tous les jours de la semaine. Peut-être cela viendra-t-il en 1979?

Une école devient HLM

par Alain Duhamel

Pour la première fois, la Ville de Montréal recyclera une école en habitations à loyers modiques.

En effet, le Conseil municipal a adopté un projet pour la réalisation de 41 unités d'habitation dans l'école André-Laurendeau, à l'angle des rues Saint-Charles et Roper, dans le quartier Saint-Gabriel.

Le projet devrait coûter un peu plus de \$1.1 million portant le coût de chaque unité à \$28,800, tout à fait dans la moyenne des coûts prévus pour les habitations mises en chantier par l'administration municipale.

« C'est la première fois, a souligné le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, et nous espérons qu'il y en aura beaucoup d'autres ».

Depuis longtemps déjà, l'administration municipale et la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) négociaient le recyclage de certains bâtiments et la réutilisation de certains emplacements. Le Conseil municipal a également approuvé des engagements pour l'acquisition par la Ville de quatre autres emplacements détenus par la CECM.

Il s'agit d'un emplacement situé à l'angle des rues Salaberry et Taylor, dans Ahuntsic, où un immeuble de six étages comprendra 95 logements et des locaux communautaires au prix de \$2.7 millions; d'un emplacement rue Lafontaine, dans Maisonneuve, pour un immeuble de huit étages comprenant 102 logements pour un prix de \$3 millions; d'un emplacement situé à l'angle de la rue Jean-Talon et de la 36^{ème} avenue, dans Saint-Michel Nord, pour un immeuble de six étages comprenant 52 logements aux prix de \$1.5 million et d'un emplacement de la rue Liège, dans Saint-Jean, pour un immeuble de six étages comprenant 64 logements pour un prix de \$1.9 million.

Les 41 logements de l'école André-Laurendeau se distribueront sur trois étages. Pour ce projet comme pour les

quatre autres, la Société d'habitation du Québec assumera la totalité des coûts de réalisation grâce à un prêt hypothécaire défini par la Loi nationale de l'habitation.

L'Office municipal d'habitation aura la maîtrise d'oeuvre des projets et assumera 10% du déficit d'exploitation.

« Le projet de l'école André-Laurendeau démontre que la rénovation des structures existantes peut être avantageuse », a commenté le conseil-

seiller Nick Auf Der Maur, du Groupe d'action municipale.

Toutefois, le débat sur les projets de construction d'habitations sur des emplacements ou des immeubles de la CECM a placé le conseiller Luc Larivée en situation où il a dû dénoncer un conflit d'intérêts. Le conseiller Larivée est aussi président de la CECM.

Le maire M. Jean Drapeau, n'a pas disqualifié M. Larivée, estimant que le conflit d'inté-

rêts portant sur deux fonctions publiques électives ne pouvait avoir le caractère d'un conflit d'intérêts ou un conseiller tirerait des bénéfices personnels d'une décision du Conseil municipal touchant ses affaires ou ses intérêts.

La situation a donné l'occasion au président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, de lancer une petite pointe du côté du président de la CECM en soulignant que les négociations avaient été longues.

Services ambulanciers gratuits pour le 3e âge

QUEBEC (PC) — Les services ambulanciers seront gratuits à compter du 1er janvier pour les citoyens de 65 ans et plus.

La nouvelle, annoncée en premier par la Presse canadienne le 7 décembre dernier, a été confirmée hier dans un communiqué émis par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Des représentants de la Fédération québécoise de l'Age d'Or ont été avisés de la décision au cours d'une rencontre avec les députés péquistes Jean-François Bertrand (Vanier), Richard Guay (Tasche-

reau) et Patrice Laplante (Bourassa).

Le coût de la mesure sera de \$1.240.000 pour 1979, selon les calculs du ministère. Ce calcul a été fait en comptant que 3 pour cent des éventuels bénéficiaires se servent effectivement du transport en ambulance, et que le coût moyen d'un transport est de \$75.

M. Lazure a défini la mesure comme « un pas de plus pour améliorer la qualité de la vie des personnes âgées ».

D'autre part, à partir du 1er janvier, la procédure pour le remboursement des frais de transport par ambulance de

victimes d'accidents d'automobiles survenus au Québec sera grandement simplifiée, a annoncé hier le président de la Régie de l'assurance-automobile du Québec, M. Robert de Coster.

En effet, la Régie de l'assurance-automobile et la Corporation des services d'ambulance du Québec se sont entendues sur des taux et sur une formule de remboursement, de telle sorte qu'une victime d'un accident d'automobile survenu au Québec n'aura plus à payer elle-même l'ambulancier pour être remboursée par la suite par la Régie.

Vers un service civil obligatoire?

par Paule des Rivières

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, estime que le temps est propice à un début de réflexion sur la forme que pourrait prendre un service civil obligatoire, qui permettrait de réaliser la gratuité scolaire post-secondaire.

Cette question, qui figure au programme du Parti québécois, et qui risque de faire couler beaucoup d'encre quand elle sera vraiment débattue, n'a toutefois pu être abordée hier au cours de la rencontre que le ministre a eu avec les sept représentants de l'Association nationale des étudiants québécois (ANEQ), l'échange ayant porté sur des préoccupations moins spéculatives. Le ministre est cependant tout disposé à recueillir des avis sur la question.

Le secrétaire général de l'ANEQ, M. Jean Latraverse,

a pour sa part déclaré hier à l'issue de la rencontre d'une heure et demie que l'association n'avait pas inscrit cette question à l'ordre du jour de ses derniers conseils et qu'elle n'avait pas de position précise là-dessus. « Si on nous faisait des offres dans le sens de la gratuité scolaire, on pourrait se pencher sur les moyens de retour des services », a-t-il dit.

Pour le reste, la rencontre d'hier n'aura pas apporté d'éclairage nouveau dans le conflit des prêts et bourses qui a paralysé plus de 30 cégeps il y a deux semaines, si ce n'est que les étudiants demeurent insatisfaits des cinq améliorations au régime annoncées vendredi par Morin.

Le ministre a une fois de plus invoqué des motifs d'ordre financier pour justifier les limites de ses améliorations et a expliqué qu'il en aurait coûté trop pour rehausser les allocations de subsis-

tance des cégepiens au niveau de celle des universitaires. Il a également déclaré qu'il n'était pas en mesure de préciser si le report du début du remboursement du prêt étudiant au sixième mois de travail faisait référence à un emploi permanent.

Ce fut donc une rencontre à caractère « technique », la dernière avant les Fêtes.

Le ministre de l'Éducation aurait par ailleurs la ferme intention de multiplier les contacts avec les milieux cégepien et universitaire et envisagerait à tout le moins d'aller voir de visu ce qui se passe dans les cégeps afin de mieux identifier un malaise que les grèves étudiantes auront porté à l'attention du gouvernement.

Les grèves étudiantes qui se sont répandues comme une traînée de poudre au cours du mois dernier avaient pour but de sensibiliser l'État à l'urgence d'une refonte du régime

de prêts et bourses. À l'heure actuelle, il n'y a que neuf cégeps perturbés et dans une bonne quinzaine d'autres ce sont les modalités de récupération des cours perdus qui sont discutés par les professeurs, étudiants et administrateurs.

Au Cégep de Montmorency, à Laval, le désaccord le plus total entre les dirigeants et les étudiants a conduit la direction à fermer le collège jusqu'au 3 janvier. La direction exigeait que les cours se poursuivent au-delà du 22 décembre, ce que les étudiants ont refusé jusqu'à une reconsidération en janvier. La direction a alors décidé unilatéralement que la session se pour-

suivra du 3 au 23 janvier pour ceux qui le désirent; les autres verront leur session annulée. Les 2.476 étudiants de l'établissement ont passé 52 jours dans les salles de cours depuis la rentrée. Le ministère de l'Éducation prévoit une session comprenant entre 75 et 82 jours.

Enfin, le Conseil central des syndicats nationaux du Québec (CSN) a émis un communiqué affirmant son appui à la lutte des étudiants. L'organisme a dénoncé les interventions policières qui ont pris place dans des cégeps et a invité la gent étudiante à joindre leur lutte à celle de la classe ouvrière.

La Commission de la Fonction publique présidée par Bolduc

QUEBEC (PC) — M. Roch Bolduc, un haut fonctionnaire qui a servi sous plusieurs administrations, a été nommé hier président de la nouvelle Commission de la Fonction publique du Québec, créée par la Loi 50.

Par ailleurs, M. Claude Bélanger, actuellement sous-ministre au ministère de la Fonction publique, devient dès maintenant président du nouvel Office de recrutement et de sélection.

M. Bolduc, dont la nomination sera effective à compter

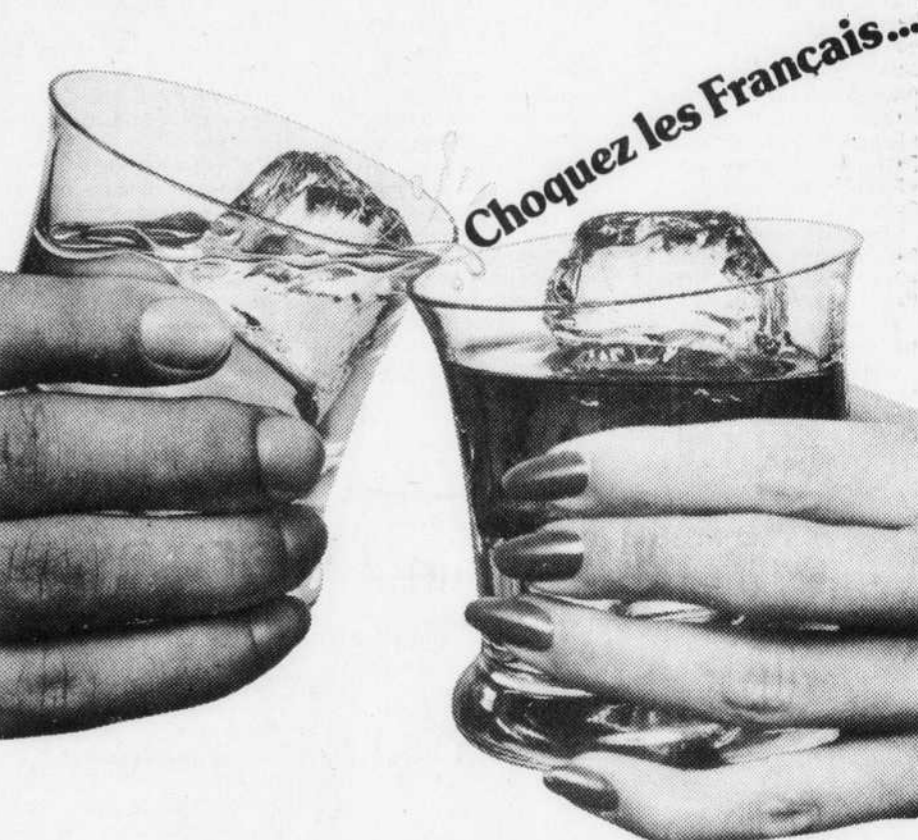
du 15 janvier, sera entourée de quatre commissaires. Trois d'entre eux sont maintenant connus: MM. Raymond Gérin, l'actuel président de la commission qui terminera son mandat le 15 janvier, Jacques Perrin, conseiller juridique auprès de la présente commission, et Harold Hutchison, du ministère de la Justice.

Le poste de quatrième commissaire a été offert à une femme que le premier ministre n'a pas identifiée et qui s'est désistée.

Quant à l'Office de recrutement et de sélection, il sera composé, en plus de M. Bélanger, des deux autres membres suivants: Mme Ange Lyne Fournier, de la direction générale du ministère de la Justice, et M. Jean Mercier, actuellement directeur de la sélection à la commission de la Fonction publique.

M. Bélanger et ses deux adjoints entrent en fonction dès maintenant.

La nomination de tous ces cadres supérieurs a été proposée par une motion du premier ministre qui a reçu l'assentiment nécessaire des deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.



...les Français de France.
Les apéritifs NOILLY PRAT blanc ou rouge



Rouge, blanc ou moitié-moitié, sur glace.
L'apéritif très français... mis en bouteille en France.

Le nouveau livre de FREDERICK LEBOYER

Après «Pour une naissance sans violence» et «Shantala», F. Leboyer propose aux futures mères de rechercher des attitudes de corps et d'esprit pour une meilleure compréhension de ce qu'est la mise au monde.

«Pour une naissance sans violence»
155 pages \$10.50

du même auteur:
«Shantala, un art traditionnel: le massage des enfants»
151 pages \$13.65

«Cette lumière d'où vient l'enfant»
304 pages - 120 illustrations
\$23.80

EN VENTE EN LIBRAIRIE

CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC

QUALITÉ SUPÉRIEURE
AUTHENTICITÉ
QUÉBÉCOISE

GARANTIES

nos boutiques:
1450 Saint-Denis,
Montréal 849-9415
Complexe Desjardins,
Montréal 843-8253
Place Laurier,
Québec 651-6408

Chirac ne veut pas mettre en cause le gouvernement

PARIS, (AFP) — M. Jacques Chirac, président du RPR (Rassemblement pour la République gaulliste), a écrit à M. Raymond Barre, dans une lettre rendue publique hier pour lui confirmer que le RPR ne mettra pas « en cause l'existence du gouvernement » malgré ses réserves sur la politique économique et européenne du premier ministre.

« La politique européenne, quant à elle, doit être directement et expressément soumise à la nation à l'occasion des élections au suffrage universel qui se dérouleront le 10 juin 1979, poursuit le maire de Paris. Il ne nous appartient pas, par décision parlementaire, de préjuger du verdict du corps électoral ni de nous y soustraire. En conséquence, le RPR ne prendra pas l'initiative de mettre en cause l'existence du gouvernement ».

Pour M. Chirac, « qu'on le veuille ou non, le 10 juin, le peuple français ne se bornera pas à élire les représentants de la France à l'Assemblée des communautés européennes, il se prononcera pour une certaine idée de l'Europe et par là même, il choisira son avenir pour les prochaines décennies ».

Par ailleurs, M. Claude Labbé, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale française, a reconnu hier qu'il existait « un malaise au sein du groupe RPR ».

Dans une interview à la radio « France-Inter », M. Labbé a déclaré toutefois que la lettre ouverte du président du mouvement,

M. Jacques Chirac au premier ministre, M. Raymond Barre, dans laquelle M. Chirac déclare que le RPR ne mettra pas en cause « l'existence du gouvernement », était « de nature à clarifier une situation assez confuse ».

Le président du Groupe a ajouté que le malaise « sera évoqué le moment venu, et peut-être faudra-t-il définir de meilleures liaisons entre votre mouvement et notre groupe parlementaire et prévoir certaines réformes de structure ».

M. Labbé a, d'autre part, jugé la lettre que M. Alain Peyrefitte, autre figure marquante du RPR, a adressée il y a quelques jours à M. Chirac, « très maladroite dans la forme alors que, sur le fond, le ministre de la Justice est peut-être plus proche que d'autres du président du RPR ».

Dans cette lettre, M. Peyrefitte mettait en cause la façon dont le mouvement était dirigé et déplorait les « propos outranciers » de M. Chirac, notamment à propos de l'Europe, dans son « appel aux Français » du 6 décembre. Ce dernier avait alors répondu à M. Peyrefitte en l'invitant à démissionner du mouvement.

Selon M. Labbé, M. Peyrefitte a commis « une erreur très grave » en laissant entendre que l'appel de M. Chirac aux Français « émanait d'un homme qui n'avait pas toute sa responsabilité ».

Belgrade accuse ses dissidents de collusion avec des anti-communistes

BELGRADE, (d'après Reuter et AFP) — Différents groupes de dissidents yougoslaves à l'intérieur du pays tentent de s'unir et de mettre sur pied une « plate-forme commune » avec le soutien d'exilés anti-communistes, a déclaré hier, devant le Comité central de la Ligue des communistes, M. Vladimir Bakaric, membre de la direction collégiale du parti et l'un des plus proches collaborateurs du président Tito.

Bien qu'aucun conflit ouvert avec les dissidents n'ait eu lieu récemment, il faut rester vigilant envers leurs activités, a dit M. Bakaric.

Parmi les dissidents cités par M. Bakaric figurent les écrivains Milovan Djilas (un ancien vice-président) et Mihajlo Mihajlov, des nationalistes, des libéraux, des fonctionnaires et certains ecclésiastiques.

« Leur plate-forme serait l'interprétation la plus réactionnaire des accords d'Hel-sinki (sur la sécurité et la coopération en Europe). Ils veulent exploiter les dispositions

en matière des droits de l'homme... et former une opposition grossière contre le gouvernement. Ils servent les objectifs de ces milieux internationaux qui excitent les dissidents dans les pays socialistes. Ces dissidents qui deviendraient une arme soumise dans les négociations internationales et une source de tension » a-t-il dit.

M. Bakaric a également dénoncé les importants groupes d'émigrés yougoslaves, déclarant qu'ils sont plus de 2.000 membres à s'adonner à des activités terroristes, leur propagande hostile et leurs liens avec les dissidents à l'intérieur du pays.

Au sujet de la position de la Yougoslavie sur la scène internationale, M. Bakaric a rendu hommage à la politique non alignée suivie par son pays, qu'il considère comme la seule alternative aujourd'hui à la politique des blocs et a lancé un avertissement contre les tentatives de diviser les nations non alignées en deux camps, celui des « progressistes » et celui des « réactionnaires ».

« De telles tentatives sont destinées à briser l'unité des pays non alignés et mèneront à reproduire à l'intérieur du mouvement les divisions en blocs militaires », a-t-il dit.

M. Bakaric, a en outre qualifié les relations entre son pays et les grandes puissances de bonnes. Elles sont fondées sur les principes d'indépendance, de souveraineté et d'égalité et « nous ne permettons pas que nos relations avec l'une des grandes puissances se fasse au détriment de l'autre, ni que les grandes puissances limitent nos relations avec les autres » a-t-il dit.

Dans son discours devant le Comité central, M. Bakaric a d'autre part dressé un bilan économique. Investissements mal localisés, inflation en hausse et excédent des dépenses sur les recettes sont, selon lui, les trois plus grands problèmes de l'économie yougoslave.

Parmi les maux dont souffre l'économie yougoslave, il a particulièrement dénoncé la faible productivité

et l'égoïsme des régions riches, ainsi que les tendances à ne considérer que les intérêts régionaux et non celui du pays dans son ensemble.

C'est le second avertissement en peu de temps de la hiérarchie yougoslave quant aux difficultés économiques que traverse le pays, le président Tito ayant tenu le même langage dans son discours à la conférence des syndicats le mois dernier.

Toujours selon M. Bakaric, les prix de détail ont augmenté de 13,9 pour cent d'octobre 1977 à octobre 1978,

comparé à 7,4 pour cent en moyenne pour l'ensemble des pays de la CEE pendant la même période. Le gouvernement de Belgrade avait l'intention de maintenir l'accroissement du coût de la vie aux environs de 12 pour cent cette année mais, d'après les experts, la hausse du taux d'inflation sera de 15 pour cent environ.

« Nous devons stabiliser l'économie... sur laquelle repose la cohésion du pays. Dans le cas contraire, cela pourrait mener à des conflits entre organisations de travailleurs et

détériorer les relations entre les (six) républiques » a dit M. Bakaric.

Il a, d'autre part, justifié la normalisation intervenue entre les partis chinois et yougoslave, la disant conforme aux principes de la conférence des partis de Berlin. Ce sont ces principes qui ont guidés la LCY pour sceller son rapprochement avec le PC chinois. Nous n'avons nulle intention, a souligné M. Bakaric, de développer nos relations avec les uns au détriment des autres.

La campagne anti-IRA prend de l'ampleur en Angleterre

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Scotland Yard a lancé lundi soir une opération pour retrouver une voiture de location qui pourrait avoir été piégée par les auteurs de la vague d'attentats des trois derniers jours.

L'automobile, un « Opel Kadett », a été louée à Stansford (nord de Londres) le mois dernier par un homme possédant un faux permis de conduire. Ce même document aurait servi à louer certains des véhicules ayant explosé au cours du week-end dans plusieurs villes anglaises.

Un membre de l'IRA provisoire, surnommé « Aigle chauve », par les policiers britanniques, serait également activement recherché. Selon certaines sources proches de la police d'Irlande du Nord, l'homme se serait déjà signalé par son activité dans le quartier catholique d'Andersonstown, à Belfast. Il pourrait avoir été « infiltré » en Angleterre au cours des dernières semaines pour coordonner l'action des poseurs de bombes, estime-t-on par ailleurs.

Réuni hier à Dublin, le Gouvernement irlandais a condamné les attentats commis en Grande-Bretagne par l'Ar-

mée républicaine irlandaise (I.R.A.) et promis la coopération des forces de sécurité du pays pour faire traduire leurs auteurs en justice.

Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le gouvernement irlandais ajoute toutefois que la Grande-Bretagne « peut contribuer à une solution » en Irlande du Nord en manifestant son intérêt pour l'unité de l'Irlande.

A Londres, dans la crainte d'une offensive de l'I.R.A., plus de 2.000 policiers supplémentaires ont été mobilisés dans le centre de la ville afin de déjouer d'éventuels attentats avant Noël. Des chars et des blindés ont pris position à l'aéroport d'Heathrow où des militaires montent la garde. La police contrôle au hasard les voitures arrivant à l'aéroport.

Des voix se font cependant entendre en Angleterre même pour déplorer l'ampleur de la campagne « anti-IRA » de la police. Conducteurs de voitures fouillés ou passagers de bus contrôlés, nombreux sont ceux qui insistent sur le fait que la police britannique est peut-être en train de tomber dans le « panneau » que lui a tendu l'IRA, en créant une véritable « psychose de la

bombe » en Angleterre.

D'autre part, un soldat britannique a été tué hier à Belfast. Il s'agit du onzième militaire britannique tué en Irlande du Nord cette année. Un autre soldat, qui l'accompagnait en patrouille, a été blessé.

Deux policiers, l'un grièvement atteint qui a perdu une jambe et un bras, et six passants ont été blessés par l'explosion d'une voiture piégée près d'un commissariat dans l'ouest de la ville.

La police pense que ces attentats sont l'oeuvre de l'Armée républicaine irlandaise (I.R.A.).

Vous possédez une **VOLVO!** Alors confiez-la à de vrais experts **L'ATELIER GRENIER**

1971 Thimens à St-Laurent (près de Canadair) **Tél. 337-1363**

Nous sommes hautement recommandés par l'APA Mastercharge et Chargex acceptés

Difficultés prévues pour l'entrée de l'Espagne et de la Grèce dans le CEE

BRUXELLES (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de la CEE ont décidé hier à Bruxelles que les négociations sur l'entrée de l'Espagne dans la Communauté s'ouvriront officiellement au mois de février.

Ils ont cependant précisé que l'ouverture effective des négociations pourrait être reportée jusqu'au mois de juillet car certains pays membres éprouvent le besoin de mettre au point leurs positions.

De source diplomatique, on fait remarquer que dans ces conditions les entretiens ne débuteraient qu'après la remise par la France à l'Irlande de la présidence du Conseil des ministres de la CEE qu'elle exercera pendant les six premiers mois de 1979.

Les gouvernements français

et espagnol seraient favorables à un tel report. Négocier l'entrée dans la Communauté d'un concurrent potentiel dans l'industrie et l'agriculture, en pleine période électorale pour l'élection du parlement européen poserait en effet de nouveaux problèmes au président Valéry Giscard d'Estaing, dont la politique européenne est déjà sévèrement critiquée par ses alliés gaullistes et par l'opposition communiste.

Quant au gouvernement espagnol, il considère que les négociations ne sauraient que pâtir d'une trop grande division des milieux politiques français.

Durant leur dernière réunion de l'année, les ministres ont également discuté de la candidature de la Grèce. Ils

ont décidé de confier à un groupe d'experts le problème de la période transitoire qui semble les diviser profondément.

Ainsi, durant la séance, un débat difficile semble s'être développé sur la date de l'accord de la libre circulation des travailleurs grecs. Athènes souhaite que celle-ci coïncide avec son entrée dans la CEE, alors que l'Allemagne fédérale qui accueille déjà 155.000 travailleurs grecs, demande une période de transition de huit ans.

Un autre différend, sur la libre circulation des produits agricoles, oppose déjà la Grèce et les Neuf. Pour le gouvernement de M. Constantin Caramanlis, la période de transition ne saurait sur ce point dépasser cinq ans, alors

que la C.E.E. soucieuse de protéger l'Italie de la concurrence du vin et de l'huile d'olive grecs a proposé sept ans.

L'entretien que doivent avoir aujourd'hui les représentants de la C.E.E. avec M. Constantin Caramanlis a en effet déclaré à plusieurs reprises que son pays souhaitait faire son entrée dans la C.E.E. avec dignité et, de source grecque, on signalait que retarder de huit ans la libre circulation des travailleurs grecs n'était pas considéré comme favorable à la dignité de la Grèce.

D'autre part, le Conseil des ministres a pris connaissance du déroulement des négociations pour le renouvellement de la convention de Lomé qui lie 54 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à la CEE.

Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année?

AVEC SES 300 NUMÉROS

LE DEVOIR

est le cadeau par excellence

Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.

LE DEVOIR - C.P. 6033, MONTRÉAL P.Q. H3C 3C9

<p>TARIFS D'ABONNEMENT</p> <p>3 MOIS = \$21.00 <input type="checkbox"/></p> <p>6 MOIS = \$33.00 <input type="checkbox"/></p> <p>12 MOIS = \$60.00 <input type="checkbox"/></p> <p><small>À l'étranger le tarif aérien est en sus.</small></p>	<p>L'abonnement est offert par:</p> <p>Nom:</p> <p>Adresse</p> <p>..... code postal</p> <p>L'abonnement est offert à:</p> <p>Nom</p> <p>Adresse</p> <p>..... code postal</p>
---	--

NOUVEAUTÉ

LE MOT DU JOUR

Réflexions sur les lectures évangéliques de la semaine

EN COLLABORATION

Collection LECTURES BIBLIQUES # 5

400 pages — \$17.50

Ce volume voudrait être un instrument de travail pour l'aumônier, le responsable de communauté paroissiale, pour le prêtre qui célèbre l'eucharistie avec un groupe.

Ce sont des réflexions sur les évangiles de chaque jour.

Il peut être aussi un volume de méditation et tout chrétien pourra y trouver le mot dont il a besoin pour méditer sa vie en partant de l'évangile du jour. Par cette piste de réflexion, chacun pourra actualiser pour soi-même, dans sa propre vie, l'histoire de l'évangile.

En vente chez votre libraire habituel ou bien adresser votre commande à

ÉDITIONS PAULINES

3965 ca. boul. Henri-Bourassa, Montréal, H1H 1L1, Qué.
Tél.: 322-7341

“De beau raisin, toujours bon vin.”

Pradel Rosé

vin rosé, sec
délimité de qualité supérieure
534 435

Représenté au Québec par
Les Distilleries Dumont Ltée,
Rougemont.

Goldwater contestera l'abrogation du traité de défense américano-taiwanais

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Des adversaires conservateurs américains du prochain établissement des relations diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis vont mener une campagne pour bloquer la dénonciation du traité de défense américano-taiwanais. Ils sont même disposés à recourir à une action judiciaire.

Selon l'Union conservatrice américaine, qui compte semble-t-il 325.000 adhérents, le président Carter n'est pas habilité à dénoncer le traité américano-taiwanais sans la caution du Congrès.

La décision sera contestée devant un tribunal, probablement avant le nouvel an, par M. Barry Goldwater, sénateur de l'Arizona, apprenant de Washington.

M. Robert Bauman, membre de la Chambre des représentants et l'un des chefs de file de l'Union conser-

vatrice américaine, a déclaré aux journalistes que l'organisation appuiera l'action judiciaire de M. Goldwater, et que l'affaire pourrait finalement être tranchée par la Cour suprême.

D'autre part le groupe de pression taiwanais de Washington s'inquiète des limites que Pékin pourrait imposer à ses facilités de commerce avec le reste du monde et notamment les Etats-Unis. « Que se passerait-il dans le cas d'un étranglement économique de l'île? », s'interroge un porte-parole du groupe dans un communiqué publié à Washington.

Le secrétaire d'Etat Cyrus Vance avait répondu par avance lundi à ces inquiétudes en assurant les hommes d'affaires américains commerçant avec Taiwan que le commerce entre les Etats-Unis et Formose se poursuivrait et pourrait même augmenter.

Le groupe de pression souligne cependant les problèmes économiques posés par la nouvelle situation de Formose: l'Arabie séoudite cessera-t-elle de reconnaître Taiwan, à qui elle fournit le pétrole? Les quotas commerciaux seront-ils maintenus ou appliqués à l'ensemble de la Chine? Formose conservera-t-elle la clause de la nation la plus favorisée?

L'éventualité d'une entente entre Taiwan et l'URSS a provoqué lundi un débat très animé lors d'une réunion plénière d'urgence du comité central du Kuomintang, indique-t-on à Taipei de sources journalistiques.

Cette question a été soulevée par un membre du comité central, M. Hu Chien-Chung. Ce dernier, considérant que les Etats-Unis avaient trahi Taiwan, a estimé que le parti devait étudier l'éventualité d'une alliance avec l'URSS.

« Tout le monde joue des cartes ces jours-ci. Les Américains jouent la carte chinoise, la Chine communiste joue la carte américaine. Pourquoi ne jouerions-nous pas la carte russe », a demandé M. Hu.

Cette proposition a soulevé immédiatement de fortes objections, notamment de la part de deux délégués. Le premier, M. Tsao Sheng-Fen, a qualifié de « très dangereuse » la proposition et a rappelé à cet effet « l'amère expérience » du président Sadate avec l'URSS. « Le gouvernement pro-soviétique du président Sadate, a estimé M. Tsao, a presque été renversé par les Soviétiques. Il serait extrêmement périlleux pour nous de devenir amis ou d'établir des relations avec Moscou », a-t-il conclu.

De son côté, M. Tsai Wei-Ping, ancien ministre adjoint des Affaires étrangères, s'est

également opposé à la proposition de M. Hu, déclarant: « Un pays avec lequel nous avons eu des liens traditionnels d'amitié s'est révélé peu digne de confiance. Comment pourrions-nous nous fier à un pays avec lequel nous avons des relations marquées par une animosité historique? »

Pour sa part, le président Chiang Ching-Kuo s'est déclaré surpris que soit ainsi suggéré un lien éventuel avec l'URSS et l'a rejeté comme « une grande erreur ». Le président américain a commis une erreur en établissant des relations diplomatiques avec les communistes chinois, a-t-il poursuivi. Si nous nous entendons avec les Soviétiques, nous commettrons une erreur encore plus grande ». Le président Chiang a conclu en affirmant qu'il n'envisagerait jamais d'avoir affaire avec les pays communistes, l'URSS y comprise.

Vance confiant de ramener un accord SALT

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Cyrus Vance part aujourd'hui pour Genève, confiant de régler avec l'Union soviétique les points « mineurs » qui empêchent encore la conclusion de la deuxième phase de la limitation des armements stratégiques.

Les délégations américaine et soviétique se sont réunies hier à Genève pendant deux heures. Elles « n'ont pas fixé immédiatement de date pour leur prochaine rencontre »,

indique-t-on de source américaine. Ceci semble confirmer que les négociations seront closes lors de la rencontre entre MM. Gromyko et Vance, demain à Genève.

De bonne source, on estime que la question du bombardier soviétique Backfire constitue le principal de ces points qualifiés de « mineurs » par le président Carter: les Etats-Unis acceptent de ne pas prendre en compte le bombardier dans les divers plafonds prévus par l'accord si l'Union

soviétique s'engage à ne pas employer le Backfire dans une attaque intercontinentale.

Le secrétaire d'Etat aura à ses côtés, à Genève le nouveau chef de l'Agence américaine pour le contrôle des armes, le général Georges Seignous, qui a lui aussi, dans une conférence de presse, manifesté son optimisme sur la conclusion de SALT-2.

Même l'annonce du rétablissement des relations diplomatiques normales avec

la Chine n'a pas entamé la confiance de l'administration de parvenir à un accord à Genève, suivi à brève échéance d'un sommet Brejnev-Carter, pour la signature finale, que de multiples sources prévoient en janvier à Washington.

L'Union soviétique, assure-t-on, s'attendait de longue date à cet événement et la bonne volonté de Moscou n'en sera pas altérée.

On insiste d'autre part sur la portée limitée de l'accord qui, selon le général Seignous,

aura pour effet d'amener les deux pays à « rationaliser » dans l'immédiat leur force de frappe nucléaire. Le traité, disent les experts, devra être suivi de nombreux autres pour que la quantité des armements stratégiques soit réduite de façon appréciable.

Une difficulté supplémentaire pourrait surgir à Genève du fait de l'emploi par les Soviétiques de signaux codes pour le radio-guidage à distance de leurs missiles, qui empêche les Etats-Unis d'appliquer aussi efficacement qu'ils le souhaiteraient les contrôles prévus par SALT-2.

Même si le secrétaire d'Etat Cyrus Vance revient de Genève avec le traité en poche, l'administration Carter aura encore à livrer une bataille, peut-être la plus difficile, contre le Congrès et l'opinion publique.

Conformément à la constitution américaine, le traité doit être ratifié par les deux tiers des sénateurs. Si certains, comme l'influent sénateur républicain Jacob Javits ont déjà décidé de faire campagne pour SALT-2, beaucoup vont déployer une résistance acharnée, stimulée par la nouvelle reconnaissance de la Chine.

L'administration, depuis plusieurs semaines, a multiplié les interventions publiques pour « vendre » le traité. Dans ce domaine, elle a enregistré un certain succès. Selon un récent sondage, 75 pour cent des Américains, la plus forte proportion depuis deux ans, sont en faveur de l'accord.

Mexico: peu de progrès sur le transfert d'armes conventionnelles

WASHINGTON (AFP) — Les conversations américano-soviétiques de Mexico sur la limitation des transferts d'armes conventionnelles ont été « sérieuses, franches et substantielles », indique un communiqué commun publié hier à Washington. La prochaine rencontre aura lieu à Helsinki (Finlande), à une date non précisée.

M. Tom Reston, porte-parole du département d'Etat a affirmé que les Etats-Unis considéraient que « quelques progrès avaient été faits » à Mexico pendant les conversa-

tions qui se sont poursuivies du 5 au 15 décembre, sans pouvoir cependant préciser dans quels domaines.

La prudence de ce communiqué confirme le sentiment à Washington que l'attitude des Etats-Unis dans ce domaine a contribué au manque de résultat de ces pourparlers.

Selon des informations rapportées hier par le Washington Post, la délégation américaine avait en effet reçu pour instruction de se retirer des conversations si l'Union soviétique abordait la question de la limitation des ventes d'ar-

mes à la Corée du Sud ou aux pays du Golfe.

L'échec des conversations de Mexico serait dû ainsi à un désaccord au sein de l'administration entre les partisans d'une approche régionale des transferts d'armes conventionnelles et ceux qui préféreraient définir les principes généraux de ce genre de transferts.

M. Tom Reston a tenu à souligner avec force hier le soutien complet, total et sans réserve du département d'Etat aux initiatives présidentielles pour les transferts d'armes conventionnelles.

De son côté, le secrétaire d'Etat Cyrus Vance a assuré que le représentant des Etats-Unis aux négociations, M. Leslie Gelb, directeur du bureau des affaires politico-militaires « n'avait pas outrepassé ses instructions et ne s'en était pas écarté ».

« L'approche régionale pour les transferts d'armes conventionnelles à des pays étrangers est une possibilité qui a été explorée dans le passé et qui

continue à être explorée », ajoute-t-on au département d'Etat.

Cependant, les Etats-Unis seraient désormais plus favorables à l'établissement des grands principes qui doivent guider les ventes d'armes des deux grands à des pays étrangers, en faisant passer au second plan les considérations régionales.

« Les deux délégations, précise sur ce point le communiqué, ont noté avec intérêt les positions de divers pays sur les transferts d'armes conventionnelles basées sur le principe du maintien de la sécurité des parties concernées, conformément au document final de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le désarmement ».

Encore 950 réfugiés à bord du Hai Hong

KUALA LUMPUR (d'après UFP et Reuter) — Neuf cent cinquante ressortissants vietnamiens, que les Etats-Unis se sont engagés à accueillir, sont toujours bloqués à bord du Hai Hong, ancré devant Port Klang depuis le 9 novembre.

Un porte-parole de l'ambassade américaine à Kuala Lumpur, qui a réitéré l'assurance que ces 950 réfugiés seraient pris en charge par son pays, a déclaré hier: « nous ne savons pas quand ni comment ils seront pris en charge ». Il a précisé que des responsables de son ambassade avaient interrogé tous les passagers restés à bord du Hai Hong.

Le gouvernement malaisien — qui avait annoncé le 2 décembre dernier son intention d'autoriser les derniers passagers à se rendre à terre en attendant leur départ pour les Etats-Unis — semble au-

jourd'hui ne plus vouloir laisser ceux qu'il considère comme des immigrants illégaux débarquer sur son territoire.

Le Canada, la France et la RFA ont déjà pris en charge les quelque 1.550 autres passagers du Hai Hong.

En outre, le gouvernement suisse a accepté d'accueillir 260 réfugiés vietnamiens de Malaisie, dont 57 du Hai Hong, ainsi que 50 de Thaïlande d'ici le 25 janvier, a annoncé M. Toni Hagen, chargé d'organiser cette opération.

M. Hagen, qui est lui-même membre de l'organisation d'assistance catholique Caritas, a déclaré que cette opération était faite conjointement par les catholiques, les protestants et le gouvernement suisse, qui finançait les trois-quarts des 4 millions de francs suisses nécessaires.

UN NOUVEAU Bordeaux rouge au Québec

Le ST-ESTEPHE "De Luze" S.A.O. No 392 ... \$5.80

qui reste dans la bonne tradition du

CHÂTEAU de MALLERET "1974" Cru bourgeois supérieur Haut Medoc S.A.O. No 387-1 ... \$4.85

REPRÉSENTÉS PAR

FLORVIN LTÉE

(514)687-2251

Pour l'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

à partir de **\$319** Durée de séjour de 14 à 60 jours

Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour.

LOUEZ votre Renault, Simca, Citroën, etc...

ACHAT ET RACHAT

chez le spécialiste et le pionnier de la location

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue Drummond, Mtl — 861-0200-3906

(TOURING CLUB DE FRANCE)

Permis 73868252-0280

Du Coca Cola et des 747 pour Pékin

NEW YORK (d'après AFP et Reuter) — Coca-Cola, l'un des symboles de la société de consommation américaine, va faire son entrée en république populaire de Chine au mois de janvier prochain, a annoncé hier à Atlanta le président de la firme, M. Paul Austin.

Il a précisé qu'un accord exclusif de distribution de Coca-Cola en Chine a été signé avec la « China National cereals, oils and food stuffs import export corporation » qui a son siège à Pékin. Coca-Cola s'est engagée par ailleurs à fournir l'équipement et l'assistance technique nécessaires à la construction d'une usine de mise en bouteille à Shanghai avant la fin de 1979.

D'autres usines de mises en bouteille de Coca-Cola en Chine seront construites par la suite et leurs sites seront choisis sur la base d'études de distribution, a indiqué M. Austin.

En attendant que l'usine de Shanghai soit terminée, Coca-Cola exportera directement le produit qui sera vendu dans les principales villes chinoises dont Shanghai, Pékin, Kwangchow et Hangchow. Les livraisons se feront à partir de Hong Kong, du Japon ou de la côte ouest des Etats-Unis.

« Je pense qu'une nouvelle ère de relations commerciales a commencé », a déclaré le président de Coca-Cola. « Nous estimons

que le commerce peut apporter une contribution importante à la stabilité internationale et au développement pacifique », a-t-il ajouté.

M. Austin a précisé que l'accord a été signé le 13 décembre dernier, deux jours avant l'annonce par le président Jimmy Carter de l'ouverture de relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la Chine.

Pepsi Cola, le principal concurrent de Coca-Cola a, quant à lui, un accord avec l'Union soviétique. En mars dernier cependant, Coca-Cola avait annoncé qu'elle commencerait à vendre en URSS en 1979 son produit Fanta, une boisson gazeuse à l'orange.

Aucune boisson gazeuse américaine n'est à l'heure actuelle vendue en Chine.

D'autre part, la Chine a acquis hier trois Boeing-747 et a pris des options pour deux autres « Jumbos », le contrat portant sur 250 millions de dollars, a annoncé la société Boeing. Le premier appareil sera livré à la Chine en février 1980 et les deux autres dans le courant de la même année.

L'avion commandé est le 747-SP, dont le fuselage est plus court que le 747 normal et dont le rayon d'action est plus important puisqu'il peut atteindre près de 10.000 km. Le Boeing 747-SP peut ainsi effectuer la liaison entre la Chine et les Etats-Unis, si une telle liaison est créée.

DE LA MAISON

J. LEBÈGUE & C^{IE}

390C — \$2.60 Demi-bouteille

390B — \$5.05 VIEUX CHÂTEAU RENAISSANCE

388G — \$3.00 Demi-bouteille

388F — \$5.55 ST-EMILION

397B — \$3.25 CAILLOU ROUGE

La robe du premier vous séduira
Le bouquet du second vous enchantera
La subtilité du troisième vous convaincra

LES DISTRIBUTIONS CLEMENT INC., Montréal, P.Q. 526-0404

Un livre exceptionnel

- la première étude d'ensemble à paraître sur le sujet
- des croquis de Champlain au récent Hyperréalisme en passant par Kriehoff et les Automatistes
- 400 artistes peintres commentés ou mentionnés
- plus de 550 reproductions dont 64 en couleurs en majorité inédites
- étude à la fois historique et critique tenant compte d'éléments socio-culturels et du marché de l'art

La peinture au Québec depuis ses origines

\$29.95

ÉDITIONS FRANCE-AMÉRIQUE



Trous noirs

Isaac Asimov

L'explication scientifique de l'univers en contraction. \$10.95



L'industrie de la faim

Frances Moore Lappé & Joseph Collins

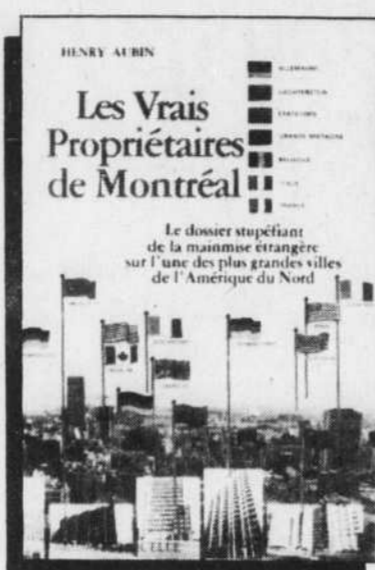
Par-delà le mythe de la pénurie. \$15.95



Cocaïne

Lester Grinspoon & James Bakalar

Une drogue et son évolution sociale. \$12.95



Les vrais propriétaires de Montréal

Henry Aubin

Le dossier stupéfiant de la mainmise étrangère sur la métropole. \$10.95



Même les cow-girls ont les bleus

Tom Robbins

Une histoire qui fait le tour de l'Amérique insolite. \$12.95



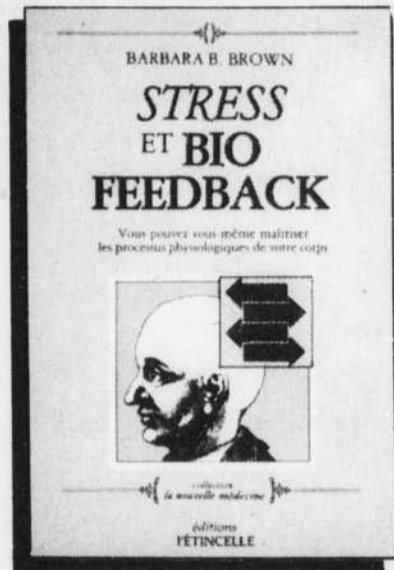
Une vie pour deux

Marie Cardinal

Le grand succès de l'année par l'auteur de LES MOTS POUR LE DIRE. \$9.95

collection grands débats

romans



Stress et biofeedback

Barbara B. Brown

Vous pouvez vous-même maîtriser les processus physiologiques de votre corps. \$13.95



Lunaception

Louise Lacey

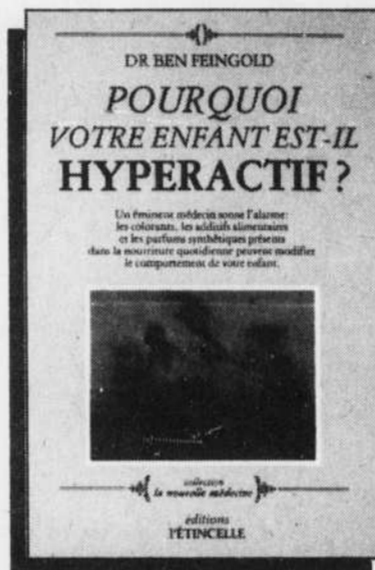
Du corps, des femmes, de la contraception. \$6.00



Fini les maux de dos

Dr Lawrence Friedman & Lawrence Galton

Vous pouvez vous-même guérir, et pour toujours, votre mal de dos. \$8.95



Pourquoi votre enfant est-il hyperactif?

Dr Ben Feingold

Un médecin sonne l'alarme: les additifs alimentaires peuvent modifier le comportement de votre enfant. \$7.95



Faire surface

Margaret Atwood

L'odyssée d'une femme à la recherche d'elle-même. \$8.95



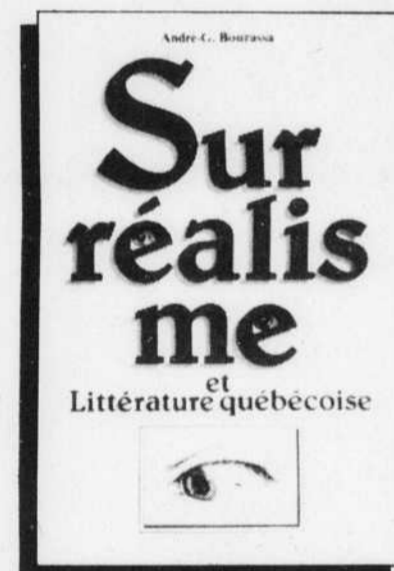
Écotopie

Ernest Callenbach

Sur les sentiers tracés par Huxley et Wells... Peut-être le roman de notre avenir... L'UTOPIE ÉCOLOGIQUE, est-ce pour demain? \$9.95

collection la nouvelle médecine

romans



Surréalisme et littérature québécoise

André G. Bourassa

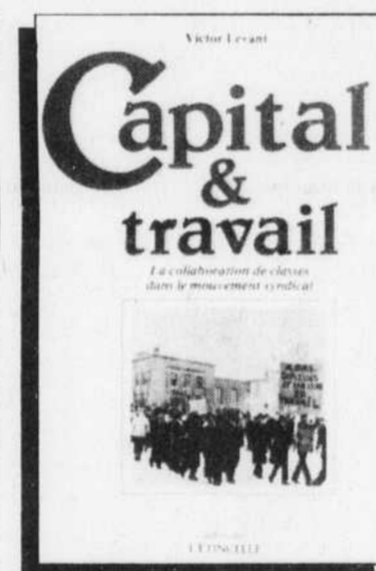
Prix France Canada 1978. \$8.00



Lettres sur le Canada

Arthur Buies

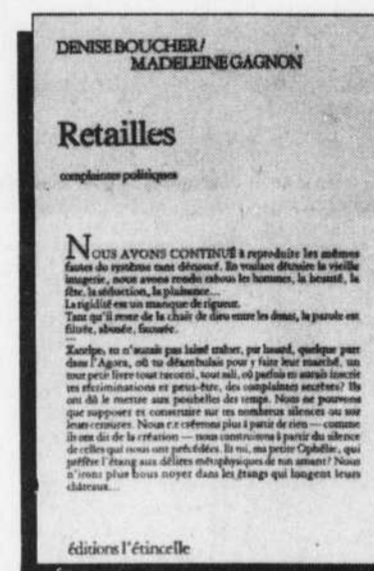
L'un des pamphlets les plus marquants de notre histoire. \$5.00



Capital et travail

Victor Levant

La collaboration de classes dans le mouvement syndical. \$9.95



Retailles

Denise Boucher & Madeleine Gagnon

«Un livre éblouissant, riche, aussi beau que l'important» (L'ACTUALITÉ). \$6.95

collection vécu

La lecture, nous y croyons

Éditions L'ÉTINCELLE

Nos ouvrages vous donnent envie de lire?

Ces livres sont disponibles en librairie. Diffusion DIMEDIA. Vous pouvez aussi les commander par la poste et nous assurons les frais d'envoi.

BON DE COMMANDE

Je désire recevoir par la poste les ouvrages suivants:

NOM _____

ADRESSE _____

Ci-joint \$ _____ en chèque ou mandat ou carte MASTER CHARGE No _____

SIGNATURE _____

RETOURNER À : Éditions L'ÉTINCELLE, 2031 rue Saint-Denis, Montréal H2X 3K8



De jeunes manifestants ont allumé des feux dans les rues de la ville sainte chiite de Qom, lors de la journée de deuil national décrétée par les chefs religieux d'Iran pour protester contre l'usage de l'armée contre l'opposition au chah. (Photolaser AP)

Dayan parle de relancer la négociation Begin obtient l'appui de la Knesseth

JERUSALEM (AFP) — La Knesseth a adopté hier à Jérusalem par 66 voix contre 7 et 27 abstentions, une résolution présentée par les partis de la coalition, et approuvant la politique du gouvernement Begin dans la dernière phase des négociations avec l'Égypte.

La résolution comprend les trois points suivants:

— 1) la Knesseth déclare que les nouvelles demandes égyptiennes font obstacle à la conclusion d'un traité de paix;
— 2) la Knesseth constate que la position adoptée par le gouvernement américain, rejetant sur Israël la responsabilité de l'impasse actuelle, est unilatérale, injuste, et ne sert pas la cause de la paix;
— 3) Israël, qui a déjà fait bien des sacrifices pour la paix, est animé du désir de conclure les négociations, mais ne peut accepter des propositions qui mettent en danger sa sécurité.

Le vote a été obtenu à l'issue d'un débat de huit heures. Les travaillistes se sont abstenus, à cause de leur opposition

au plan d'autonomie administrative en Cisjordanie et à Gaza du gouvernement Begin. L'extrême-gauche a voté contre.

Prenant la parole à la fin du débat, le ministre des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan a mis les députés en garde contre un « pessimisme excessif ».

« Nous ne devons pas perdre l'espoir de voir les négociations reprendre, a-t-il dit. En ce qui nous concerne, nous avons fait savoir au secrétaire d'Etat Cyrus Vance que nous étions prêts à discuter à nouveau des lettres concernant le lien entre le traité avec l'Égypte et l'établissement de l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza, et le réexamen des mesures de sécurité après un certain temps ».

Le ministre a énuméré les quatre objectifs que se fixait Israël: rechercher des voies de rapprochement avec tous ses voisins arabes, accorder une plus grande indépendance aux résidents des territoires, rechercher avec eux tous les

terrains de coopération, en particulier sur le problème des sources d'eau, et enfin renforcer les implantations juives dans les territoires, » pour enlever aux pays arabes l'impression qu'ils peuvent nous chasser de Judée et de Samarie (Cisjordanie) ».

Auparavant, le premier ministre Menahem Begin, avait affirmé qu'« Israël ne signera pas de traité de paix avec l'Égypte, dans la mesure où les modifications de clauses et les lettres annexes dont on exige qu'il soit accompagné, le videraient de tout contenu ».

« Quelle que soit notre gratitude à l'égard des États-Unis, a ajouté M. Begin, nous n'accepterons pas les modifications et les lettres annexes dont ils appuient et recommandent l'adoption, parce que personne ne peut exiger de nous que nous mettions notre pays en danger ». « Nous ne saurions signer de traité dont l'exécution dépend et est conditionnée par des tiers, qui sont justement les ennemis d'Israël » a-t-il dit.

Le premier ministre a insisté particulièrement sur les raisons pour lesquelles Israël refuse une date-limite pour l'instauration de l'autonomie et des élections en Cisjordanie et à Gaza.

Nous avons sous les yeux, a-t-il dit, le cas de la « période de trois mois, décidée à Camp-David pour la signature d'un traité, qui prouve que même lorsque deux États souverains tels Israël et l'Égypte négocient avec tout le sérieux et la célérité requis, des échéances de ce genre ne peuvent pas toujours être respectées. A plus forte raison, nous ne pourrions prendre d'engagement contraignant pour établir l'autonomie et faire tenir des élections dans ces territoires ». « Pour de telles élections, a-t-il ajouté, il faut des candidats et il faut des électeurs: or nous n'avons ni l'un ni l'autre, parce qu'une campagne d'intimidation a lieu dans ces territoires qui vise à décourager d'éventuels candidats ».

Selon M. Begin, « l'indication d'une date précise, intensifierait cette campagne et constituerait un obstacle plutôt qu'un avantage ».

Se référant à la clause de l'article VI qui donne la prépondérance au traité de paix israélo-égyptien sur les engagements militaires de l'Égypte avec d'autres pays arabes et que l'Égypte, avec l'appui américain, veut annuler, M. Begin a rappelé que:

1) — Israël n'a aucun pacte militaire ou traité de défense avec aucun pays au monde. L'Égypte n'a donc pas à craindre des engagements israéliens.

2) — tous les pactes et traités militaires signés par l'Égypte sont en fait dirigés contre Israël et lient l'Égypte à des pays du « front de la ferme-

té », tels la Syrie, l'Irak et la Jordanie.

3) — la proposition américaine de ne permettre à l'Égypte de recourir à l'aide de pays arabes tiers qu'au seul cas où ils seraient agressés par Israël, ne tient pas compte du fait qu'à plusieurs reprises déjà, « Israël, attaqué par ses voisins, a été qualifié d'agresseur » et que « la présence israélienne en Cisjordanie et au Golan est considérée par des résolutions internationales comme une agression justifiant une intervention armée ».

A propos de l'exigence égyptienne de révision des arrangements de sécurité au terme d'une période de cinq ans, M. Begin a déclaré qu'il n'existe pas au monde « de traité de paix limité dans le temps ».

Geste de l'OLP vers Israël?

PARIS (AFP) — Le chef du bureau d'information de l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) à Paris, M. Ibrahim Souss, a déclaré hier que « l'OLP est prête à négocier la paix (avec Israël) immédiatement, si elle est invitée à le faire par les États-Unis ».

Prenant la parole au cours d'un déjeuner offert par le Club américain à Paris, M. Souss a affirmé que le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, avait indiqué au sénateur Jacob Javits que son organisation était disposée à reconnaître Israël de facto, si cette dernière acceptait de reconnaître un État palestinien sur la Cisjordanie et Gaza.

« Quant à la reconnaissance de juré, a ajouté le représentant de l'OLP, elle pourrait intervenir beaucoup plus tard », rappelant que les États-Unis « ont mis trente ans » pour établir des relations diplomatiques avec la Chine populaire. Cette proposition devra encore être ratifiée par le conseil national palestinien avant d'avoir valeur officielle.

Selon M. Souss, l'initiative du président de l'OLP représente une concession majeure à laquelle Israël n'a pas répondu.

A quelqu'un qui lui demandait s'il n'était pas plus logique de négocier directement avec Israël, au lieu d'attendre une invitation des États-Unis, M. Souss a répondu que « des contacts ont déjà été pris avec des personnalités israéliennes, mais que ces contacts n'ont eu pour conséquences que l'isolement de ces personnalités dans leur pays ». Il a cité comme exemple le général israélien Peled, qui avait eu des contacts avec l'OLP au début 1978. « L'intervention des États-Unis est donc nécessaire pour que de tels contacts puissent aboutir », a conclu le représentant de l'OLP.

La résistance passive s'étend en Iran

TEHERAN, (d'après AFP et Reuter) — Après les manifestations de la semaine dernière, l'Iran semble entrer dans une phase plus politique: l'opposition mise sur les grèves pour affaiblir le régime et le roi poursuit ses consultations dans l'espoir de former un gouvernement civil.

Hier on ne signalait des manifestations de rue qu'à Tabriz (nord-ouest du pays) où, selon l'opposition religieuse, six personnes ont été tuées la veille. Le député de Tabriz, M. Bani Ahmad (opposition modérée) a confirmé hier que plusieurs militaires ont jeté leurs armes lundi, ont retiré leurs uniformes et ont défilé avec les manifestants anti-régime, avant de regagner normalement les casernes. Le gouvernement dément, pour

sa part, catégoriquement ces informations, également diffusées par l'opposition religieuse.

De source autorisée, on affirme que pas plus d'une douzaine de soldats gagnèrent les rangs des contestataires. D'une source non iranienne à Tabriz, on parle de 40 militaires. Un décompte analogue provient d'opposants au régime iranien se fondant sur des informations reçues de leurs sympathisants par téléphone.

Selon des informations non confirmées, les incidents en question ont été ponctués par des fusillades qui ont fait quatre ou cinq morts. D'après des opposants au régime, des unités spéciales d'intervention ont été envoyées de Téhéran à Tabriz en

renfort lundi soir. On précise, de même source, que ce sont ces renforts qui ont dispersé les manifestations de mardi. L'une d'elles était menée, semble-t-il, par plusieurs centaines de médecins et d'infirmiers protestant contre des attaques de groupes favorables au chah dirigés par des militaires contre des hôpitaux de la ville sacrée de Machbad, dans le nord-est du pays.

Selon certaines informations, une centaine de personnes ont été tuées en province la semaine dernière pendant des heurts nés d'un mouvement favorable au chah appuyé par des militaires, à la suite de manifestations monstres contre le souverain iranien.

Depuis, le gouvernement du

général Gholamreza Azhari, s'efforçant de mettre fin à la violence politique et de remettre l'économie iranienne sur ses rails, a ordonné la cessation de toute protestation de rue violente.

Hier le calme semblait régner dans les grandes villes. Téhéran a notamment repris son activité habituelle. Les observateurs estiment que la contestation va désormais se manifester essentiellement sous forme de grèves.

Les arrêts de travail sont prévus à la compagnie aérienne « Iran Air » dès aujourd'hui, à la suite du licenciement pour « faits de grève » de six pilotes. Hier cinquante pilotes de cette compagnie auraient démissionné pour protester contre le licenciement des six grévistes, a-t-

on appris de bonne source.

Les grèves se poursuivent dans l'administration et notamment aux douanes. Perturbations également dans les banques, mais la production de pétrole semble reprendre progressivement: hier la production de brut est montée à 3 millions 361.000 barils contre 2 millions et demi la veille (5,6 millions de barils en temps normal), selon les chiffres officiels. Le gouvernement annonce une reprise de l'approvisionnement en mazout et gaz domestique, mais aux stations-service les usagers font toujours la queue.

C'est dans ce climat de résistance passive, avec des arrêts et des reprises de travail par secteurs, que le souverain consulte diverses personnalités politiques.



Choisir un produit de chez nous c'est une habitude qui nous rapporte!

Les fabricants canadiens nous offrent des produits dont nous sommes sûrs de la qualité.
Pensons aux patins que chaussent nos meilleurs joueurs de hockey, pensons aux bons vins et aux bons fromages. Pensons aux vêtements, aux tissus.
Pensons aussi à tous les accessoires ménagers: grille-pain, fer à repasser, bouilloire, cuisinière électrique.

Pensons encore à tous les autres objets utiles et pratiques qui nous rendent la vie agréable. Et souvent sans le savoir nous utilisons des produits canadiens.
C'est pourquoi dorénavant, les produits fabriqués ici porteront de plus en plus une étiquette de chez-nous: la feuille d'érable.

Quand vous magasinez, recherchez les produits fabriqués au Canada: ils sont de qualité et sont du pays.
Gouvernement du Canada / Government of Canada
Industrie et Commerce / Industry, Trade and Commerce
Jack Horner ministre / Jack Horner minister



Trois bons menus pour Noël

(par Renée Rowan) — Une lectrice écrit pour nous demander des suggestions pour un menu de Noël qui ne soit ni trop lourd, ni trop riche.

Il y a, souligne la diététiste-conseil Louise Lambert-Lagacé, un principe de base à retenir: toutes les spécialités des Fêtes ne doivent pas apparaître au même repas. Il faut garder une simplicité de bon aloi en mettant l'accent sur un plat principal vedette. Retranchez du menu les entrées trop lourdes, riches en protéines animales et en matières grasses, comme une pointe de tourtière servie avant la dinde. C'est superflu.

Voici quelques suggestions de menus bien équilibrés qui respectent en même temps la tradition des Fêtes.

Menu numéro un: potage de légumes d'hiver servi avec des biscottes maison aux fines herbes et à l'ail; dinde rôtie avec farce au riz (comme il y a déjà des féculents, retranchez les pommes de terre); brocoli, chou de Bruxelles ou haricots verts; salade d'endives (servez-les à la façon de saurée, c'est-à-dire en trempeuse — servez à chaque convive une endive que vous aurez placée dans une coupe ou un petit plat dans le fond duquel vous aurez versé de la vinaigrette relevée d'un peu de Pernod. Chaque personne trempe son endive dans la vinaigrette avant d'en prendre une bouchée); sorbet à la lime (acheté dans le commerce ou que vous aurez fait vous-mêmes à la maison, ce qui est encore meilleur) servi avec

une sauce aux fraises (fraises congelées, sans sucre, passées au mélangeur, et auxquelles vous ajouterez un peu de Kirsh ou de Grand Marnier).

Menu numéro deux: coquilles de légumes gratinées (ça peut être un mélange de légumes recouvert d'une béchamelle légère et saupoudré d'un peu de fromage, ou encore des champignons en sauce, également gratinés, ou un ratatouille); tourtière et marinade-maison; salade de cresson avec des petites tomates mexicaines

si vous en trouvez (ce qui donne les couleurs de Noël) et, pour finir, des poires flambées (dont vous trouverez la recette en feuilletant vos recueils).

Menu numéro trois: salade d'avocats et de pamplemousses (dans une coupe, mettez des morceaux d'avocats et de pamplemousses arrosés d'une vinaigrette dans laquelle vous remplacerez le vinaigre par du jus de citron); cochen de lait farci au pain et aux pommes (les pommes de terre, comme pour le premier menu, sont superflues); carottes persillées; laitue chinoise et épinards en salade et pour compléter ce menu qui est plus luxueux que les autres, nous vous suggérons le soufflé aux framboises emprunté à la Cuisine gourmande de Michel Guérard, servi avec une sauce aux framboises (faite à partir de framboises congelées, non sucrées, parfumées avec une liqueur ou une eau de vie de votre choix).

Si vous n'avez pas le livre de Guérard, remplacez ce soufflé par un autre aux fruits de votre choix en vous rappelant qu'il est toujours possible de diminuer la quantité de sucre indiquée dans les recettes.

Cela vaut également pour la sauce aux canneberges: au lieu de préparer la sauce de la façon traditionnelle en utilisant 4 tasses (1 livre) de canneberges fraîches, deux tasses de sucre et deux tasses d'eau, on peut, sans inconvénient, diminuer le sucre à une tasse, ce qui donnera une sauce tout aussi bonne, mais de consistance moins ferme.

Attention

Le nombre d'intoxications accidentelles à l'alcool, chez les enfants, augmente sensiblement, souligne le Centre anti-poison du département de santé communautaire de l'hôpital Sainte-Justine.

Le service d'urgence de ce centre hospitalier accueillait, il y a quelques jours, un enfant de deux ans dont l'intoxication aiguë a été fatale.

En cette période de festivités, le Centre anti-poison incite donc les parents à ranger hors de la portée des enfants tout contenant de boissons alcooliques et à vider de son contenu tout verre qui peut rester à la portée des enfants.



La dinde: quelques précautions

Les intoxications alimentaires ne se produisent pas qu'en été, alors qu'il fait chaud. C'est possible en tout temps de l'année et plusieurs cas, malheureusement, surviennent pendant la période des Fêtes à cause d'un manque de précautions et d'hygiène, souligne le ministre de l'Agriculture du Québec.

Ainsi, il y a certaines règles à observer au moment où l'on décongele la traditionnelle dinde de Noël. L'idéal est de laisser la dinde congelée dans son emballage original et de la placer au réfrigérateur: il faut compter cinq heures par livre. A vous de prévoir et de calculer le temps nécessaire.

Si cela n'est pas possible à cause de la taille trop impressionnante de la dinde par rapport au réfrigérateur, placez la volaille sous l'eau froide, en comptant une heure par livre, ou laissez-la à la température de la pièce une heure et demie par livre. Pour une décongélation plus uniforme à la température ambiante, on peut placer la dinde emballée dans un sac de papier brun; il faut cependant réfrigérer la dinde ou la cuire immédiatement après la décongélation.

Attention à la farce — On ne doit farcir la dinde qu'au moment de la cuisson, avec des aliments préalablement cuits et refroidis, afin d'éviter un développement de

bactéries. La zone de température située entre 4°C (40°F) et 60°C (140°F) est en effet propice à la croissance de bactéries présentes dans la viande crue de la volaille. Cette zone de température est dangereuse pour tous les aliments.

On doit rôtir la dinde à une température de 160°C (325°F) pendant environ 30 minutes par livre ou jusqu'à ce que l'os de la cuisse se détache facilement. La cuisson préalable de la farce permet à la volaille d'atteindre rapi-

(250°F). Il faut, dans ce cas, éviter de la farcir.

Aussitôt le repas terminé, on doit retirer la viande de la carcasse par gros morceaux, retirer la farce de la cavité et réfrigérer les deux dans des contenants séparés. La farce peut être conservée au réfrigérateur pendant deux jours et au congélateur pendant trois ou quatre jours et au congélateur un mois environ en prenant soin de bien envelopper et de retirer le plus d'air possible pour qu'elle ne sèche pas.

Quant aux autres aliments que vous préparez à l'avance pour le temps des Fêtes, tels les pâtés à la viande, les ragouts, les sandwiches, les pâtisseries, le moyen le plus efficace de sauvegarder leur qualité plus de deux ou trois jours, note le MAQ, est la congélation. On décongele ces aliments cuits au réfrigérateur ou dans la glacière à pique-nique fermée, maintenue dans un endroit frais.

Quant à la farce, il faut compter environ 10 tasses pour une dinde de 20 livres et sept tasses en moyenne pour une dinde de 10 livres. Ne tassez pas trop la farce en remplissant la cavité, car elle gonfle en cuisant.

Si vous achetez du canard, comptez de une livre à une livre et quart par portion; ainsi, un canard de cinq livres sert de quatre à six personnes. Pour les poulets et les chapons, comptez environ trois-quarts de livre par portion; un chapon de six livres fournira jusqu'à huit portions. Pour un oiseau de cette grandeur, calculez cinq tasses de farce en moyenne.

Si vous n'êtes que deux ou trois personnes et que vous tenez à manger de la dinde, il y a, ces jours-ci, dans certains supermarchés, des poitrines et des cuisses disponibles.

Dans certains magasins de la chaîne IGA/Bonprix, la poitrine de dinde est \$2.25 la livre et les cuisses, \$1.95 la livre; dans les magasins Cooprix, la poitrine de dinde fraîche est \$2.29 la livre et chez Steinberg, on peut obtenir, sur demande seulement, de la poitrine de dinde à \$1.89 la livre, et des cuisses, à \$1.55 la livre.

Pour les menus à deux, les petits poulets de Cornouailles et les caillies constituent un bon changement à la routine de tous les jours: dans le cas, prévoyez un poulet de Cornouailles par personne ou deux caillies. A Cooprix, les caillies fraîches, cette semaine, sont à six pour \$7.85 ou congelées, à six pour \$6.80. Les poulets de Cornouailles se vendent à la paire et coûtent, au même endroit, \$5.35. Chez Steinberg, on en trouve à l'unité, à \$2.45 tandis que les caillies congelées sont en boîte de six, à \$7.05. Au A & P, le poulet de Cornouailles coûte \$1.98 l'unité. Le poids de ces petits poulets varie entre 20 et 24 onces.



Renée Rowan

LE PANIER À PROVISIONS

dement la température interne nécessaire de 74° (165°F) au centre de la farce. Il s'agit en effet d'éviter de laisser séjourner la viande dans la zone critique de température qui favorise le développement de bactéries.

Pour la dinde non farcie, la température interne requise se situe à 85°C (185°F) — en utilisant un thermomètre à viande — dans la partie la plus épaisse de la cuisse. Bien que cette méthode soit peu recommandable, on peut également soumettre la dinde à un rôtissage lent à 120°C

Un rappel — On oublie facilement d'une année à l'autre les quantités à acheter selon le nombre de convives.

Si vous avez de la dinde au menu, un oiseau de 12 livres sert en moyenne de 12 à 16 personnes tandis qu'un de huit livres suffira pour 8 à 10 invités. Un dindon de 20 livres devrait satisfaire l'appétit de 20 à 25 convives.

Ces quantités sont prévues pour des portions généreuses et il vous restera probablement de la dinde à manger froide ou apprêter de diverses façons.

les bons achats

A & P: rôti de cinq premières côtes, boeuf cat. A, \$2.38; jambon dans la fesse, entier ou moitié, partie du soc, \$1.69; dindes Butterball, 20 livres et plus, \$1.09; dindes fraîches, 6 à 16 livres, \$1.38. Fruits et légumes: raisins Empereur de la Cal., 78 cents; tangelos, gros, 125, de la Flor., 89 cents la douz.; échelottes des E.-U., trois pqt pour 69 cents; radis, cello de 16 onces, 39 cents; oignons jaunes du Québec, sac de cinq livres, 59 cents.

AVA: dindes surgelées, 20 livres et plus, 99 cents — moins de 16 livres, \$1.16; porc haché, produit décongelé, \$1.29. Fruits et légumes: pommes McIntosh du Québec, cello de cinq livres, \$1.07; tangelos de Flor., gros, 125, 69 cents la douz.

Cooprix: coupe budget de boeuf, \$1.27; coupe budget de veau, \$1.17; bifteck d'aloyau, \$2.57; boeuf haché mi-maigre, \$1.37; dindes cong. cat. A, 20 livres et plus, 99 cents — 6 à 20 livres, \$1.09. Fruits et légumes: pommes de terre du Québec, sac de 20 livres, \$1.48; pommes McIntosh du Que., sac de cinq livres, \$1.44; mini-carottes du Que., cello de 12 onces, 36 cents; choux verts du Que., gros, 14 ou 16, 18 cents; canneberges des E.-U., 58 cents; oranges Sunkist de Cal., gros, 163, 09 cents l'unité.

Dominion: dindes surgelées, cat. « utilité », 6 à 16 livres, 98 cents; dindes surgelées, cat. A, 6 à 16 livres, \$1.19 — 20 livres et plus, 99 cents; dindes surgelées Golden de luxe, 6 à 16 livres, \$1.35 — 20 livres et plus, \$1.09; epaule de porc fumée, 5 à 6 livres, 98 cents. Fruits et légumes: oranges de Cal., Sunkist, Navel, sans pépins, gros, 88, sac de 4 livres, \$1.88; pommes du Que., pommes McIntosh, sac de 4 livres, \$1.98; poires Anjou de la C.-B., gros, 135, 58 cents; choux de Bruxelles de Cal., 68 cents la chop.; échalotes, gros, 48, de Cal., deux pqt pour 49 cents; chicorée et escarole de la Flor., deux pour \$1.00; radis, cello de 16 onces, deux pour 89 cents.

Hypermarché: jeunes dindes surg., cat. « utilité », de 6 à 16 livres, 98 cents; jeunes dindes surg., cat. A, 20 livres et plus, 99 cents; dindes fraîches, de 6 à 12 livres, cat. A, \$1.19; jeunes dindes au jus, cong., Flamingo, cat. A, 6 à 16 livres, \$1.35 — 20 livres et plus, \$1.09; jambon fumé dans la fesse, gros bout, prêt-à-manger, \$1.38. Poissons: filets de turbot surg., \$1.69; crevettes de Matane, pelées et déveinées, 400 gr, \$4.39. Fruits et légumes: oranges Sunkist, Navel, de Cal., gros, 113, \$1.29 la douz.; poire Anjou, des E.-U., 49 cents; ananas frais du Mexique, gros, 10, 89 cents chacun; radis de la Flor., cello de 16 onces, 45 cents; oignons jaunes du Can., sac de 5 livres, 59 cents.

IGA/Bonprix: jeunes dindes surg., cat. A, 20 livres et plus, 99 cents; jeunes dindes fraîches, 6 à 10 livres, \$1.19; jeunes dindes au jus, surg., cat. A, 20 livres et plus, \$1.09 — 6 à 16 livres, \$1.35; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, environ six livres, \$1.38; quart de jambon prêt-à-manger, portion du jarret, \$1.48; tranche de jambon, coupe du milieu, \$1.78; soc de porc fumé, déossé, marque Du Brissou, \$1.99; porc haché frais, \$1.29; jarret de porc, produit décongelé, 69 cents. Fruits et légumes: oranges Sunkist, Navel, de Cal., sans pépins, gros, 113, \$1.29 la douz.; raisins rouges Empereur de Cal., 69 cents; celeri de Cal., gros, 24, 69 cents chacun; pommes Granny Smith de France, 59 cents; échalottes de Cal., deux pqt pour 49 cents; tangelos de Flor., gros, 210, 59 cents la douz.; poires Passe-Crassane de France, 69 cents.

Métro: jeunes dindons congelés, cat. A, 20 livres et plus 99 cents — moins de 16 livres, \$1.19; Dind-O-Jus, Flamingo, imprégnées, surg., Cat. A, 20 livres et plus, \$1.09 — moins de 16 livres, \$1.35; porc haché, produits décongelés, \$1.29; fesse de jambon, prêt-à-servir, découennée, sans jarret, un bout ou l'autre, \$1.38. Fruits et légu-

mes: celeri vert « Pascal », produits de Cal., gros, 24, 68 cents ch.; pommes rouges Spartan, produit de C.-B., gros, 125, 49 cents; radis, produit des E.-U., cello de 16 onces, 29 cents; clementine du Maroc, 59 cents; canneberges fraîches, 59 cents; oranges sans pépins, Navel Sunkist, produit de la Cal., gros, 113, \$1.29 la douz.

Provibe: dindes surg., cat. A, 20 livres et plus, 99 cents — moins de 16 livres, \$1.19; porc haché décongelé, \$1.29. Fruits et légumes: oranges Sunkist, sans pépins, Navel, gros, 113, de Cal., 15 pour \$1.69; pommes McIntosh du Que., sac de cinq livres, \$1.07; avocats des E.-U., gros, 36, deux pour 79 cents.

Provigain: dindes surgelées, cat. A, 20 livres et plus, 99 cents; jambon dans la fesse Provigain, un bout ou l'autre, prêt-à-manger, \$1.39; porc haché, produit décongelé, \$1.29. Fruits et légumes: tangelos de Flor., gros, 210, 55 cents la douz.; pommes de terre du N.-B., sac de 20 livres, \$1.19; pommes Granny Smith de France, 49 cents.

Richelieu: fesse de jambon, prêt-à-servir, découennée, sans jarret, un bout ou l'autre, \$1.38; jeunes dindons congelés, cat. A, 20 livres et plus, 99 cents — moins de 16 livres, \$1.35; Dind-O-Jus Flamingo, imprégnées, surg., cat. A, 20 livres et plus, \$1.09 — moins de 16 livres, \$1.35; porc haché, produit décongelé, \$1.29.

Steinberg: jeunes dindons surg., cat. A, 20 à 24 livres, 99 cents moins de 16 livres, \$1.19; dindes Butterball, 20 à 24 livres, \$1.09 — moins de 16 livres, \$1.35. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel, sans pépins, gros, 113, \$1.38 la douz. — gros, 88, \$1.88 la douz.; canneberges, 59 cents; noix assorties, \$1.89; pommes de terre Russett du N.-B., sac de 10 livres, 79 cents; échalottes de Cal., 23 cents le pqt; pommes de terre sucrées de la Caroline, 29 cent; persil, gros pqt, 29 cents; pommes rouges ou jaunes « Délicieuse », 59 cents.

Plaisirs de la table

Vieux-Montréal
Ft-Lauderdale
St-Sauveur

GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

Restaurant *Au Quinquet*

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE "CHEZ NOUS"

Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam. de 5 à 23hres - Fermé le dimanche

354 OUEST, BOUL. ST JOSEPH entre Ave. du Parc et Hutchison 272 4211

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Reservations: (819) 843-6521

RESTAURANT *SIDI BOU*

Spécialités Tunisiennes

3496 Ave. Du Parc

844-2233

Dance du ventre tous les samedis soirs

CRESCENT *Le Vert Galant*

RESTAURANT FRANÇAIS ★★★★★

La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.

Reservations pour le Jour de l'An

1425/23 Crescent

844-4003 844-4155

Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

Cuisine Recherchée *Angelo il Cacciatore*

Le fameux OSTERIA DEL CACCIATORE a quitté le 1247 Dorchester. Sous un nouveau nom, une nouvelle adresse. Il a fait peu de bruit pour nous servir!

1184 Crescent, Montréal, Qué. Reservations: (514) 861-8791

LE JARDIN

CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE

Réveillon du jour de l'An

DINER DANSANT \$16. par personne

Balloons, serpents, cotillon etc.

475 ouest, Sherbrooke

Facilités de stationnement

Pour le jour de l'An

BUFFET GASTRONOMIQUE ITALIEN à compter de \$11.95

\$7.75 12 ans et moins: demi-prix

TONI et sa guitare

Reservations: 842-0420

MONTREAL 1454A rue PEELE 285-1636

Beaucoup de gens connaissent le

COUSCOUS...

Très peu en connaissent la vraie saveur...

la Medina

3464 rue St-Denis

Tél.: 282-0359

Spécialités marocaines authentiques

Le Phenicien

Gastronomie Libanaise Cuisine familiale Ambiance chaleureuse

966 ouest, Ste-Catherine (face à Simpsons)

Montréal, tél.: 861-2044

SYMPOSIUM

...incomparable...comme la Grèce

Spécialités régionales Orchestre et Bouzouki Souper dansant

Ouvert de 18.00 à 3.00

Table d'hôte: de 18 h à 20 h 30

5334, Av. du Parc - Reservations: 274-9547

Pour votre "Party" de Noël réservez dès maintenant

JOYEUSES FÊTES

GALA DE LA VEILLE DU JOUR DE L'AN SOUPER ET CHAMPAGNE

REPAS DE GOURMET • SIX PLATS • CHAMPAGNE LIQUEUR • SOUVENIRS • DANSE • ORCHESTRE

À compter de 21 h 30, dimanche 31 décembre

\$32.50 par personne

Reservations seulement par achat de billets à l'avance

Le Pavillon de l'Atlantique

RENSEIGNEMENTS: 285-1636

MONTREAL 1454A rue PEELE 285-1636

Début des éliminatoires au football américain

Les Cowboys et les Steelers favorisés

Des 10 équipes qui participeront aux éliminatoires de la Ligue nationale de football...

chanceux du groupe. Battus 27-20 par les Raiders d'Oakland, dimanche, les Vikings ont néanmoins obtenu le droit de représenter la section centrale de la division nationale pour la sixième fois d'affilée...

filée lorsque les Packers de Green Bay ont perdu contre les Rams, à Los Angeles. Les Vikings ne méritent pas d'être des éliminatoires, a dit le garde Gene Upshaw des Raiders, après la victoire qui...

donnait à son club une fiche de neuf gains et sept revers contre les huit gains, sept revers et un match nul des Vikings. La saison régulière ne compte plus. Nous sommes en éliminatoires pour finalement...

gagner le Super Bowl qui nous a échappé quatre fois en finale depuis 1969, a quant à lui renchéri Bud Grant, l'instructeur de la Minnesota. De toute façon, nous avons battu les Cowboys de Dallas et les Broncos de Denver, deux clubs qui sont aussi des éliminatoires, a poursuivi le receveur Sammy White pendant que le vétéran Fran Tarkenton, qui en sera peut-être à sa dernière participation, parlait d'avantage psychologique contre des adversaires qui seront peut-être trop confiants...

Avantage psychologique ou pas, les Vikings auront du pain sur la planche, puisque les Cowboys de Dallas, gagnants du Super Bowl l'an dernier, sont encore favoris cette année pour représenter la division nationale, forts d'une fiche de 12-4 en saison régulière, ayant compté 384 points contre seulement 208 pour l'adversaire!

Il y a aussi les Rams de Los Angeles, vaincus en éliminatoires au cours des dernières saisons, mais dont le dossier de 12-4 laisse également penser qu'il ne sera pas aussi facile de les battre cette année, maintenant qu'ils ont obtenu l'avantage de disputer le match de la finale de la division au Coliseum de Los Angeles.

De plus, les deux clubs qui ont obtenu un laissez-passer, les Falcons d'Atlanta et les Eagles de Philadelphie, ont présenté des fiches respectables de neuf victoires et sept défaites, un dossier supérieur aux Vikings qui sont devenus la première équipe à participer aux éliminatoires de la nationale en concédant plus de points (306) qu'ils en ont compté (294).

Dans la division américaine, considérée par plusieurs comme beaucoup plus forte que l'autre, force est d'admettre que les coriaces Steelers de Pittsburgh forment l'équipe à battre. Ils sont dirigés de main de maître par le quart Terry Bradshaw qui n'a que l'embarras du choix lorsqu'il ordonne un jeu aérien puisque Lynn Swann et John Stallworth sont en grande forme.

Il y a bien sur leur route les Broncos de Denver (10-6), gagnants dans l'ouest, et les Patriots de la Nouvelle-Angleterre, dans l'est, ou encore les Dolphins de Miami (11-5) et les Oilers de Houston (10-6) qualifiés comme meilleurs deuxième, mais ils devront toucher du fer s'ils veulent battre les Steelers.

Qui plus est, les Patriots de la Nouvelle-Angleterre, 11-5 en saison, traversent actuellement des moments difficiles depuis que le propriétaire Bill Sullivan a démis de ses fonctions l'instructeur-chef Chuck Fairbanks qui a «voit accepter de diriger le club universitaire de Colorado, l'an prochain, même si le contrat qui le lie à l'équipe ne devait se terminer qu'en 1982».

En fait, le congédiement de Fairbanks a continué de miner le moral des Patriots, hier, plusieurs joueurs n'hésitant pas à demander au propriétaire de tolérer Fairbanks jusqu'à la fin des éliminatoires.

Demande que Sullivan a refusé, accordant plutôt la direction de l'équipe à deux adjoints, Hank Bullough et Ron Ehart. S'il est encore impossible pour le moment d'en savoir plus sur cette affaire, des observateurs n'ont toutefois pas hésité à dire, hier, qu'un conflit de personnalité serait probablement à l'origine du problème.

Jeux du Canada: aucun junior d'élite à Brandon

par Richard Milo

Contrairement à ce que l'on croyait, aucun athlète junior faisant partie d'une équipe canadienne n'aura le droit de participer aux Jeux du Canada, du 12 au 24 février.

C'est la mise au point qu'a faite hier au cours d'un entretien téléphonique le chef de mission de la délégation québécoise, M. Denis Paquette, qui dirigera un contingent de 250 athlètes à Brandon au Manitoba.

Certains chefs de mission de délégations provinciales avaient laissé entendre, il y a quelques semaines, que les athlètes juniors pourraient prendre part aux compétitions, invoquant alors que seuls les athlètes seniors de calibre international ou ceux bénéficiant d'une aide financière de «Game Plan» seraient refusés.

Il s'agit tout simplement d'une erreur d'interprétation, a dit M. Paquette qui n'a pas caché qu'il était lui-même sous l'impression que les juniors faisant partie d'une équipe canadienne seraient tout de même acceptés par le Conseil des Jeux.

Une telle directive n'affectera toutefois à ma connaissance que quelques athlètes québécois en volley-ball, a-t-il poursuivi en expliquant qu'il ne fallait pas se surprendre d'une telle décision puisque les Jeux du Canada s'adressent avant tout à la sous-couche, et non pas à l'élite.

Présentés pour la première fois à Québec, en 1967, les prochains Jeux d'hiver regroupent environ 2,500 athlètes évoluant dans 18 disciplines.

Composée d'athlètes dont l'âge varie entre 15 et 20 ans, la délégation québécoise tentera de mériter les honneurs de la compétition pour la deuxième fois d'affilée, ayant en effet gagné à Lethbridge, en Alberta, en 1975.

Les Québécois avaient alors devancé la Colombie-Britannique et l'Ontario qui les avaient battus, aux Jeux précédents, à Saskatoon, en 1971, où le Québec a fini en troisième place, après avoir terminé quatrième à Québec.

Les compétitions seront divisées en deux blocs, une première tranche s'étendant du 13 au 17 février, et une seconde du 19 au 23 février. Il y aura du badminton, du basketball, de la boxe, du curling, de l'escrime, du patinage artistique, de la gymnastique, du hockey sur glace, du judo, du raquet-ball, à l'affiche pour la première fois, du ski alpin, du ski de randonnée, du patinage de vitesse, de la nage synchronisée, du volley-ball, de tennis de table, de l'haltérophilie et de la lutte.

Fait à noter, le Yukon et les territoires du Nord-ouest participeront également à ces Jeux qui réuniront, somme toute, des jeunes venus de toutes les régions du pays. Ce qui avait d'ailleurs fait dire à certains aux Jeux d'été de Terre-Neuve, l'an dernier, qu'il s'agit davantage d'une manifestation pan-canadienne qu'une véritable compétition sportive...



L'Allemande de l'Ouest Christa Zechmeister a remporté le slalom géant de Montjoie, première épreuve de la saison de la Coupe d'Europe de ski alpin. (Téléphoto AP)

Marie-Thérèse Nadig domine après la première étape de Cirque blanc

VAL D'ISERE (AFP) — La Suisse Marie-Thérèse Nadig, en prenant la première place du classement de la coupe du monde, après les épreuves de la première partie du «cirque blanc» (Piancavallo et Val d'Isère), est devenue l'officielle «Championne de Noël» du ski alpin, aux dépens de l'Autrichienne Annemarie Moser, et la Lichtensteinoise Hanni Wenzel.

Après l'étape de Piancavallo remportée aux points par Perrine Pelel, dont les performances n'ont pas bouleversé les valeurs établies, toutes les équipes — sauf la Soviétique pour une question de visa — se retrouvaient à Val d'Isère. La manque de neige avait obligé la station de la haute tarentaise à reporter son «critérium de la première neige». Le jour de la course, la couche était suffisante pour le bon déroulement des épreuves. Sur une piste très rapide, Annemarie Moser, un fois de plus l'emportait. «Personne

ne peut me battre» déclarait-elle à l'arrivée. Pourtant, derrière la super-championne de la descente, les écarts ont diminué et toute une meute de jeunes louves sont prêtes pour une éventuelle relève. Enfin, dans le géant, dernière épreuve de cette première partie de la coupe du monde, tout le monde s'attendait à une lutte sévère entre Hanni Wenzel, championne du monde, Annemarie Moser, Perrine Pelel et Marie-Thérèse Nadig. C'est finalement Hanni Wenzel qui s'en est le mieux tirée en prenant la deuxième place derrière Christa Kinshofer. Mais, sur l'ensemble des deux courses comptant pour le combiné, Marie-Thérèse Nadig se montrait la plus régulière et se retrouvait à la première place au classement de la coupe du monde devant Moser et Wenzel.

Moser en descente, Wenzel en slalom, Nadig au combiné. Qui l'emportera? On aura un premier élément de réponse au début janvier avec les épreuves des gets (spécial et géant), suivies d'une descente aux Diablerets.

Mais la grande révélation de ce premier acte a été une jeune Allemande de l'ouest, Christa Kinshofer, qui n'a pas encore 18 ans, quasiment inconnue — malgré une 2ème place en coupe d'Europe la saison dernière — et qui a donné le pion aux spécialistes du géant du «Criterium de la première neige» à Val d'Isère.

Après le prologue des «World Series», la saison 1978/79 a commencé à Piancavallo, petite station italienne située dans le Frioul à une centaine de km au nord de Venise, près des frontières autrichienne et yougoslave. Dès les premiers entraînements de la descente, Annemarie Moser s'affirmait la meilleure laissant ses rivales les plus dangereuses à près de 2 secondes.

Le jour de la course, Moser ne connut aucune alerte et elle glanait les 25 pts de la victoire. Le lendemain, dans le spécial remporté par l'Américaine Abi Fisher devant la Française Perrine Pelel, devancée de 1/100, Moser prenait à l'énergie une très belle 7ème place. Marie-Thérèse Nadig, 5ème du spécial, accrochait une excellente 2ème place derrière Hanni Wenzel dans le géant de Cervinia, transféré à Piancavallo et ce, sous une pluie diluvienne.

Une victime de marque, la première de la saison, Maria Epplé, auteur du meilleur temps dans la première manche, devait abandonner à la suite d'une chute. Genou touché, Maria était transportée à Munich pour y être opérée et sa saison semble bien compromise.

Après le prologue des «World Series», la saison 1978/79 a commencé à Piancavallo, petite station italienne située dans le Frioul à une centaine de km au nord de Venise, près des frontières autrichienne et yougoslave. Dès les premiers entraînements de la descente, Annemarie Moser s'affirmait la meilleure laissant ses rivales les plus dangereuses à près de 2 secondes.

Le jour de la course, Moser ne connut aucune alerte et elle glanait les 25 pts de la victoire. Le lendemain, dans le spécial remporté par l'Américaine Abi Fisher devant la Française Perrine Pelel, devancée de 1/100, Moser prenait à l'énergie une très belle 7ème place. Marie-Thérèse Nadig, 5ème du spécial, accrochait une excellente 2ème place derrière Hanni Wenzel dans le géant de Cervinia, transféré à Piancavallo et ce, sous une pluie diluvienne.

Une victime de marque, la première de la saison, Maria Epplé, auteur du meilleur temps dans la première manche, devait abandonner à la suite d'une chute. Genou touché, Maria était transportée à Munich pour y être opérée et sa saison semble bien compromise.

Après le prologue des «World Series», la saison 1978/79 a commencé à Piancavallo, petite station italienne située dans le Frioul à une centaine de km au nord de Venise, près des frontières autrichienne et yougoslave. Dès les premiers entraînements de la descente, Annemarie Moser s'affirmait la meilleure laissant ses rivales les plus dangereuses à près de 2 secondes.

Bowman et Ruel dirigeront les étoiles contre l'URSS

NEW YORK (AP) — L'instructeur Scotty Bowman a confirmé hier à New York, qu'il dirigera l'équipe d'étoiles de la Ligue Nationale qui livrera une série de trois matchs à l'Union Soviétique, les 8, 10 et 11 février au Madison Square Garden.

En faisant connaître sa décision, Bowman a également fait savoir que Claude Ruel, du Canadien, le secondera dans ses fonctions contre l'équipe soviétique qui a remporté l'an dernier le Championnat mondial à Prague.

HOCKEY

Table of NHL standings: Ligue Nationale. Columns: Hier, p, pts. Rows: Philadelphia 4, St-Louis 7, Atlanta 4, Los Angeles 2, Minnesota 5, Vancouver 3, etc.

HOCKEY

Table of International Hockey: Association Mondiale. Columns: Hier, p, pts. Rows: Québec 7, Suède 3, Edmonton 5, Birmingham 2, etc.

FOOTBALL

Table of Football: Ligue Nationale. Columns: Hier, p, pts. Rows: Miami 23, N.-Angleterre 3.

FOOTBALL

Table of Football: Ligue Nationale. Columns: Hier, p, pts. Rows: Philadelphia 4, Atlanta, Houston à Miami.

Table of NHL Standings: Ligue Nationale. Columns: Section James Norris, p, g, p, n, pp, pc, pts. Rows: Montréal, Los Angeles, Pittsburgh, Detroit, Washington, etc.

Table of International Hockey: Association Mondiale. Columns: Section Lester Patrick, p, g, p, n, pp, pc, pts. Rows: Boston, Toronto, Buffalo, Minnesota, etc.

Table of Football: Ligue Nationale. Columns: Section est, p, g, p, n, pp, pc, moy. Rows: x-N.-Angleterre, y-Miami, NY Jets, Buffalo, Baltimore, etc.

Table of Football: Ligue Nationale. Columns: Section centrale, p, g, p, n, pp, pc, moy. Rows: x-Pittsburgh, y-Houston, Cleveland, Cincinnati, etc.

x-champion de section y-meilleurs deuxième, qualifiés.

L'URSS écrase le Canada 9-3 au tournoi Izvestia

L'Union soviétique a écrasé l'équipe Canada 9-3 hier pour ainsi remporter sa troisième victoire consécutive dans le tournoi international des Izvestia.

L'équipe canadienne, composée de joueurs des ligues mineures appartenant à des équipes de la Ligue nationale, a maintenant deux défaites et un match nul en trois parties.

La Tchecoslovaquie a par ailleurs défait la Suède 6-3 pour ainsi mériter sa deuxième victoire en autant de matches. La Finlande, cinquième équipe inscrite au tournoi, ne jouait pas hier.

Helmut Balderis et Boris Mikhailov ont marqué deux buts chacun pour les Soviétiques, qui auraient pu marquer beaucoup plus de buts n'eût été de la belle tenue du gardien Doug Soetart, des Rangers de New York.

Richie Hansen a marqué le premier but du match pour le Canada à 5:08 de la première, mais les Soviétiques ont marqué quatre buts sans riposte avant que Gene Carr ne marque le deuxième but des Canadiens à 6:18 de la deuxième.

Quant Tom Gorence a marqué le dernier but des visiteurs au milieu du troisième échelon, la victoire était déjà acquise pour les Soviétiques. Alexander Frolikov, Mikhailov et Sergei Kapustin avaient marqué en moins d'une minute en fin de deuxième.

L'instructeur de la formation canadienne, Marshall Johnston, a louangé le travail des Soviétiques.

«Nous avons limité les dégâts pour une période et demie, mais nous ne pouvions pas les suivre dans les derniers instants».

Une bagarre a éclaté dans les derniers instants de jeu entre l'ailier Sergei Makarov et Goran Hogosta, qui avait remplacé Soetart devant la cage des Canadiens.

Quant aux Tchèques, ils n'ont eu aucune difficulté à disposer des Suédois. Bohuslav Eberman et Peter Statsny ont marqué deux buts

chacun pour les vainqueurs. Leif Holmgren a riposté avec deux buts pour les Suédois.

La Canada jouera son dernier match du tournoi jeudi contre la Suède.

Pierre Mondou domine toujours le classement de la seconde tranche de la Coupe Molson, ayant maintenant 25 points contre 20 pour son plus sérieux rival, Guy Lafleur, le vainqueur de la première tranche.

Mondou a conservé sa priorité en obtenant une troisième étoile lors du match de samedi, à Los Angeles, après que Guy Lafleur eut obtenu une première étoile à Saint-Louis, mercredi dernier.

Yvon Lambert, première étoile à Los Angeles, et le gardien Michel Larocque se partagent la troisième place, avec 10 points chacun.

Au classement cumulatif, Guy Lafleur mène toutefois avec 50 points, 20 de mieux que Guy Lapointe, Yvon Lambert et Pierre Mondou qui n'avaient obtenu que cinq points à la fin de la première tranche.

La seconde tranche se terminera le 31 décembre.

MONTREAL (PC) — La situation politique au Québec empêcherait Montréal d'être dans un proche avenir l'hôte du tournoi de curling Air Canada Silver Broom, le championnat du monde de cette discipline.

C'est ce qu'a prétendu lundi Tommy Fisher, troisième vice-président de la Canadian Curling Association.

«Il n'est pas question que Montréal accueille les championnats du monde avant que la situation politique de la province soit telle que les amateurs de curling se sentent vraiment en sécurité, a dit Fisher. Les championnats étant accordés dans la plupart des cas deux ans à l'avance, qui pourrait dire aujourd'hui où ils en seront à ce moment-là, surtout dans les conditions actuelles?»

Les championnats de 1979 doivent avoir lieu à Berne, ceux de 1980 à Moncton et ceux de 1981 à London, en Ontario.

SOMMAIRES

Table of Hockey Summaries: Flyers 4, Capitals 4, Blues 7, Flames 4. Columns: Première période, Deuxième période, Troisième période. Rows: 1-WASHINGTON, 2-PHILADELPHIE, etc.

North Stars 5, Canucks 3

Table of Hockey Summaries: North Stars 5, Canucks 3. Columns: Première période, Deuxième période, Troisième période. Rows: 1-MINNESOTA, 2-MINNESOTA, etc.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Advertisement for 'L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"'. Includes text: 'Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte 04c. Une des plus pratiques!' and contact information for Canada Dactylography Inc.

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA



Le capitaine des Rouges, Gaston Lepage, l'étoile du Rire, savoure intensément la victoire finale de son équipe à la Ligue nationale d'improvisation et arbore avec une indicible fierté sportive le trophée Charade, réservé à l'équipe qui détient «la suprématie mondiale de l'improvisation». De gauche à droite, Gaston Lepage, Normand Brathwaite, Normand Lévesque, Jacques Tremblay, Carole Seguin et Murielle Paquette. (Photo Jacques Grenier)

Les Rouges râflent la coupe Charade et le trophée Beaujeu

par François Roberge

L'équipe de Pierre Jean Cuillerier a fini par compléter à la fin des éliminatoires de la Ligue nationale d'improvisation, la spectaculaire remontée amorcée à la mi-saison pour remporter aussi bien la coupe Charade, «emblème mondial de la suprématie en improvisation» que le trophée Beaujeu destiné au meilleur compteur de la ligue. Il faut dire que les Rouges, en dépit de leur style «slapstick» du début de saison, ont constamment affiné leur jeu pour offrir une dernière partie où ils ont dominé constamment les Bleus en dépit des gros canons de dette équipe, notamment Robert Gravel pour la dernière partie et Louise Ladouceur, Hélène Mercier ou Mireille Lachance

au cours de la saison. D'ailleurs, Mireille Lachance avait lundi pris la place de Michel Garneau, occupé aux Sourceries, pour diriger les Bleus vers la défaite finale. Défaite qui fut cependant consommée avec le plus grand fair play britannique et sportif qui se puisse imaginer. En effet, les Rouges qui jouaient pour gagner ont félicité chaleureusement les Bleus, sous l'œil hagard de la caméra de Télémag (terme sportif). On retiendra surtout de la soirée le jeu à la fois combatif et inventif des Rouges. Bien qu'ils aient rarement quitté le climat de l'humour et de la fantaisie les Rouges ont généralement joué une partie toute en finesse comique. Tous les Rouges ont joué une partie remarquable de

présence d'esprit et de corps et de fantaisie humoresque. Normand Brathwaite, qui a reçu le trophée Beaujeu décerné au meilleur compteur de la ligue, a trouvé le moyen de citer Baudelaire et Van Gogh en quinze minutes, ce qui ne manque pas d'ajouter des dimensions propres à satisfaire les spectateurs les plus classiques et les plus esotériques. Mais, comme à l'accoutumée, le Guy Lafleur crépu de la LNI a excellé dans les jeux offensifs, tout comme le capitaine Gaston Lepage a brillé par son innocence inventive. On regrettera cependant que le prisonnier crispé souffrant de l'angoisse de la mort qui vient, développé par Robert Gravel des Bleus dans l'improvisation «dernier repas d'un condamné» ait dû

céder le pas à un numéro de clown et que la même chose se soit reproduite dans le vol de banque intitulé «Attends-moi devant la banque à deux heures quart». Mais si les Bleus ont tenté en vain d'instaurer des climats imaginatifs, s'ils ont entraîné Normand Brathwaite lui-même dans un univers de démenagement mental plutôt que physique, ils ont quand même joué finalement avec moins d'ensemble que les Rouges qui ont ainsi râflé tous les honneurs majeurs de la série finale de la Ligue nationale d'improvisation. Au nombre des compteurs qui occupent des rangs élevés, on retrouve Normand Brathwaite en tête, le plus «punchy» puis, Robert Lalonde des Blancs, Jocelyne Goyette et Robert Gravel, respectivement des Noirs et des Bleus, puis, Jasmine Dubé, Raymond Legault, Pierre Curzi, Murielle Paquette, Hélène Mercier, Francine Ruel et Julie Vincent. On notera qu'au moins trois tendances principales se sont affrontées cette année à la LNI, en fait d'improvisation. L'analyse de la série suivra un peu plus tard, car il s'agit indubitablement de la création d'une amusante institution québécoise qui doit connaître autant de succès que les pièces d'Agatha Christie à London ou Grease à New York. Mais la LNI a joué à guichet fermé durant toute la saison. On attend maintenant qu'elle se trouve un forum plus vaste pour accueillir tous les spectateurs malheureux qui ont bravé le froid durant la saison pour courir le ticket. On attend aussi que la télévision diffuse les joutes en direct et que les commanditaires (exemples possibles Dream Whip, Viau, Esso) s'intéressent à cette institution théâtrale qui gobe à elle seule toutes nos traditions culturelles et sportives. A l'an prochain chers spectateurs.

Une veillée du temps des Fêtes

par Angèle Dagenais

Cette année, l'Université du Québec à Montréal prépare une «veillée» toute spéciale pour le temps des Fêtes qui se tiendra jeudi, vendredi et samedi de cette semaine au pavillon Latourelle sous l'appellation «Nuits de la mémoire». Au cours de ces trois nuits où seront présentés musiques, danses, chansons et contes traditionnels du Québec, les Montréalais pourront rencontrer de ces gens des quatre coins de la province qui ont

conservé les secrets et trésors de notre héritage national. Le 21 décembre, les régions de Saguenay et de la Beauce seront à l'honneur avec deux orchestres, trois chanteurs et un conteur. Le 22 ce sera au tour des gens de Charlevoix et de Portneuf à faire connaître leur patrimoine et l'on pourra danser au son de la musique de deux orchestres; trois chanteurs et deux conteurs nous entretiendront de leurs mélodies et récits merveilleux. Le samedi 23 décembre est réservé aux régions de Montréal et de Lanaudière. Comme par le passé avec les

Veillées des veillées et les Veillées à tout le monde, l'UQAM par l'entremise de son service d'animation veut recréer l'ambiance des Fêtes d'autrefois, au temps où les familles étaient nombreuses et les souvenirs plus touffus d'une année à l'autre. «Lorsque l'atmosphère vibrera au point de nous faire lever de nos chaises, le callier et les musiciens se mettront de la partie pour guider nos pas et faire swinger les compagnies...» (Pavillon Latourelle, 840 rue Cherrier, à 21 h, \$3.)

Cités géantes

Une enquête du «Monde» en librairie

par Michel Radon
Le Monde

«Le Monde». Cités géantes, vingt-quatre villes, leurs habitudes et leurs habitants, Fayard édi., Paris 1978.

Les vingt-quatre villes géantes décrites par les correspondants et collaborateurs du Monde aboutissent à un ouvrage terrifiant. D'autant plus terrifiant qu'aucune solution n'apparaît, sinon la fuite. D'où le dépeuplement du centre des villes des pays riches. Cinq cent mille habitants de moins dans les centres de Paris et de Londres depuis cinq ans, cent mille de moins dans le centre de Hambourg depuis huit ans, quatre vingt mille de moins dans le centre de Milan depuis sept ans. Fuite des classes moyennes et expulsion de la population ouvrière. Ne restent dans le centre des villes apparemment prospères que les gens les plus riches et les plus pauvres. Mais ce dépeuplement des centres se fait au seul profit de banlieues de plus en plus éloignées, de plus en plus vastes, amenant une atomisation de la ville qui s'étale en flaque.

Depuis que les premières villes apparurent en Asie Mineure, voilà sept mille ans, elles ne cessent d'exercer une fascination sur tout les hommes. La ville était le lieu de la sécurité d'abord (derrière les remparts), de la facilité des rencontres, de l'abondance du travail, du confort, de la fête. Or voilà que tous ces facteurs positifs deviennent négatifs. La criminalité semble être devenue inséparable du gigantisme urbain et, dans ce domaine, Bogota reçoit la palme de l'insécurité: chaque immeuble a son gardien, chaque chef d'entreprise son garde du corps, chaque restaurant son portier armé; et le rapt y est l'industrie la plus florissante (un tous les quatre jours).

La longueur des déplacements rend les rencontres plus difficiles qu'à la campagne. Dans nombre de villes le stationnement est devenu un cauchemar et les embouteillages une fatalité. Quant au travail et à la culture, ce ne sont plus des conséquences heureuses de la vie urbaine: 50% de chômeurs à Lima, 31% d'adultes illettrés au Caire.

Quant au confort, il n'est ni à Moscou, où le quart de la population vit dans des appartements où trois ou quatre familles doivent se partager une cuisine, un w.-c.; voire un seul réchaud à gaz; ni à Changai, où la surface moyenne des logements est de 4,50 mètres carrés par personne, ni à Tokyo, où 32% des ménages n'ont qu'une chambre à coucher pour les parents et enfants; ni à Kinshasa, où les deux tiers des habitants n'ont pas l'eau courante et 85% pas d'électricité, ni au Caire, où fréquemment des immeubles chancelants s'effaissent sur leurs habitants dans un vacarme empoussiéré.

La ville, n'est-ce pas au contraire, aujourd'hui, le lieu du bruit (agression majeure à Tokyo, et en conséquence ville du monde où l'on absorbe le plus de tranquillisants de la pollution et de l'agitation frénétique. Au chapitre de la pollution, apparaît le problème des déchets si difficiles à résorber dans les villes géantes. On peut s'étonner qu'à Tokyo la moitié de la ville ne dispose

pas du tout-à-l'égout. Mais l'accumulation fantastique de la richesse japonaise, si elle a servi à accroître la capacité de production, ne l'a fait qu'au détriment des besoins les plus élémentaires des habitants. Et la même chose se répète à Téhéran où le tout-à-l'égout n'est encore qu'un projet dont la réalisation ne se fera pas en moins de vingt-cinq ans. A Lagos, il y a bien des égouts, mais ils vont à ciel ouvert, et l'on peut voir dans les plus spacieuses avenues des ouvriers curer ces égouts avec des pelles et des rateaux.

Dans certaines villes géantes, on a même renoncé à ramasser les débris qui s'amoncellent en collines nauséabondes. Si bien qu'à Bangkok, en décembre 1977, devant le danger d'épidémie, l'armée a dû s'attaquer à une montagne de 500 tonnes d'ordures. Ailleurs, comme au Caire ou à Lima, des parias vivent sur des monceaux de débris afin de pouvoir y fouiller plus aisément. Mais la résorption des déchets a toujours été un problème pour les grandes villes. La Rome antique était entourée d'une accumulation de déchets phénoménale qui justifiait les si nombreux autels à la déesse des Fievrès. On aurait pu penser que, deux mille ans après, l'urbanisme aurait trouvé des méthodes efficaces pour l'évacuation des ordures. Or à Paris, on le sait, celles-ci donnent régulièrement de la fièvre à M. Chirac.

L'urbanisation sauvage européenne n'est rien si on la compare à ce qui se produit dans les tiers-monde. Les grandes villes d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, sont en proie aux délires du gigantisme. C'est la réplique du phénomène de l'explosion démographique en Europe au dix-neuvième siècle, mais multipliée par deux ou par trois. Depuis la seconde guerre mondiale, Sao-Paulo a triple sa population, Caracas l'a quintuplée, Bogota l'a plus que doublée, Lima l'a plus que triplée. Si bien que Téhéran est devenu une «énorme machine à fabriquer de la rente foncière», comme le Paris d'Haussmann, que Kinshasa est le cœur d'une région urbaine plus grande que la Belgique. La disparité entre riches et pauvres atteint dans ces villes du tiers-monde l'extrême limite de l'intolérable. A Kinshasa, le salaire mensuel d'un ouvrier qualifié est identique au prix d'une nuitée à l'Hôtel Continental. A Abidjan, l'Hôtel Ivoire est le plus gros consommateur d'électricité du pays.

Du portrait de Calcutta, «cancer de l'Inde, ville pourrie, ville agonisante», «cas limite de dégradation urbaine», à celui de Londres, «ville au bord de la décadence... qui s'accroche à ses beaux quartiers», ville envahie par son ancien empire et qui prend peur des 10% de sa population «colored», quel bilan!

Villes obèses, villes flétries, villes asphyxiées, villes folles, mais aussi villes punies. A part le Cambodge actuel, littoral, «il n'y a dans l'histoire aucun exemple de population rurale qui, une fois parvenue en ville, revienne massivement à la campagne». De son plein gré, sans doute non. Mais il ne

faut pas oublier que Rome, peuplée d'un million d'habitants sous Auguste, devint au cinquième siècle, après les invasions barbares, une bourgade de trente mille habitants qui ne retrouvera le chiffre de sa population antique qu'en 1931. La Havane a été une ville punie par Castro, comme Phnom-Penh l'a été par les Khmers rouges. Moins rudement, mais avec aussi des déportations dans les campagnes. Et, en Chine, ne voyons-nous pas Changhaï perdre près d'un million d'habitants depuis 1965, du fait de l'envoi forcé des jeunes gens dans les zones rurales? Marx avait prédit un dépeuplement des villes consécutif au dépeuplement de l'Etat. L'Etat n'a dépeuplé nul part, mais les villes sont partout bien malades.

Les auteurs de Cités géantes ont quand même voulu terminer sur une vision d'espoir, avec la description de ce qu'ils appellent trois «villes sources». Trois villes neuves: Chandigarh, Brasilia, Stevengage.

Il fait embouteillage, pas de pollution, pas d'entassement à Brasilia. Mais le chômage y est plus élevé qu'à Rio et à Sao-Paulo. Quant à l'architecte de Brasilia, Oscar Niemeyer, il se montre bien déçu.

Il fait meilleure à vivre à Chandigarh qu'à Calcutta, certes, mais peut-on donner cette ville européenne parachutée au Penjab en exemple à l'Asie? Quant à Stevengage, l'une des huit villes satellites de Londres, elle ne compte que soixante-douze mille habitants, alors qu'elle devait en réunir cent cinquante mille. Ville conçue pour les piétons, avec 40 kilomètres de sentiers, elle est, par une étrange déviation, devenue la cité la plus motorisée de Grande-Bretagne. Ville qui se proposait d'associer l'habitat et le travail, elle n'a pas réussi à faire coïncider les offres et les demandes d'emploi, si bien qu'une partie des salariés vont travailler à Londres.

Ne le cachons pas, ces «villes sources» sont déjà des villes du passé et qui fonctionnent mal. Les vraies sources qui peut-être réussiront à éviter aux villes l'ankylose par le gigantisme sont sans doute ailleurs. Par exemple dans certaines images insolites de l'immuable que nous ne faisons qu'entrevoir au détour de certaines pages, comme la quietude de cette pagode de Bangkok ou, indifférents à la cohue qui les entoure, des bonzes recitent d'immémoriales litanies. Et plus encore, évidemment, dans les luttes urbaines, élément-clé de l'avenir politique des villes du tiers-monde. Et, par là même, des pays et des régimes intéressés.

centre des arts visuels

SESSION D'HIVER
débutant la semaine du 8 janvier

CÉRAMIQUE: façonnage, tournage, glaçure, sculpture.

TEXTILES: batik, courtpointe, créapoint, dentelle, katazome, impression sur tissus, tissage primitif, haute lisse.

PERCEPTION VISUELLE: dessin, dessin libre, peinture, portrait, histoire de l'art.

AUTRES: décoration intérieure, bijouterie, vitrail.

COURS POUR ENFANTS: 3 à 17 ans; art et argile, jeu et argile, dessin, peinture, céramique, textiles, multimedia.

VISITEZ NOTRE BOUTIQUE ET GALERIE!
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE
488-9558
350 ave. Victoria

Midnight Express
P. VIC.: 5.00 - 7.15 - 9.30
P. CAN. & DEC.: 7.15 - 9.30
Place Victoria 878-1451
Square Décarie 1 341-3190
Place du Canada 861-4595

THÉÂTRE PEPPERONI
COMEDIA DELL'ARTE
1257 SHERBOURKE
réservations: 284-0382
du 20 décembre au 7 janvier à 20h00 litres.
répétice les 24, 25 et 1er.

À NOËL DITES-LE AVEC DES LIVRES
LIBRAIRIE DUSSAULT
A MONTRÉAL LA GRANDE LIBRAIRIE À RAYONS
8955, boul. Saint-Laurent
Tel.: 384-8760
Metro Crémazie
Autobus 53, 54, 55, 98, 100
• HULL • OTTAWA • SHERBROOKE • TROIS-RIVIÈRES

LIBRAIRIE GARNEAU
ALMA • CHICOUTIMI • LÉVIS • QUÉBEC • RIMOUSKI • TORONTO

3 MAÎTRES CADEAUX

HARRAP'S New Shorter \$19.95
HARRAP'S Standard \$50.00
LES ÉTATS DU MONDE \$38.00

A MONTRÉAL ET DANS LA RÉGION:
• Complexe Desjardins, à Montréal
• 1651 est. rue Fleurbaey, à Montréal
• Metro Henri-Bourassa, à Montréal
• Promenades Saint-Bruno
• Saint-Bruno
• Carrefour du Nord, à Saint-Jérôme

◆ Un sur dix

Suite de la page 16
persiste dans son «anomalie» — quel vilain mot! — on lui refusera tout sentiment affectif réel et on l'exploitera tout simplement, en lui trouvant un concubin riche, ingénieur, médecin... enfin, un bon parti. C'est le triomphe de la bêtise. Comment voulez-vous, bonnes gens, que meurent nos préjugés, que se taisent nos concepts bornés et puritains si c'est la seule solution qu'on nous propose? Et la liberté de choix??? Cette pièce est en définitive un dur coup porté à l'acceptation d'un phénomène irrefutable — l'homosexualité existe et n'a rien de ridicule — et à l'élargissement des esprits.

Rectificatif
L'article paru dans l'édition du 19 décembre, intitulé *Stieglitz, Steichen et successeurs* ne faisait malheureusement pas mention de cet événement photographique se tient à Montréal: cette grande exposition a lieu au Musée d'art contemporain de la Cité du Havre jusqu'au 14 janvier prochain, parallèlement à trois autres expositions d'importance: *Tendances actuelles au Québec* — photographies, sculptures et vidéo; *Trentenaire du Refus Global*; et dans le petit Studio, *Imagerie québécoise du livre pour la jeunesse*.

Pour un dîner qui se veut mémorable, choisissez l'étiquette Golomb-Maréchal.

Quand on fête en Nouvelle-France, on préfère des vins qui ont gardé la mémoire des temps anciens. L'étiquette Golomb-Maréchal, c'est votre garantie d'un vin sélectionné, vieilli et élevé jalousément dans les meilleures caves selon la plus pure tradition des grands vignobles de France.

Représenté par Gabriel Boussion Inc.

Bourgogne Blanc
Un bouquet subtil pour accompagner vos plus vieilles recettes pour le poisson et la viande blanche. No. 448-C

Cuvée Gabriel Boussion
Un excellent Beaujolais au goût fruité qui a su conserver l'accent de son terroir. No. 435-B

Bourgogne Rouge
Digne représentant des grands bourgognes rouges de la Côte d'Or. No. 428-G

Côtes-du-Rhône
Un vin fin pour les friands de grillades et de rôtis, gentils hommes d'hier et d'aujourd'hui! No. 670-C

Les Américains pourraient prendre le contrôle

Simpsons jette le blâme sur Sears

par Michel Nadeau

Mine basse, la direction de Simpsons n'a soulevé hier qu'un petit coin du voile qui entoure le mystère du projet de fusion avorté entre Simpsons et Simpsons-Sears.

Dans un communiqué, souvent ambigu, émis hier à Toronto, le président du conseil de Simpsons, M. G. Allan Burton a jeté le blâme sur son partenaire américain, Sears, Roebuck de Chicago qui n'aurait pas voulu accepter certaines conditions de onzième heure dans la transaction envisagée.

Par ailleurs, le dernier chapitre de cette bataille de titans sera écrit ce matin alors qu'on saura si les commissions des valeurs mobilières permettent les transactions sur les actions

votantes de Simpsons-Sears. En accordant le feu vert à ces transactions, les organismes de réglementation permettront aux Américains de prendre le contrôle majoritaire de Simpsons-Sears et priveront ainsi La Baie d'un contrôle paritaire de Simpsons-Sears. La Baie devrait alors se contenter d'un statut d'actionnaire minoritaire.

M. Burton a expliqué que Sears, Roebuck ne voulait pas donner son accord à une proposition visant à annuler le projet de fusion si des changements à l'offre de La Baie étaient apportés. L'actionnaire américain de Simpsons-Sears ne voulait pas aussi s'engager dans un processus qui aurait permis aux actionnaires de Simpsons d'avoir un choix

clair entre la fusion et l'offre d'achat de La Baie.

« Dans de telles circonstances, Simpsons ne possédait aucune flexibilité et ne croyait avoir non plus le soutien de Sears, Roebuck qu'elle considérait indispensable dans une situation si incertaine... » de dire M. Burton.

Ainsi, les dirigeants de Simpsons craignent que les Américains ne leur fassent faux bond dans l'affaire. On redoutait qu'advenant une surchère de La Baie, la firme Sears, Roebuck décide de lâcher prise ou s'acharne à résister peu importe l'intérêt des actionnaires de Simpsons.

La direction de Simpsons ne donne pas un appui pressenti au projet de prise de contrôle par La Baie.

M. Burton évoque les deux

possibilités qui s'offriront aux actionnaires de Simpsons qui ont reçu en dividende, pour chacune de leurs actions, les deux-tiers d'une action votante de Simpsons-Sears.

D'abord, il est possible de garder ensemble ces unités et d'accepter l'offre de La Baie soit une valeur moyenne de \$8.27.

« Les actionnaires qui désirent réaliser le prix le plus élevé possible dans l'avenir immédiat pour leurs actions devraient accepter l'offre de La Baie. »

Mais il pourrait être possible également de transiger séparément l'action de Simpsons et les 2/3 de l'action-votante de Simpsons-Sears.

Les Commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario devaient décider

hier soir si elles accordaient la permission de transiger les actions de Simpsons-Sears reçues en dividende. Au moment d'aller sous presse, cette décision n'était pas encore connue.

Lundi, les commissaires s'étaient dit d'accord aux transactions séparées à la condition que la direction de Simpsons explique clairement les motifs de l'échec de la fusion.

Or, le communiqué de M. Burton ne pêche pas par sa limpidité. Rejoint au téléphone, il s'est contenté d'ajouter « qu'on doit laver son linge sale en famille ».

Les cadres supérieurs de Simpsons se retrouvent maintenant coincés. Ils s'étaient taillé une position confortable dans la nouvelle compagnie qui naîtrait de la fusion avec Simpsons-Sears. Vigoureusement, ils ont combattu l'offre de La Baie.

Or, aujourd'hui, les Américains se retrouveront probablement maîtres absolus de Simpsons-Sears qui demeure étroitement lié avec Simpsons dans plusieurs opérations.

Par ailleurs, les gens de La Baie s'installeront bientôt aux commandes de Simpsons et plusieurs têtes devraient tomber.

« Les actionnaires qui vivent plus loin dans l'avenir pourraient choisir de conserver leurs actions de Simpsons et/ou de Simpsons-Sears qui devraient s'avérer des investissements solides, selon les administrateurs de Simpsons », a ajouté M. Burton.

Aujourd'hui, si les transactions de Simpsons-Sears, classe « B » sont autorisées, on assistera à une dégringolade des valeurs de Simpsons qui ne renfermeront plus une portion des titres de Simpsons-Sears comme c'était le cas auparavant. (Jusqu'à la semaine dernière, les détenteurs des 47 millions d'actions de Simpsons contrôlaient indirectement 30.8 millions d'actions de Simpsons-Sears soit la moitié des titres ayant droit de vote).

Plusieurs experts financiers voient déjà le titre de Simpsons s'effondrer à \$2.50 soit la valeur que le marché accorde pour les 21 grands magasins de Simpsons.

Hier, le président de La Baie, M. Don McGiverin se disait heureux du déroulement de la plus importante bataille qu'il ait connue les milieux financiers canadiens.

Toutefois, la Baie verra probablement lui échapper le contrôle paritaire de Simpsons-Sears suite aux transactions votantes de Simpsons. Les Américains s'empresseront d'acheter des actions « B » et obtenir ainsi la majorité absolue des actions votantes de Simpsons-Sears.

Crédit foncier: Central Eastern Trust abandonne

Central and Eastern Trust abandonne la course pour le contrôle du Crédit foncier franco-canadien qui deviendra ainsi la propriété d'intérêts québécois.

Hier, le président du conseil de la compagnie de Halifax, M. Henry B. Rhude a déclaré que son entreprise ne ferait pas une nouvelle offre pour les actions du Crédit foncier.

Dans une déclaration à la Presse canadienne, M. Rhude mentionne que cette décision a été prise suite à l'étude du projet de loi, déposée la semaine dernière à l'Assemblée nationale.

Le ministre des Consommateurs, coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette a présenté un projet de loi qui permettrait au gouvernement de s'assurer que le transfert de propriété de sociétés de prêts hypothécaires servait les intérêts du Québec.

M. Rhude a ajouté que son entreprise est satisfaite de ce projet de loi. Cependant les circonstances entourant sa présentation montrent que « le gouvernement du Québec ne nous permettra pas d'acquiescer les actions du Crédit foncier. »

Ainsi ne demeure que l'offre de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal qui veut acheter toutes les actions du Crédit foncier au prix de \$140. L'intention de Central and Eastern Trust était de mettre la main sur 55% des actions au prix de \$138.

Depuis le début de la semaine, les titres du Crédit foncier s'échangent à \$140. Le ministre Payette a indiqué à l'Assemblée nationale qu'un autre groupe pourrait éventuellement présenter une proposition d'achat.

Pour sa part, la direction du Crédit foncier n'a pas voulu faire de recommandations aux actionnaires jusqu'à présent.

Selon le Conference Board

L'inflation diminuera mais le chômage augmentera l'an prochain

OTTAWA (PC) — L'économie canadienne continuera de piétiner l'an prochain, alors qu'on accusera un fort taux d'inflation et une progression du chômage.

C'est du moins ce qu'indiquent les dernières prévisions trimestrielles du Conference Board, organisme privé d'analyse économique.

Les perspectives du Conference Board sont plus sombres que celles du ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, qui, dans son budget du 16 novembre, annonçait pour 1979 une croissance réelle du produit national brut de 4.0 à 4.5 ainsi qu'un taux d'inflation de 6.0%.

Le Conference Board, pour sa part, estime que la croissance du PNB se chiffrera par 3.4 l'an prochain et que l'indice des prix à la consommation atteindra 7.8%.

En ce qui concerne le taux de chômage, le Conference Board croit qu'il progressera à 8.8 pour cent, au regard des 8.3% enregistrés en novembre; à ce chapitre, le ministre des Finances n'avait pas

fait de prévisions précises pour 1979.

Le Conference Board soutient par ailleurs que le mode de croissance de l'économie canadienne sera différent l'an prochain qu'en 1978, alors que le PNB a progressé de 3.3% en termes réels, estime-t-on.

En 1978 et en 1977, la principale source de vigueur de l'économie canadienne provenait du secteur externe, soit un regain de croissance aux États-Unis et les retombées de la dépréciation du dollar canadien, la demande intérieure étant faible.

Par contre, en 1979, estime le Conference Board, en raison du ralentissement prévu de l'économie américaine, le seul facteur appréciable de croissance proviendra du secteur intérieur, soit la consommation et les investissements des entreprises en machines et en biens d'équipement.

Le Conference Board explique qu'il s'agit là d'une conséquence prévue de la dépréciation du dollar canadien.

« Cependant, si la progression des salaires devait en 1979 surpasser le taux que nous prévoyons, entraînant une spirale des prix en 1980 et 1981,

ce serait alors la perte de l'avantage concurrentiel dont nous avons bénéficié grâce à la dépréciation du dollar », a dit le vice-président du Conference Board, M. Thomas Maxwell.

On prévoit que les salaires moyens progresseront au rythme de 8.7% en 1979 au record de 6.2% en 1978; à la fin de 1979, le taux de croissance s'accroîtra pour atteindre une progression de 9.7 pour cent.

Toutefois, en termes réels les salaires n'augmenteront en 1979 que de 0.9%, après avoir subi un déclin de 2.8% en 1978.

Par ailleurs, les bénéfices des sociétés augmenteraient de 11.9% par rapport à 13.3% en 1978, selon le Conference Board.

En raison d'un déficit prévu de \$4.7 milliards au compte courant l'an prochain, le Conference Board estime que la valeur du dollar canadien sur le marché des devises continuera à fluctuer entre 84 et 87 cents américains.

Au chapitre de l'inflation, on prévoit une diminution de 9.0 à 7.8% en 1979, en raison notamment de la réduction de

la taxe de vente à la fabrication, ainsi qu'un ralentissement de la hausse du prix des aliments, devant se situer aux environs de 10%.

Les investissements des entreprises en machines et en biens d'équipement devraient progresser de 5.7% en 1979, au regard de 2.0% en 1978.

Cette prévision s'explique par la mise en oeuvre d'un certain nombre de grands projets énergétiques de même que par la croissance des exportations.

Toutefois, on prévoit que le logement sera un autre facteur faible de l'économie en 1979, alors que seulement 220,000 unités seraient mises en chantier; cette tendance serait attribuable à un taux réduit de formation des ménages, un niveau élevé des stocks de maisons invendues, et des taux élevés d'intérêt hypothécaire.

A cet égard, le Conference Board soutient que la structure actuelle des taux d'intérêt devrait se maintenir jusque vers la fin de 1979, alors que les taux d'intérêt devraient baisser aux États-Unis.

si elle emploie plus de cinq personnes.

Cette règle vise à éliminer les particuliers qui fournissent essentiellement le même genre de service que les employés, mais par le biais d'une société.

Ainsi, une agence d'assurances générales qui sert une clientèle nombreuse et qui vend de l'assurance pour le compte de plusieurs compagnies d'assurances pourra bénéficier de la déduction. Par contre, un administrateur dont les services sont dispensés par le biais d'une société, essentiellement à une seule entreprise, ne sera pas admissible.

Bombardier: les ventes et les profits en nette progression

Les ventes de Bombardier ont progressé de 54% au cours des neuf premiers mois de l'année et les bénéfices nets s'élevaient à plus de \$6 millions au lieu des \$2.6 millions de pertes enregistrées au cours de la même période en 1977.

Au cours du troisième trimestre, le chiffre d'affaires de Bombardier s'est monté à 116.5 millions, à comparer avec \$82.8 millions pour le troisième trimestre 1977.

Le bénéfice net pour les neuf mois correspond à \$1.57 alors que la perte de la même période 1977 correspondait à \$0.68 par action. Les ventes de ces neuf mois s'élevaient à \$254.2 millions contre \$164.8 millions.

Un analyste financier pré-

voyait il y a six mois que Bombardier ferait pour l'année fiscale se terminant le 31 janvier 1979 un chiffre d'affaires de \$330 millions et un bénéfice net de \$10.4 millions, soit \$1.90 par action avant postes extraordinaires. Il n'est pas sûr que la compagnie Bombardier atteigne ces résultats, notamment dans les bénéfices, mais sa situation financière connaît un impressionnant rétablissement en 1978. Le fonds de roulement a augmenté de \$7 millions depuis le 1er février dernier.

Par ailleurs le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, dans une récente étude de conjoncture sur l'industrie du matériel de transport au Canada et au Québec

signale que « si l'avenir immédiat de la production au Québec de locomotives semble assuré, celui du matériel de transport urbain est plus hypothétique pour le moment alors que celui des wagons de chemin de fer demeure sporadique. »

Dans ces deux derniers secteurs où oeuvre en partie Bombardier, les analystes du MIC prévoient « certaines mises à pied en 1970 avec la fin de la réalisation de certains contrats majeurs (voitures du métro de Montréal, voitures automobiles pour Chicago) de même qu'en vertu de la prudence escomptée à court terme dans les achats de wagons par les compagnies ferroviaires canadiennes ».

ABRIS FISCAUX

10%

- Plusieurs immeubles de 8 à 50 logements.
- Secteurs 1er choix.
- Location 100% ou garantie de loyer.
- Directement de l'entrepreneur

674-0051

Donnant suite à son budget

Chrétien dépose le projet de loi sur les petites sociétés

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a déposé hier aux Communes la réglementation relative aux petites sociétés commerciales qui pourront bénéficier de la déduction d'impôt réservée aux petites entreprises.

Cette réglementation fait suite au budget qu'il a déposé le 16 novembre dernier et qui mettait fin à une pratique fort répandue; soit celle de se constituer en société afin de payer moins d'impôt sur le re-

venu.

M. Chrétien a précisé que cette réglementation n'apportait rien de plus que ce qui a déjà été annoncé dans le budget mais qu'elle permettrait d'éclaircir certains points demeurés obscurs.

La motion souligne que le revenu professionnel des médecins, dentistes, avocats et comptables est exclu de cet encouragement destiné aux petites et moyennes entreprises (PME).

Le projet de règlements prévoit donc que lorsque plus des deux tiers du revenu brut d'une société de service provient du même client, cette compagnie n'aura pas droit à cet encouragement fiscal, sauf

si elle emploie plus de cinq personnes.

Cette règle vise à éliminer les particuliers qui fournissent essentiellement le même genre de service que les employés, mais par le biais d'une société.

Ainsi, une agence d'assurances générales qui sert une clientèle nombreuse et qui vend de l'assurance pour le compte de plusieurs compagnies d'assurances pourra bénéficier de la déduction. Par contre, un administrateur dont les services sont dispensés par le biais d'une société, essentiellement à une seule entreprise, ne sera pas admissible.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Moi j'ai bien choisi!

10 1/4%

DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS

Minimum \$500.00
Intérêts payés annuellement

APPELEZ-NOUS

1221

Québec: 850, Place d'Youville, 692
Montréal: 225, rue St-Jacques, 286
Trois-Rivières: 225, des Forges, 376
Ottawa: 260, St-Patrick, 238

Reproduction interdite à la page de l'assurance (dépot) du Québec.

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail

Période de Noël et du Jour de l'AN

Le ministère de l'Industrie et du Commerce informe les propriétaires et les gérants de magasin de **vente au détail** que les heures d'ouverture pour la période des fêtes sont les suivantes:

Le lundi 25 décembre 1978 et le lundi 1er janvier 1979:	Aucun client ne doit être admis dans un établissement commercial
Le mardi 26 décembre 1978 et le mardi 2 janvier 1979:	Aucun client ne doit être admis avant 13 h 00 ni après 18 h 00
Le samedi 23 décembre 1978:	Aucun client ne doit être admis après 21 h 00
Le samedi 30 décembre 1978:	Aucun client ne doit être admis après 17 h 00
Les autres jours:	Aucun client ne doit être admis avant 8h30 du lundi au samedi inclusivement, ni après 18h00 le lundi, le mardi et le mercredi, ni après 21h00 le jeudi et le vendredi, ni après 17h00 le samedi.

La Direction du commerce tient à rappeler que les amendes en cas d'infraction peuvent aller jusqu'à \$1,000 pour tout établissement commercial de **vente au détail** qui admettra des clients avant ou après les heures prescrites par la Loi ou durant les jours fériés.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de composer:

873-5564, à Montréal
643-5045, à Québec

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE C.A. ROBERT ST-JEAN C.A. GILLES SPERANO C.A. JACQUES BRANCHAUD C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER Comptables Agréés Jean Provost, C.A. Jacques Larose, C.A. Henri Lavoie, C.A. Raymond Poirier, C.A. 6000 est, Métropolitain 254-7559	
samson, Belair & associées Comptables agréés	

MONTREAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

NOUS PAYONS

\$600.00 COMPTANT

En échange de votre photocopieur usagé lors de l'achat d'un photocopieur à papier ordinaire de marque **CANON NP 50**

Seulement

\$79.90 par mois (60 mois)

AVEC CETTE OFFRE D'ÉCHANGE AVANTAGEUSE, LE CANON NP 50 EST PLUS QUE JAMAIS LA MEILLEURE OCCASION D'ACHAT, DANS L'HISTOIRE DES COPIEURS À PAPIER ORDINAIRE!

pour de plus amples informations appelez ANGIE poste 271

342-5151

CIE. CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE.

ANGIE



Assistant de recherche

Fonctions:
Étude des procédés industriels pour la caractérisation de leurs effluents; identification des substances toxiques de ces rejets; répercussions de ces rejets dans le système d'égoût, dans les systèmes conventionnels de traitements et dans le milieu naturel récepteur; traitabilité de ces effluents et étude des moyens d'interventions.

Exigences:
Baccalauréat ou maîtrise es-Sciences.
Connaissances pratiques pertinentes à la fonction.

Lieu de travail: INRS-EAU
Complexe scientifique
2700, rue Einstein
Sainte-Foy

Traitement:
Selon la convention collective des assistants de recherche.
Seules les candidatures reçues avant le 8 janvier 1979 seront considérées.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en y indiquant le numéro de concours: SP 78-33 au:

Directeur du personnel
Institut national de la recherche scientifique
Case postale 7500
Sainte-Foy, Qué.
G1V 4C7

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Nous sommes à la recherche de plusieurs

CHEFS DE DIVISION AFFECTÉS À LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

et dans
LES BUREAUX DE SERVICES SOCIAUX
Sous l'autorité de l'Adjoint du Directeur de la Protection de la Jeunesse, les titulaires planifient, organisent, dirigent et contrôlent les activités de leur division. Ils assurent l'enregistrement et la formalisation de la délégation auprès des unités de prise en charge et assument la réception et le contrôle de tous les rapports nécessaires à la révision et en assurent le traitement.
Les attributions-types consistent à administrer les services de l'équipe de Délégation et de Révision à l'intérieur des cadres définis par les programmes et les politiques de la D.P.J., et à traduire les besoins d'encadrement et de formation de leur personnel à leur direction.
Les candidats (es) devront posséder un diplôme universitaire de premier cycle dans le domaine des Services Sociaux et un minimum de 5 ans d'expérience de pratique professionnelle. Un an de gestion serait souhaitable ainsi que la connaissance des législations relatives à l'enfance.
Sous l'autorité immédiate du directeur du Service, les titulaires affectés dans les bureaux de Services Sociaux planifient, organisent, dirigent et contrôlent les activités de leur unité de gestion. Ils administrent une équipe de production de services à l'intérieur de cadres définis par les programmes et les politiques de services.

Dans le cadre de ses activités courantes, le chef de division assure une révision continue d'une part, des besoins et attentes de la clientèle desservie afin d'influencer l'ajustement des aspects sociaux, organisationnels et administratifs des programmes; d'autre part, des programmes et politiques de services afin de traduire les besoins de consultation, de formation et de développement aux directions concernées.
Les candidats (es) devront posséder un diplôme universitaire dans le domaine des services sociaux et un minimum de trois (3) années d'expérience dans la profession qui l'exerce. La connaissance des modes d'intervention et un intérêt prononcé pour un travail d'identification et de développement de ressources communautaires sont demandés.

Les intéressés(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 27 décembre 1978 à 5:00 heures.

SERVICE EMBAUICHE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10^e étage
Montréal, Qué.

Voir autres Carrières et Professions, en page 21

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

La Société créée en août 1977 par la Loi 44, a pour but d'apporter à certaines entreprises coopératives une aide financière et des services susceptibles de stimuler leur création et leur développement.

Le poste:
CHARGÉ DE PROJET

à la direction de l'animation et de l'information.

Les tâches:
Le chargé de projet aura essentiellement la mission d'assurer la liaison entre les coopératives et la Société. Il aura la responsabilité du montage des dossiers de demande d'aide et de leur suivi. Son travail l'amènera à orienter les démarches des coopératives dans plusieurs régions du Québec et à collaborer avec les autres directions de la Société et des ressources extérieures. Il verra enfin à établir et développer des liens auprès des autres agents de développement.

Exigences:
La Société recherche un candidat ayant un Baccalauréat et/ou de solides expériences en gestion et en relations humaines. Le candidat doit connaître les coopératives dans leurs problèmes et dans leurs succès. Il doit être capable d'apprécier la situation financière des entreprises et doit posséder de grandes qualités de communicateur.

Salaires:
Selon les politiques salariales de la Société.

Lieu de travail:
Québec

Faire parvenir curriculum vitae à l'attention de M. Jacques Leroux, directeur, direction de l'animation et de l'information, 430 chemin Ste-Foy, Québec, G1S 2J5, avant le 10 janvier 1979.



Hydro-Québec

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEUR (IMPLANTATION ÉLECTRIQUE)

CONCOURS: 78-0497-12-J-1

Fonctions:

- Réaliser des études particulières directement reliées aux projets de postes de transport.
- Élaborer les directives et normes techniques dont l'application est exclusive aux postes de transport.
- Faire des estimations préliminaires et des études connexes pour les projets de postes de transport afin d'orienter un choix d'investissement et de s'assurer de la possibilité de réalisation.
- Approuver tous les documents techniques d'implantation électrique en conformité avec les avant-projets, les techniques de conception reconnues, les normes et directives approuvées.
- Diriger la formation et l'évolution technique des projecteurs du service, mettre à jour et assurer l'uniformité des méthodes d'ingénierie.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur en Génie et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Avoir une expérience très pertinente dans les postes de transport et les techniques qui s'y rattachent.
- Avoir une grande capacité de contact et de communication avec les personnes de l'entreprise et de l'extérieur.
- Maîtriser les langues française et anglaise.

Lieu de travail: Montréal.

COORDONNATEUR DES TRAVAUX

CONCOURS: 78-0494-12-J-1

Fonctions:

- Assurer l'organisation, le contrôle et l'inspection des travaux de construction de postes et d'édifices qui lui sont confiés.
- Contrôler les méthodes de travail de son personnel.
- Fournir au chantier l'assistance technique requise de spécialistes, de représentants techniques de manufacturiers ou de personnel spécialisé d'autres directions.

Exigences:

- Détenir un diplôme de technicien ou l'équivalent.
- Posséder une très bonne connaissance de la construction de postes et d'édifices et de l'installation du matériel électrique.
- Avoir les aptitudes requises à diriger du personnel.
- Être apte à obtenir un permis de conduire de l'Hydro-Québec et accepter de se déplacer occasionnellement.

Lieu de travail: Némiskau.

INGÉNIEUR RÉSIDENT

CONCOURS: 78-0505-12-J-1

Fonctions:

- Représenter la direction Projets de lignes de transport sur les sites des travaux de lignes du réseau Baie James.
- S'assurer, après consultation auprès des ingénieurs de la direction Projets de lignes de transport, qu'une interprétation correcte des devis est faite par le personnel d'inspection de l'administrateur Baie James et celui de l'entrepreneur.
- Faire connaître aux ingénieurs de la direction Projets de lignes de transport les difficultés rencontrées sur le chantier et suggérer les modifications aux plans et devis susceptibles de faciliter et optimiser les ouvrages.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder une connaissance poussée des différentes phases de la conception et de l'ingénierie des composants de lignes de transport.
- Posséder une connaissance du déroulement des activités de construction de lignes acquise au chantier serait un atout très souhaitable.

Lieu de travail: Chibougamau (Québec)

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 10 janvier 1979.

La Voie maritime The Seaway
Transports Canada Transport Canada

DIRECTEUR DU PERSONNEL

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, qui est une société fédérale de la couronne, recherche un directeur du personnel pour son siège social situé à Ottawa.

Le titulaire de ce poste se rapporte au président de la société et a la responsabilité entière de tous les domaines de la gestion du personnel, soit principalement le recrutement, la planification des effectifs, la formation, les relations de travail incluant les négociations collectives, la rémunération, la gestion des avantages sociaux, la prévention des accidents et le bilinguisme. Le titulaire du poste dirige une équipe de spécialistes et de personnel de soutien et agit à titre de conseiller auprès des cadres supérieurs de l'entreprise dans tous les domaines du personnel.

Les candidat(e)s pour ce poste devront avoir un diplôme universitaire ainsi qu'une dizaine d'années d'expérience dans les différents domaines de la gestion du personnel. Le bilinguisme est de rigueur.

Le salaire pour ce poste dépassera les \$30.000, et les avantages sociaux sont excellents.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à M. Paul D. Normandeau, Président, L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Édifice Transports Canada, Place de Ville, Tour 'A', 320, rue Queen, Ottawa, Ontario K1R 5A3, au plus tard le 29 décembre 1978.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

ANALYSTE EN LOGICIEL ET ÉQUIPEMENT

(\$22 705 - \$25 559)

NATURE DE L'EMPLOI: sous direction générale et suivant des objectifs déterminés, le travail consiste à effectuer diverses études relatives à l'exploitation des ordinateurs, aux systèmes et techniques de programmation, à la téléinformatique, aux systèmes de gestion de fichiers, à l'équipement de traitement, etc.

ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS:

Instruction: détenir un diplôme universitaire de 1^{er} cycle (baccalauréat) dans une discipline compatible à l'emploi.

Expérience: posséder quelques années d'expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec l'emploi. Toute combinaison d'expérience et d'expérience jugée suffisante pour remplir la fonction pourra aussi être considérée.

Traitement: le traitement initial accordé se situera à l'intérieur de l'échelle de traitement attribuée à cet emploi et pourra être déterminé en fonction de la compétence et des années d'expérience pertinente de chaque candidat.

Examen: une entrevue de sélection sera tenue afin de juger des aptitudes et de la compétence des candidats à remplir cet emploi.

Liste d'éligibilité: les candidats qui obtiendront au moins 70% des points auront leur nom inscrit sur une liste de personnes éligibles à cette fonction.

Demande d'emploi: si cet emploi vous intéresse, veuillez vous procurer le formulaire "Demande d'emploi" et nous le retourner dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 29 décembre 1978.

NOTE: le cas échéant, la préférence d'embauche sera accordée aux candidats demeurant sur le territoire de la Communauté.

Communauté urbaine de Montréal
Bureau du personnel
2 Complexe Desjardins
19^{ième} étage
Montréal H5B 1E6

TÉLÉPHONE: 872-6950
APPEL NO: 78-1063

LA COMMISSION SCOLAIRE DE VALLEYFIELD

requiert les services de

ORTHOPHONISTE (poste no. 0003P)

Supérieur:
Directeur des Services Éducatifs (niveau élémentaire)

Statut:
Temps partiel: 4 jours/semaine

Salaires annuels:
\$11,392.80 (minimum)
\$23,832.00 (maximum) (28 hres/semaine)

Nature du travail:

Les emplois d'orthophoniste sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement le dépistage, l'identification et l'évaluation des troubles de la parole et de l'audition, en vue de recommander les situations appropriées d'apprentissage et de rééducation ou collaborer à la réalisation de la thérapie qui convienne pour la rééducation ou la réadaptation des élèves concernés.

Qualifications requises:

Être membre de la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec.

ou

posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orthophonie et audiologie.

Période d'affichage:
Du 20 décembre 1978 au 17 janvier 1979.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae avant le 17 janvier 1979, 16:30 hres au:

SERVICE DU PERSONNEL,
a/s Monsieur Aurèle Leroux,
115, rue St-Charles, C.P. 2000,
Valleyfield, P.Q.
J6S 5G3

L'Union Régionale de Québec des

Caisses Populaires

Desjardins

La Caisse Populaire
Rivière du Loup
C.P. 548
Rivière du Loup

COMPTABLE

Concours no: 78-E-6

LA DESCRIPTION:

- Est responsable de l'exécution et de la comptabilisation des opérations au service de l'épargne.
- Voit à la répartition du travail du personnel sous sa juridiction, à l'entraînement des employés et veille au respect des pratiques et normes d'administration du personnel.
- Exerce un contrôle sur l'ensemble de la comptabilité de la Caisse en effectuant diverses vérifications comptables et en analysant les rapports produits par le système SIC.
- Peut rencontrer, au besoin, les sociétaires pour diverses raisons: succession, achat d'obligations, valeurs en garde, dépôt à terme, épargne spéciale ou toute autre raison exceptionnelle.

LES EXIGENCES:

Ce poste nécessite habituellement treize années de scolarité et cinq ans d'expérience pertinente. Toutefois, la personne possédant une bonne expérience reliée à la fonction et démontrant les aptitudes nécessaires sera considérée. La personne choisie devra être sensibilisée à la gestion du personnel et au travail d'équipe. Elle devra posséder de plus les qualités suivantes: personnalité agréable, leadership reconnu, facilité d'inculquer aux autres de nouvelles méthodes de travail, sens de l'organisation, tact, diplomatie, esprit d'initiative et bon sens des responsabilités.

LE MILIEU:

Cette localité située à 120 milles de la ville de Québec compte une population de 25.000 habitants. L'actif actuel de la Caisse est de \$18.000.000, et le nombre d'employés est présentement de 16 à plein temps.

LES CONDITIONS:

Avantages sociaux usuels et salaire selon l'échelle prévue.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 8 janvier 1979, au: Service du Personnel L'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins 59, avenue Bégin, Lévis, Qué.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ENQUÊTEUR-MÉDIATEUR SPÉCIALISTE

(ÉGALITÉ DE TRAITEMENT)

(Ce poste est également ouvert aux femmes et aux hommes)

Lieu de travail: Montréal.

Le titulaire de ce poste relève du Directeur du Service des enquêtes.

Fonctions:
Effectuer des enquêtes pour la Commission, plus particulièrement mais non exclusivement, dans le domaine de l'application de l'article 19 (égalité de traitement) de la Charte des droits et libertés de la personne et, à cette fin, utiliser notamment les techniques d'évaluation des emplois lorsque nécessaire.

Recevoir, identifier et évaluer les demandes d'enquêtes qui lui sont transmises.

Par le jeu de la médiation, tenter d'amener les parties à un règlement satisfaisant et faire rapport des constatations et des résultats de l'enquête au Directeur.

Exigences:
Études universitaires de 1^{er} cycle en sciences humaines. Expérience de préférence de 3 à 5 ans dans le domaine des relations de travail ou en évaluation des postes; une participation active à la procédure d'arbitrage des griefs est considérée comme un actif.

Manifester un grand intérêt pour le domaine des droits de la personne. Être intéressé par le domaine des relations employeurs-employés et au développement d'attitudes sociales saines dans les divers milieux.

Dénoter de l'habileté à transiger avec des personnes de tous les niveaux et de tous les milieux.

Faire parvenir son curriculum vitae avec sa demande avant le jeudi, 4 janvier 1979.

Le salaire sera évalué à partir de la formation et de l'expérience du candidat et selon la politique de rémunération de la Commission.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
360 Saint-Jacques
Montréal
H2Y 1P5

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL ANALYSTE EN INFORMATIQUE

CHEF DE PROJET

(\$25 616 - \$28 669)

NATURE DE L'EMPLOI: sous direction générale, le titulaire participe à l'identification et à la définition des besoins de mécanisation, au développement et à l'implantation de système informatiques pour différentes unités administratives. De plus, il assiste son supérieur dans le développement et la direction de projets informatiques.

QUALIFICATIONS:

Instruction: détenir un diplôme universitaire de 1^{er} cycle (baccalauréat) dans une discipline compatible avec l'emploi.

Expérience: posséder un certain nombre d'années d'expérience en analyse de systèmes administratifs ou autres; toute combinaison d'expérience et d'expérience jugée suffisante pour remplir l'emploi sera aussi considérée.

TRAITEMENT: le traitement initial accordé se situera à l'intérieur de l'échelle de traitement attribuée à cet emploi et pourra être déterminé en fonction de la compétence et des années d'expérience pertinente de chaque candidat.

EXAMENS: des examens seront tenus afin de déterminer les aptitudes et la compétence des candidats à remplir cet emploi.

LISTE D'ÉLIGIBILITÉ: les candidats qui obtiendront au moins 70% des points aux examens auront leur nom inscrit sur une liste de personnes éligibles à cette fonction.

DEMANDE D'EMPLOI: si cet emploi vous intéresse, veuillez vous procurer le formulaire "Demande d'emploi" et nous le retourner dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 29 décembre 1978.

NOTE: le cas échéant, la préférence d'embauche sera accordée aux candidats demeurant sur le territoire de la Communauté.

Communauté urbaine de Montréal
Bureau du personnel
2 Complexe Desjardins
19^{ième} étage
Montréal H5B 1E6

TÉLÉPHONE: 872-6950
APPEL NO: 78-1064

Le sort des 23 entreprises indépendantes de téléphone au Québec

La Régie doit trancher entre le regroupement ou la concentration

par Michel Nadeau

Au cours des prochains jours, la Régie des services publics du Québec décidera du sort de deux petites compagnies de téléphone de la Beauce. Dans son ordonnance, l'organisme montrera un peu l'avenir qui attend les 23 petites entreprises téléphoniques indépendantes au Québec.

Deux groupes ont sollicité au cours de l'automne le droit d'acquiescer les actifs des firmes Le téléphone rural de Beauceville Ltée et Le téléphone Dorchester qui assurent le service à 10,000 abonnés au sud de la ville de Québec.

Il y a d'abord la compagnie Québec-Téléphone de Rimouski, une entreprise contrôlée financièrement par General Telephone and Electronics de New York. Le personnel de direction est cependant entièrement québécois.

L'autre groupe est celui de M. Michel Biron et de la Compagnie de téléphone de Nicolet. Cette entreprise compte présentement 4,000 clients dans la ville de Nicolet et les environs. L'acquisition des deux compagnies de la Beauce lui permettrait de prendre une grande expansion en devenant le numéro 3 au Québec, très loin cependant derrière Bell Canada (2,4 millions d'abonnés) et Québec-Téléphone (241,000 abonnés).

Les deux firmes beauceron-

nes ont été mises en vente suite au refus du groupe Continental, une grande compagnie américaine d'Atlanta de moderniser ses opérations au Québec. Par la loi 54, le gouvernement a permis à la Régie de retirer le permis aux trois compagnies du groupe Continental et de les transférer à d'autres entreprises.

La semaine dernière, la Régie rendait une première décision dans le cas de la première compagnie: la Cie de téléphone Continental. Cette entreprise possédait 10 centraux dans la région de Venise-en-Québec et à Château-Richer sur la côte de Beauré. Tous les centraux ont été transférés à Télébec, la filiale à 100% de Bell Canada au Québec qui fournit le service en Abitibi et dans certaines régions excentriques du Québec (Fermont, La Tuque, Iles-de-la-Madeleine...)

Tous sauf un, celui de Roxton Falls qui était convoité par l'Association coopérative de Valcourt qui dessert entre autres les usines de Bombardier à cet endroit. Ainsi, les quelque 1005 abonnés de Roxton Falls deviennent des clients de l'Association coopérative.

Cette dernière décision a ravivé l'espoir du groupe de Nicolet qui compte toujours prendre le contrôle des compagnies de Beauceville et Dorchester.

A long terme, ce groupe d'hommes d'affaires songe à

rapatrier au Québec le contrôle de Québec-Téléphone qui avait été acquis, au mois d'août 1966, par la multinationale américaine des mains de la famille Brillant de Rimouski.

A cette époque, deux régisseurs avaient signé un rapport dissident pour exprimer leur désaccord devant la vente de la firme à des intérêts étrangers. On s'inquiétait alors du statut de la compagnie et du sort réservé au personnel.

La dernière décennie a montré que l'actionnaire américain a été plutôt discret laissant aux cadres autochtones le

soin de prendre les décisions, tout en s'assurant cependant d'un bon rendement sur le capital investi.

Deux vice-présidents du GTE siègent au conseil de la firme rimouskoise. Il faut signaler aussi que la filiale canadienne de GTE, Anglo-Canadian Telephone prête de l'argent à court et long terme à Québec-Tel. Ce sont là les principaux liens avec les actionnaires américains.

La Caisse de dépôt et placement détient 13,4% des actions ordinaires de Québec-Tel alors que Anglo-Canadian Telephone contrôle 54,4% de

cette entreprise.

Québec-Tel dessert tous les territoires entourant les enclaves des compagnies de Beauceville et Dorchester. Pour les dirigeants de cette compagnie, l'argument « territorial » est important car il est tout naturel que les deux firmes passent sous le contrôle de Québec-Tel.

Pour sa part, le groupe d'hommes d'affaires de Nicolet invoque l'argument « du contrôle québécois ». Il importe de rapatrier le contrôle du numéro 2 du téléphone au Québec et de limiter l'expansion des intérêts étrangers.

L'achat des deux compagnies permettrait à la Cie de Nicolet d'accroître substantiellement son service aux abonnés.

De plus, les dirigeants de Nicolet se sont engagés à maintenir des taux inférieurs à ceux qui seraient en vigueur si Québec-Tel prenait le contrôle des deux compagnies.

Il est intéressant de noter que les petites entreprises téléphoniques offrent un service à un prix nettement inférieur à celui réclamé par les compagnies de grande taille. Ceci s'explique entre autres par la faiblesse des frais fixes au ni-

veau de l'administration. Du côté service, la Régie a ordonné à toutes les compagnies de réduire à quatre le nombre maximum d'abonnés par ligne. Seule Continental ne se pliait pas à cette exigence.

Pour sa part, le ministre québécois des Communications refuse de trancher le débat en établissant une politique claire de la téléphonie au Québec. Parce que Bell Canada relève du CRTC à Ottawa, le gouvernement québécois n'a de contrôle que sur 10% du réseau téléphonique au Québec.

Le 23 novembre dernier, le ministre Louis O'Neill indiquait ainsi qu'il laissait à la Régie le soin d'étudier ce problème de propriété des entreprises par des étrangers. Le ministre avançait alors que Québec-Téléphone avait reçu la permission des autorités fédérales... pour acquiescer les compagnies du groupe Continental.

Néanmoins, M. O'Neill révélait que des rencontres avaient lieu entre les dirigeants des petites entreprises « pour voir un peu ce qui les attend à l'avenir ».

« Il ne faut pas attendre qu'elles soient placées dans une situation telle qu'elles connaissent un sort similaire à celui qu'a connu le groupe Continental. Il ne faut pas attendre que ces entreprises soient acculées au pied du mur... » ajoutait le ministre.

Ce dernier avait finalement la possibilité de regroupement au sein de ces entreprises qui demeurent minuscules par rapport à Bell Canada. Le contrôle de ces entreprises est la plupart du temps entre les mains de familles qui se transmettent le contrôle de l'entreprise.

Au cours des dernières années, peu de compagnies ont changé de mains. Seule la plus

petite d'entre elles (60 abonnés), celle de l'Ile-aux-Grues appartenant à M. Guy Vézina a été cédée à Québec-Téléphone.

Certaines provinces ont déjà mis en place des politiques dans ce secteur. Les trois provinces de l'Ouest sont propriétaires depuis plusieurs années de leur réseau téléphonique qui offrent le taux les plus économiques parce que les sociétés en question ne paient pas de taxes au niveau fédéral.

En Ontario, le gouvernement nationalisait récemment une petite compagnie qui n'offrait pas un service adé-

quat. Au Québec, le groupe Bell Canada domine nettement le marché avec 2,4 millions d'abonnés sur un total de 2,7 millions. Récemment, Bell décidait de construire un immeuble important au centre de Montréal pour établir ses bureaux pour la région administrative de Québec. Si Ottawa et Québec en venaient à un accord, les dirigeants de la compagnie de téléphone de la Côte du Beaver-Hall ont toujours dit qu'ils étaient prêts à créer un « Bell Québec ».

Cette dernière formule aurait l'avantage de permettre à un plus grand nombre de francophones de participer à la gestion supérieure de la compagnie: finances, caisse de retraite des employés, activités de Northern Telecom...

Dans certains milieux, on aurait cru que la filiale à 51% de la Société de développement de la Baie James, Sotel pourrait servir de base à une nouvelle entreprise mixte. Cette compagnie aurait pu acheter le central de Château-Richer et installer à cet endroit, le centre des services de communications gouvernementales. Actuellement, Québec verse plus de \$18 millions en frais de service à Bell Canada.

Compagnies de téléphone au Québec

Compagnie	Nombre de téléphones (au 31 décembre 1977)
Téléphone Woburn	347
Cie de téléphone de St-Ephrem d'Upton	1.187
Téléphone St-Ephrem Inc.	682
Téléphone de St-Evariste	1.076
Téléphone de St-Liboire de Bagot Inc.	N.D.
Cie de téléphone de St-Méthode	526
Cie de téléphone de St-Norbert d'Arthabaska	306
Téléphone de Ste-Rosalie de Bagot Inc.	2.123
Cie de téléphone de St-Victor	785
Sotel (filiale à 49% de Bell Canada)	3.500
Télébec (filiale à 100% de Bell Canada)	130.712
Cie de téléphone Ungava	2.285
Ass. coopérative de téléphone de Valcourt	2.939
Cie de téléphone de Warwick	3.252
Cie de téléphone Continental*	8.238
Bell Canada (au Québec seulement)	2.285.528

Source: Régie des services publics du Québec, 1977.

* Suite à une ordonnance récente de la Régie, 7.233 téléphones de Continental passent au groupe Télébec et 1.005 téléphones (le central de Roxton Falls) deviennent la propriété de l'Association coopérative de Valcourt.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 20

CENTRE HOSPITALIER L'Hôtel-Dieu de Gaspé

recherche

Directeur Général

Nom de l'établissement: L'Hôtel-Dieu de Gaspé.

Nature de l'établissement: Centre Hospitalier de soins de courte durée (soins généraux et spécialisés) comptant 133 lits.

Nature de la fonction: Le Directeur Général est responsable, sous l'autorité du Conseil d'Administration, de l'administration et du fonctionnement de l'établissement. Il doit planifier, coordonner et contrôler les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services, eu égard à la vocation de l'établissement, et de répondre à leurs besoins.

Qualifications requises: Posséder un diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de l'administration ou l'équivalent.

Posséder de l'expérience dans le domaine des Affaires Sociales; Sens de l'organisation et du leadership; Capacité de communication et de relations humaines.

Salaires: Classe salariale (en voie de révision) 20 Minimum: \$30.226,00 — Maximum: \$42.608,00.

Toute personne intéressée à ce poste est priée de faire parvenir son application, accompagnée d'un curriculum vitae au complet, avant le 15 janvier 1979 à:

CONCOURS DIRECTEUR GÉNÉRAL A/S de M. Dominique Thivierge Président du Conseil d'Administration C.P. 298, Gaspé, P.Q. G0C 1R0 14 décembre 1978.

ANALYSTE EN SYSTÈMES ET MÉTHODES

Fonctions:

Participe à la conception des systèmes automatisés; Analyse et évalue des systèmes et méthodes en vigueur; Rédige, met en application et met à jour les procédures de travail; Prépare des ébauches de formules à être utilisées.

Qualifications:

B.Sc. en administration ou informatique et 2 ans d'expérience dans l'analyse des systèmes et méthodes ou DEC en technique administrative ou informatique et 4 ans d'expérience dans l'analyse des systèmes et méthodes.

Rémunération:

Minimum \$15.791 Maximum \$23.686 après un an d'emploi

Les candidats intéressés feront parvenir leur curriculum vitae à:

Service du Personnel Office de la construction du Québec 3530, rue Jean-Talon ouest Montréal, Québec H3R 2G3



Office de la construction du Québec

Un organisme important dans la région de Montréal est à la recherche d'un:

PSYCHOLOGUE INDUSTRIEL

Fonction:

Sous l'autorité du directeur du service des ressources humaines, il est responsable de l'élaboration, du développement et de la mise en application de programme de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie. Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie. Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, avec l'aide de spécialistes dont il aura la responsabilité de l'entraînement. Il sera appelé aussi à coordonner la mise en application de différents programmes de formation.

Exigences:

Le candidat devra posséder un diplôme de maîtrise en psychologie industrielle et devra être membre en règle de la C.P.P.Q.

Rémunération:

Salaires de début pouvant atteindre \$23.000, selon l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE POSTALE 1334 Place d'Armes Montréal H2Y 1L0



C.L.S.C. ST-HUBERT

COORDONNATEUR (TRICE)

DE PROGRAMMES À CARACTÈRE SOCIAL

FONCTIONS:

— coordonner divers programmes sociaux (psycho-social, jeunesse, gardiennage, dossiers) — participer à la gestion du C.L.S.C.

EXIGENCES:

— diplôme de premier cycle en sciences humaines — expérience clinique d'au moins trois ans — expérience de gestion préférable — capacité de fonctionner en équipe multidisciplinaire — adhésion aux objectifs du C.L.S.C.

SALAIRE:

— classe 13 de l'échelle pour les cadres du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 6 janvier 1979 à:

Serge Mongeau C.L.S.C. St-Hubert 5245 boul. Cousineau, suite 225 St-Hubert J3Y 6J8

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Service d'assainissement des eaux Division technique-usine

INGÉNIEUR (Automatisation) (\$19 599 - \$29 633)

NATURE DE L'EMPLOI: sous la direction d'un ingénieur chef d'équipe ou chef de groupe, étudier, concevoir, planifier, vérifier et contrôler divers projets relatifs à un système centralisé de commandes et de contrôles automatiques reliés à un ordinateur pour les équipements de l'usine d'épuration et des intercepteurs. Participer aux choix des appareils de contrôle et de mesure, analyser les plans et devis, les schémas de commande à échelle et les circuits d'interface. Participer à la surveillance des travaux d'installation et élaborer les manuels d'opération.

QUALIFICATIONS:

Instruction: détenir un diplôme d'ingénieur, avec option génie mécanique ou électrique et être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Expérience: posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience dans ce domaine.

Divers: aptitudes à diriger et contrôler le travail d'un personnel technique. Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées, état physique satisfaisant.

DURÉE DE L'EMPLOI: cet emploi est considéré comme permanent pour la durée des travaux pour lesquels il a été créé, si le travail de l'employé est jugé satisfaisant.

DEMANDE D'EMPLOI: si cet emploi vous intéresse, veuillez vous procurer le formulaire "Demande d'emploi" et nous le retourner dûment complété, accompagné des documents requis le ou avant le 29 décembre 1978.

NOTE: le cas échéant, la préférence d'embauche sera accordée aux candidats demeurant sur le territoire de la Communauté.

Communauté urbaine de Montréal Bureau du personnel 2 Complexe Desjardins 191^{ème} étage Montréal H5B 1E6

TÉLÉPHONE: 872-6950 APPEL NO: 78-1066

AGENT D'INFORMATION POSTE AU CHANTIER

Nous sommes à la recherche d'agents d'information pour les chantiers du Complexe La Grande.

NATURE DU TRAVAIL

Les principales tâches à exécuter sont les suivantes:

- Accueillir les groupes de visiteurs et les guider sur le chantier;
- Fournir toutes les informations pertinentes sur l'entreprise et les travaux en cours;
- Effectuer des reportages pour le journal interne et rédiger des textes pour des publications de l'entreprise.

EXIGENCES

- Diplôme universitaire en communication ou autre discipline connexe;
- Cinq ans d'expérience dans le domaine du journalisme écrit ou des communications;
- Connaissance approfondie du français écrit et parlé;
- Bonne connaissance de l'anglais.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante:



Société d'énergie de la Baie James

Division de l'Embauchage, 14^e étage 800 est, boul. de Maisonneuve Montréal, Québec H2L 4M8

Ville de Pierrefonds City of

MÉCANICIEN D'ENTRETIEN Réseau Régional Usine de filtration

Fonctions:

Participe à l'entretien mécanique d'une usine des traitements d'eau des plus moderne. Sous l'autorité du contremaître d'entretien et/ou surintendant de l'usine, et selon une cédule établie maintient l'équipement en parfaite état d'opération. Vérifier la lubrification, l'usure, les vibrations, etc. et effectuer les corrections nécessaires en conformité avec les normes du manufacturier.

Exigences:

- Cours technique ou l'équivalent.
- 3 ans minimum d'expérience industrielle.
- Capacité de lire les plans.
- Bonne connaissance du système métrique et de l'outillage de précision telle que micromètre radial, stroboscope, etc.

À cause de la très grande variété des systèmes à entretenir, le candidat devra posséder beaucoup d'initiative de connaissances de base diverses.

Salaires:

Semaine de quarante heures réparties selon un horaire établi à raison de 7.56 l'heure en 1978 et de 8.13 l'heure en 1979.

Les postulants sont invités à faire parvenir un résumé complet de leur formation, expérience et évolution de leurs traitements à:

La Directrice du personnel Ville de Pierrefonds 11072 ouest, boul. Gouin Pierrefonds, Québec H8Y 1X5

Le textile, le vêtement, le cuir, le papier et le transport

Les secteurs mous ont commencé à se «durcir» en 1978

par Marie-Agnès Thellier

Même si leurs résultats ne sont pas entièrement positifs et si certaines inquiétudes demeurent, cinq secteurs économiques québécois malmenés par les années 75 et 76 se sont rétablis en 1978: le textile, l'habillement, le cuir, le papier et le matériel de transport.

En marge de son rapport annuel, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec a tenu à ausculter ces cinq secteurs-témoins, notamment grâce à l'analyse des statistiques fédérales sur la conjoncture industrielle au Canada et au Québec.

des investissements. Dans le cuir, où les fermetures d'usines ont cessé seulement à la fin 1977 après l'établissement de quotas. Les commandes ont afflué chez les industriels et les usines tournent à 76%.

de la demande canadienne, ce qui signifie 12.500 emplois dans la province et notamment 2.500 à 3.000 nouveaux emplois prévisibles fin 78 et en 79.

Dans le domaine du papier et produits connexes, la situation est au zénith dans le papier, mais moins brillante dans la pâte et encore moins dans le carton.

d'accroître la productivité et de diminuer la pollution. «Aussi, malgré les importants volumes de ventes prévus pour 1979, les efforts de modernisation des fabricants risquent de perpétuer un effet de ralentissement de la hausse de l'emploi dans cette industrie».

de 2.800 personnes au Québec, grâce notamment à l'aéronautique et au transport en commun.

Mais, eaitime le MIC, «en 1978, le haut taux d'opération qui caractérise au Canada l'industrie du matériel de transport reflète mal la situation québécoise. Sauf pour le secteur de l'automobile, les facilités de production au Québec sont sous-utilisées dans toutes les industries».

La hausse du pétrole ne devrait pas entraîner de récession aux États-Unis

WASHINGTON (Reuter) — L'augmentation de 14,5% du prix du baril de brut ne devrait provoquer aucune récession aux États-Unis l'an prochain, a déclaré hier le président de la Federal Reserve Board, M. G. William Miller.

querra pas de provoquer la décision de l'OPEP, il faut, selon lui, s'en tenir à la politique économique actuelle, soit la réduction des dépenses publiques et la limitation de la masse monétaire en circulation.

216,30 dollars. Le marché est qualifié de «très actif et très nerveux».

ministration, a été due principalement à une augmentation de 200 millions de dollars du déficit commercial qui s'est élevé à 8 milliards de dollars et à une diminution de 500 millions de dollars de la balance des services dont l'excédent est tombé à 5,5 milliards de dollars.

Quant au textile, les entreprises québécoises fonctionnent à plein ou presque mais l'emploi n'a montré des signes de reprise qu'au cours du second semestre 78.

Coca Cola, l'un des symboles de la société de consommation américaine, va faire son entrée en République populaire de Chine au mois de janvier prochain, a annoncé hier à Atlanta le président de la firme, M. Paul Austin.

Coca exportera directement le produit qui sera vendu dans les principales villes chinoises dont Shanghai, Pékin, Kwangchow et Hangchow. Les livraisons se feront à partir de Hong Kong, du Japon ou de la côte ouest des États-Unis.

soviétique. En mars dernier cependant, Coca Cola avait annoncé qu'elle commencerait à vendre en URSS en 1979 son produit Fanta, une boisson gazeuse à l'orange.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 286-1201

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1201

APPELLEMENTS À LOUER, AVIS, CHALETS À LOUER, MAISON À LOUER, PROPRIÉTÉS À VENDRE, AMÉUBLEMENTS À VENDRE, ANIMAUX À VENDRE, ANTIQUITÉS, ANTIQUITÉS DEMANDÉES

LOGEMENTS À LOUER, MAISON À PARTAGER, LIVRES, PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, SERVICES DIVERS, SOCIÉTÉ-LOISIRS, TABLEAUX-PEINTURES, PROPRIÉTÉS À VENDRE, SOCIÉTÉ MINIÈRE MONTRÉAL, DOCUMENTALISTE, PRÉPOSÉ(e) AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE DEMANDÉ(e), MAISON À LOUER

MAISON À LOUER, PROPRIÉTÉS À VENDRE, MAISON À PARTAGER, LIVRES, PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, SERVICES DIVERS, SOCIÉTÉ-LOISIRS, TABLEAUX-PEINTURES, PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON À LOUER, PROPRIÉTÉS À VENDRE, MAISON À PARTAGER, LIVRES, PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, SERVICES DIVERS, SOCIÉTÉ-LOISIRS, TABLEAUX-PEINTURES, PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON À LOUER, PROPRIÉTÉS À VENDRE, MAISON À PARTAGER, LIVRES, PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, SERVICES DIVERS, SOCIÉTÉ-LOISIRS, TABLEAUX-PEINTURES, PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON À LOUER, PROPRIÉTÉS À VENDRE, MAISON À PARTAGER, LIVRES, PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, SERVICES DIVERS, SOCIÉTÉ-LOISIRS, TABLEAUX-PEINTURES, PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON À LOUER, PROPRIÉTÉS À VENDRE, MAISON À PARTAGER, LIVRES, PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, SERVICES DIVERS, SOCIÉTÉ-LOISIRS, TABLEAUX-PEINTURES, PROPRIÉTÉS À VENDRE

Les étudiants canadiens échoueraient eux-mêmes aux tests de l'immigration

LONDON, Ont. (PC) — Un test auquel ont été soumis 376 étudiants de l'Université Western Ontario, de London, (Ont.) — tous des Canadiens — révèle que la majorité d'entre eux, s'ils avaient été des immigrants reçus, ne seraient pas qualifiés pour l'obtention de leur citoyenneté canadienne.

60% des étudiants soumis à ce test par M. Bill Marshall, de la faculté d'éducation de l'Université Western, ne connaissent pas le nom du gouverneur général du Canada. 93% des étudiants ne pouvaient désigner deux premiers ministres provinciaux parmi une liste de neuf personnes tandis que 76,6% des répondants ne pouvaient nommer correctement les 10 provinces avec le nom de leur capitale respective.

diants fréquentent la faculté d'éducation, c'est-à-dire qu'ils se destinent à l'enseignement tandis que les 115 autres sont en première année de la faculté de sciences politiques. Or, les étudiants de la faculté d'éducation doivent posséder un baccalauréat pour être admis à cette faculté. Les étudiants en sciences politiques — qui sont diplômés d'école secondaire — ont obtenu des résultats supérieurs pour l'ensemble du test.

M. Marshall a expliqué que les immigrants reçus désireux d'obtenir leur citoyenneté canadienne après trois ans de séjour doivent répondre à un test semblable. Son test faisait suite à un rapport publié en novembre et critiquant le faible pourcentage de la tenue canadienne dans les disciplines enseignées à l'Université Western.

Il faut dire à la décharge des étudiants de WOU qu'ils ont quand même fait meilleure figure que leurs confrères de l'Université d'Alberta, qui ont été soumis à un test identique en 1976, a dit M. Marshall.

La moyenne des bonnes réponses des étudiants de Western s'est élevée à 12,9 questions tandis que la moyenne de leurs confrères albertains était de 10,6. Aucune des 25 questions n'a obtenu une bonne réponse de la part de la totalité des 376 répondants, c'est-à-dire un rendement de 100% pour une seule réponse.

M. Marshall a noté que les étudiants albertains connaissent mieux que leurs confrères ontariens les noms des hommes politiques provinciaux et fédéraux et étaient plus au courant des événements politiques courants.

pire traitement, ayant obtenu un taux de bonne réponse de seulement 1,3%, demandait aux étudiants d'identifier brièvement les cinq personnes suivantes: Anne Murray, Pierre Laporte, Gabriel Dumont, René Lévesque et Emily Murphy.

Un étudiant a confondu René Lévesque avec René Simard et un autre a répondu que Pierre Laporte avait été kidnappé par le Parti québécois. Un répondant qui connaissait vaguement le nom du gouverneur général Jules A. Orthographe son nom de la façon suivante: « Jewels Lesjay ».

M. Marshall attribue les piètres résultats à l'absence d'un objectif national dans l'enseignement à travers le Canada.

« J'ai une preuve concluante que nous n'ac-

compussons pas du bon boulot. Les résultats du test démontrent une fois de plus que nous ne faisons rien dans notre système d'éducation pour favoriser l'unité nationale ».

Selon le professeur Marshall, il n'est pas facile d'adopter une formule d'enseignement nationale parce que l'éducation relève de la juridiction des provinces.

L'auteur du test a toutefois averti les Canadiens qu'ils ne doivent pas se croiser les bras et critiquer le système d'éducation en vigueur en Ontario.

« La plupart des citoyens ordinaires qui se préteraient à ce même test pourraient faire pire encore. Les personnes ordinaires seraient étonnées de constater, d'après les résultats, combien ils sont ignorants », de conclure M. Marshall.

Tilden coupable de publicité trompeuse

OTTAWA (PC) — Tilden Rent-A-Car System Ltd., de Montréal, a été condamnée à payer \$1,000 d'amende pour avoir annoncé un tarif de location pour les week-ends équivalant à \$14,95 par jour pour une voiture Nova, alors que le prix réel était de \$18,95 par jour.

C'est ce qu'a annoncé lundi le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations.

Par ailleurs, une société de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui annonçait des téléviseurs en couleur comme étant des « appareils de démonstration », a été condamnée à verser \$2,500 d'amende pour publicité trompeuse, puisque les appareils avaient en réalité déjà été loués pendant cinq ans et demi.

La société Clear View Home Furnishings Ltd. est au nombre des 30 sociétés ou individus condamnés à verser des amendes entre juillet et septembre, après avoir été trouvés coupables d'infractions similaires.

Musique Beaudoin Inc., de Québec, a été condamnée à \$500 d'amende pour avoir an-

noncé qu'elle était la seule entreprise autorisée à vendre et à réparer les instruments de musique Fender et Rhodes, ce qui n'était pas le cas.

Ameublement Pierre Cyr Inc., de Montréal a été condamnée à une amende de \$200 pour avoir annoncé des meubles à louer ou à vendre, alors qu'en réalité, elle n'offrait qu'un régime de paiements réparties sur trois ans.

L'association des marchands de la Place Centre-ville de Jonquière a été condamnée à \$500 pour avoir annoncé que le 1er prix d'un concours était un voyage pour deux personnes au Mexique, toutes dépenses payées.

Une enquête a permis d'établir qu'une partie des frais de transports et tous les repas à l'exception du déjeuner n'étaient pas compris.

F.W. Woolworth Limited et F.W. Woolworth Cie Limitée ont été condamnées à \$2,000 d'amende pour une infraction commise à leur magasin de Dieppe, au Nouveau-Brunswick.

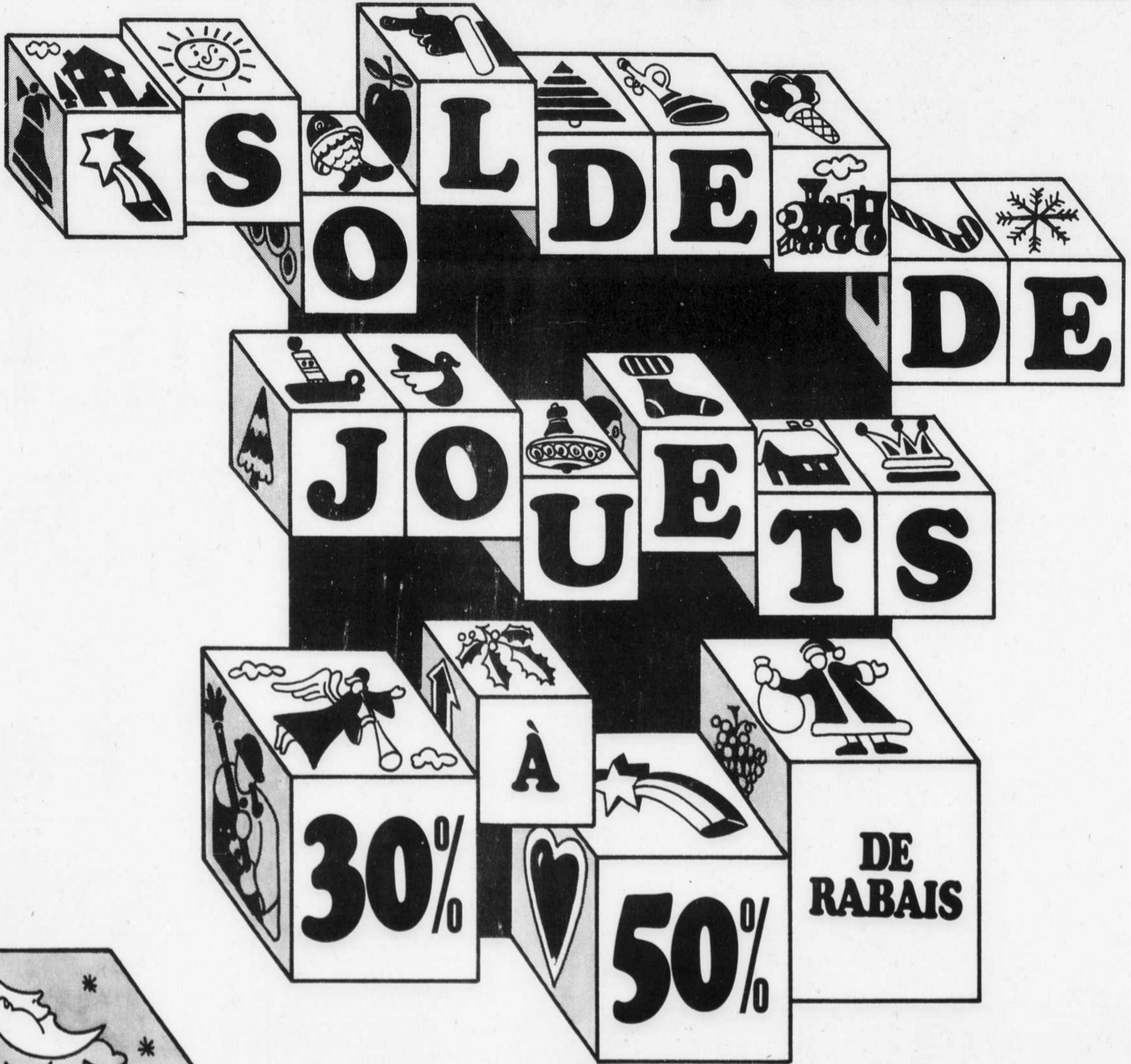
Nouvelles heures d'ouverture du rayon des chaussures orthopédiques Eaton

Le rayon des chaussures orthopédiques, Eaton centre-ville, 2e étage, sera ouvert: lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h jeudi et vendredi de 12 h à 21 h, samedi de 9 h 30 à 17 h. Il serait préférable de téléphoner pour prendre un rendez-vous.

Savez-vous farter vos skis de randonnée ?

Comment préparer un fart de base pour les skis de randonnée? Comment enduire correctement ce fart sous la semelle du ski? Un représentant de la maison Karhu vous l'apprendra et répondra à vos questions. Venez aux magasins Eaton du centre-ville (5e étage), du Carrefour Laval ou des Galeries d'Anjou vendredi 22 décembre de 18 h à 21 h ou samedi 23 décembre de 11 h à 17 h et assistez à la clinique de fartage Karhu.

Les skis Karhu achetés durant cette clinique de fartage seront farts sans frais. De plus, un ensemble de fartage pour débutant sera remis à l'acheteur de skis Karhu (261)



Pour faciliter vos emplettes des Fêtes, Eaton est ouvert plus tard et notre magasin du Centre-ville ouvre une demi-heure plus tôt. Heure d'ouverture jusqu'à Noël: Du lundi au vendredi 9 h 30 à 21 h. Samedis 16 et 23 décembre 9 h à 21 h.

Il y a de tout mais hâtez-vous! Des jouets pour filles et pour garçons: de jolies poupées et tout ce qu'il faut pour leurs petites maisons, des trains, des voitures et des camions; des jeux pour s'amuser et pour apprendre, des choses à assembler, des ours très tendres. Enfin, pour qui veut profiter et de l'hiver et de l'été, des tricycles, vélos et voiturettes. Achats en personne seulement. Eaton Centre-ville (5e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Ottawa, Sherbrooke et Ste-Foy (227). Utilisez votre carte-comptable Eaton.

EATON